



# **RAPPORT ANNUEL - 2019**

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW  
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

**Rome, 2020**



# UNIDROIT

INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

## RAPPORT ANNUEL — 2019



## **2019: des adieux, du renouveau et des réalisations**

*A la une* du présent Rapport annuel est rédigée des mois après que l'année 2019 soit terminée. Ce laps de temps m'a permis de bénéficier du recul et de l'apaisement requis, loin du bruit et de la fureur, de l'intensité passagère des premières réactions instinctives et des seconds jugements souvent précipités. L'année 2019 reflète bien ces états d'âme et justifie toutes les éventuelles réactions, bonnes et mauvaises qu'elles soient. Au quotidien et sur le plan opérationnel, l'année a été excellente et enrichissante mais sur un plan plus personnel et subjectif, elle a été éprouvante et triste à jamais. Dans le langage moderne des tweets et des hashtags, on pourrait parler de "renouveau" et de "réalisation" pour peindre ce qu'a vécu la Villa Aldobrandini au cours de la période dont il est ici question.

En 2019, après quatorze années de travail soutenu, UNIDROIT a finalisé une convention internationale et a rédigé un document très technique sur les meilleures pratiques internationales. Nous avons organisé ou participé à plus de 58 événements, séminaires et conférences internationales, visité 26 pays sur les cinq continents dans le cadre de missions, de réunions ou de négociations intergouvernementales, collaboré avec des milliers d'experts de plus de 100 pays pour promouvoir les travaux de l'Institut, avec pour résultat, au moins, que 14 nouveaux Etats sont devenus parties à différents instruments d'UNIDROIT. Mais, au beau milieu de ces réussites, nous avons appris le décès de notre Président, le Professeur Alberto Mazzoni, dont le départ prématuré a laissé un vide énorme et nous a brisé le cœur. Durant plus de huit ans de mandat, le Professeur Mazzoni a joué un rôle déterminant dans la modernisation de l'Institut en le transformant en l'institution agile, efficace et prestigieuse qu'elle est aujourd'hui. Professeur et juriste intelligent, cosmopolite, érudit et profondément humain, Alberto Mazzoni a cru aux idéaux éclairés qui ont donné naissance et soutenu UNIDROIT pendant près d'un siècle, un homme de principe qui a grandement contribué au fonctionnement d'une institution fondée sur des principes, sur les bons principes. Tel est son héritage - héritage dont ceux d'entre nous qui restent ne peuvent qu'espérer se montrer dignes.

La vie a repris son cours, avec nombre d'événements importants au niveau institutionnel. Rénovation est le maître mot. Un nouveau Conseil de Direction a pris ses fonctions en 2019, dont une majorité de membres nommés pour la première fois. Après bien des années de dévouement et de soutien, de nombreux membres ont quitté leur fonction et l'Institut leur est - et restera - redevable. Treize nouveaux arrivants très prestigieux venant du monde entier - professeurs, juges, fonctionnaires chevronnés - ont rejoint la Villa Aldobrandini et, avec 12 membres expérimentés, ils forment une équipe en mesure de faire progresser l'Institut. Le Secrétariat également a été touché par le changement. Mme Frédérique Mestre a pris sa retraite après plus de 30 ans de bons et loyaux services. Ses excellentes qualités personnelles et professionnelles sont déjà - et continueront d'être - vivement regrettées. M. Neale Bergman a également quitté l'Institut pour regagner son pays d'origine. Un juriste talentueux et extrêmement compétent dont on espère que les nouveaux employeurs sauront apprécier leur chance. Mais du sang neuf est venu combler le vide. Nous avons été ravis d'accueillir trois juristes de talent, M. Carlo Di Nicola, Mme Philine Wehling et Mme Priscila Pereira de Andrade, dont l'énergie et le dynamisme sont déjà essentiels pour la bonne mise en œuvre de notre nouveau et ambitieux Programme de travail.

Cette année encore, la Convention du Cap a occupé une place importante. Pendant quatorze longues années, on compte deux analyses économiques indépendantes, 4 sessions d'un Groupe d'étude multipartite, deux Comités d'experts gouvernementaux avec plus de 50 Etats représentés, des milliers d'heures d'analyse juridique et économique par certains des meilleurs universitaires et praticiens dans le domaine, des consultations approfondies avec le secteur privé, des négociations détaillées avec des représentants de gouvernements et des membres d'organisations internationales. Avec la participation d'environ 4.500 entreprises au sein du Groupe de travail et après trois Secrétaires Généraux d'UNIDROIT, le jour est arrivé et une Conférence diplomatique très réussie a approuvé un quatrième Protocole au système du Cap, le Protocole MAC (ou Protocole de Prétoria), un très beau travail juridique qui pourrait changer la donne pour les transactions économiques internationales. Il n'est que justice que d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont tant contribué à cette réalisation. Pour le Secrétariat, une mention spéciale va à M. William Brydie-Watson, dont le travail acharné, l'intelligence et la gentillesse ont été absolument déterminants pour le succès remporté à Prétoria, avant et après l'adoption du Protocole.

Mais il n'y avait pas eu que le Protocole MAC en 2019. En effet, le nombre de pays qui choisissent le Protocole aéronautique pour réglementer leurs opérations garanties a augmenté, et nous avons célébré l'inscription au Registre international de Dublin de la millionième transaction. De nombreux pays ont entamé des procédures formelles pour ratifier le Protocole ferroviaire, un instrument qui est maintenant considéré comme primordial pour le développement de moyens de transport plus écologiques. Enfin, le Protocole spatial continue de recueillir le soutien d'une communauté croissante d'Etats et de parties prenantes prêts à affronter la concurrence dans un marché complexe.

Les travaux se sont poursuivis en parallèle sur d'autres projets. Cette année a vu la finalisation de la première version des Principes relatifs au droit des contrats de réassurance, en collaboration avec les universités de Zürich, Vienne et Francfort. En outre, les travaux de l'Institut avec la FAO et le FIDA sur un Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles ont produit un premier projet complet intitulé "Zero Draft" qui a fait, avec beaucoup de succès, l'objet de consultations internationales. Notre projet commun avec l'Institut de droit européen (ELI) pour la rédaction de Règles modèles européennes de procédure civile a été achevé, et n'attend que l'approbation des organes directeurs des deux institutions. Nous avons intensifié nos travaux sur la Convention de 1995, avec deux nouvelles adhésions et des centaines d'heures d'activités de diffusion ciblée. Enfin, les travaux préparatoires sur de nouveaux projets ont démarré afin que le Secrétariat puisse mettre en œuvre à plein rythme le nouveau Programme de travail.

Nous avons continué à renforcer notre coopération avec des institutions universitaires et à consolider notre position en tant que pôle de recherche. Un nouvel accord pluriannuel a été signé avec l'Université de Cambridge et le Groupe de travail aéronautique pour renforcer le Projet académique de la Convention du Cap. Nous avons intensifié notre partenariat avec l'Institut de droit transnational Queen Mary-UNIDROIT. Notre Bibliothèque s'est enrichie tant en termes de catalogue que de visiteurs et nos publications ne cessent de se multiplier et de s'améliorer.

*A la une* est, après tout, un hommage rendu à ceux qui travaillent à, et avec, UNIDROIT. Près de deux ans après la prise de mes fonctions, je suis toujours impressionné par tout ce qui y est accompli avec si peu. Chapeau bas, une fois encore, à l'extraordinaire équipe d'UNIDROIT. Ecrire ce texte des mois après la fin de l'année 2019 ne permet pas seulement d'avoir un regard plus juste sur les activités passées mais donne aussi l'avantage de connaître un peu l'"avenir". Et je ne peux que craindre que la prochaine *A la une* ne soit plus difficile à écrire en raison de circonstances externes et imprévisibles. Quand je regarde en arrière, je me sens réconforté en pensant que le Professeur Mazzoni serait fier de ce que nous avons réalisé. Quand je regarde devant moi, je me sens triste de ne plus pouvoir compter sur lui pour surmonter les difficultés. Mais il faut apprendre à dire adieu, à rénover et à réaliser. C'est notre devoir.

*PROFESSEUR IGNACIO TIRADO*  
Secrétaire Général

# Sommaire

<i>A la une</i>	1
<b>I. DIRECTION ET ORGANISATION</b>	5
<b>A. PRESIDENCE, CONSEIL DE DIRECTION, ASSEMBLEE GENERALE ET COMMISSION DES FINANCES</b>	5
1. Présidence et Conseil de Direction	5
2. Assemblée Générale et Commission des Finances	6
3. Secrétariat	8
<b>B. CONFERENCES DIPLOMATIQUES, COMITES D'ETUDE ET COMITES D'EXPERTS</b>	8
1. Procédure civile transnationale – Formulation de Règles régionales	8
2. Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	8
3. Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	9
4. Adoption du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	9
5. Elaboration d'un document international d'orientation sur les contrats d'investissement en terres agricoles	9
<b>C. RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS</b>	9
<b>D. COORDINATION ENTRE ORGANISATIONS QUI SE CONSACRENT A L'ELABORATION DE REGLES DE DROIT PRIVE</b>	10
<b>E. COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES</b>	11
<b>F. COOPERATION AVEC DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES</b>	12
1. Réunions et conférences	12
2. Accords de coopération	15
<b>II. ACTIVITES LEGISLATIVES</b>	17
<b>A. TRAVAUX EN COURS</b>	17
1. Les garanties portant sur des matériels d'équipement mobiles	17
a. Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction	17
b. Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap	20
2. Droit privé et développement agricole	20
a. Elaboration d'un document d'orientation international sur les contrats d'investissement en terres agricoles	20
b. Consultations sur le Projet ALIC Zero	21
3. Procédure civile transnationale – formulation de Règles régionales	23
4. PRINCIPES D'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international	23
a. Formulation de Principes en matière de contrats de réassurance	23
b. UNILEX	24

5.	Droit international de la vente	25
	Préparation d'un guide sur les textes existants dans le domaine du droit international de la vente en coopération avec la CNUDCI et la Conférence de La Haye de droit international privé	25
<b>B.</b>	<b>SUIVI DES INSTRUMENTS ADOPTES PAR UNIDROIT</b>	25
1.	Droit privé et développement agricole	25
	Le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA	25
2.	Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	27
a.	La Convention du Cap et ses Protocoles	27
b.	Le Projet académique relatif à la Convention du Cap	31
3.	Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international	32
a.	Promotion des Principes d'UNIDROIT 2016	32
b.	Coopération avec l'Association internationale du barreau (IBA)	32
4.	Protection internationale des biens culturels	33
a.	Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et Dispositions modèles UNESCO-UNIDROIT établissant la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts	33
b.	Collections d'art privées	36
5.	Les instruments sur les marchés de capitaux	36
<b>III.</b>	<b>PROGRAMME DE COOPERATION JURIDIQUE ET ACTIVITES NON LEGISLATIVES</b>	38
<b>A.</b>	<b>PROGRAMME DE COOPERATION JURIDIQUE</b>	38
1.	Coopération avec des organisations partenaires	38
2.	Programme de bourses de recherche	38
3.	Stagiaires et chercheurs	39
<b>B.</b>	<b>LE SITE D'UNIDROIT SUR INTERNET ET LES RESEAUX SOCIAUX</b>	40
<b>C.</b>	<b>BIBLIOTHEQUES DEPOSITAIRES DE LA DOCUMENTATION D'UNIDROIT</b>	41
<b>D.</b>	<b>BIBLIOTHEQUE D'UNIDROIT</b>	42
<b>E.</b>	<b>PUBLICATIONS</b>	42
<b>F.</b>	<b>FONDATION D'UNIDROIT</b>	44
<b>Annexe I</b>		46
	Liste des documents publiés par le Secretariat d'UNIDROIT en 2019 sur la mise en œuvre de son Programme de travail	46
<b>Annexe II</b>		49
	Instruments élaborés par UNIDROIT	49
<b>Annexe III</b>		62
	Mise en oeuvre des instruments basés sur des travaux menés dans le cadre d'UNIDROIT	62
<b>Annexe IV</b>		66
	Bibliothèques dépositaires de la Documentation d'UNIDROIT	66

# I. DIRECTION ET ORGANISATION

## A. PRESIDENCE, CONSEIL DE DIRECTION, ASSEMBLEE GENERALE ET COMMISSION DES FINANCES \*

### 1. Présidence et Conseil de Direction



La 98<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction <sup>1</sup> s'est tenue à Rome du 8 au 10 mai 2019 sous la présidence du Vice-Président de l'Institut, M. Arthur Hartkamp. Le Conseil a rendu hommage et exprimé ses plus vives condoléances pour le décès de son Président, le Professeur Alberto Mazzoni, a rappelé l'homme et l'ami, ainsi que le rôle important qu'il avait joué dans l'orientation des activités de l'Institut depuis sa nomination en 2011.

Après avoir approuvé le rapport du Secrétaire Général, le Professeur Ignacio Tirado, sur l'activité de l'Institut en 2018, le Conseil de Direction a renouvelé M. Arthur Hartkamp dans ses fonctions de premier Vice-Président du Conseil de Direction et M. Jorge Sánchez Cordero comme second Vice-Président, tous deux jusqu'à la 99<sup>ème</sup> session du Conseil. Il a également nommé *ad honorem* <sup>2</sup> les membres sortants du Conseil de Direction et un nouveau membre du Comité Permanent <sup>3</sup>.

Conformément à la décision prise par le Conseil de Direction, lors de sa 90<sup>ème</sup> session (Rome, 9-11 mai 2011), sur la base des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 16 du Règlement d'UNIDROIT d'inviter à prendre part à ses séances, à titre consultatif, des représentants de Gouvernements membres qui ne comptent pas un de leurs ressortissants au sein du Conseil, 15 Etats membres ont été représentés lors de la 98<sup>ème</sup> session du Conseil.



Le Conseil de Direction a pris note du Programme de travail proposé ainsi que des commentaires soumis par des Etats membres et des correspondants d'UNIDROIT, et a convenu de recommander à l'Assemblée Générale l'adoption du Programme de travail pour la période triennale 2020-2022 avec une indication du degré de priorité pour chaque projet.

Lors de l'examen du projet de Budget pour l'exercice 2019, le Conseil a souligné l'impact positif des mesures d'économies et de la gestion efficace.

---

\* Le présent Rapport couvre l'activité d'UNIDROIT du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

<sup>1</sup> Le Conseil de Direction pour le quinquennat 2019-2023 est composé comme suit: Mme Stefania Bariatti (Italie), M. Hans-Georg Bollweg (Allemagne), Mme Baiba Broka (Lettonie), M. Yusuf Çalişkan (Turquie), M. Alfonso-Luis Calvo Caravaca (Espagne), Mme Eugenia G. Dacornia (Grèce), Mme Bénédicte Fauvarque-Cosson (France), M. Eesa Allie Fredericks (Afrique du Sud), M. Henry D. Gabriel (Etats-Unis d'Amérique), M. Arthur S. Hartkamp (Pays-Bas), M. In-Ho Kim (République de Corée), M. Hideki Kanda (Japon), M. Patrick Kilgariff (Royaume-Uni), M. Alexander S. Komarov (Fédération de Russie), M. Antti T. Leinonen (Finlande), M. Ricardo Lorenzetti (Argentine), M. Niklaus D. Meier (Suisse), M. Attila Menyhárd (Hongrie), M. José Antonio Moreno Rodríguez (Paraguay), Mme Monika Pauknerová (République tchèque), Mme Kathryn Sabo (Canada), M. Jorge Sánchez Cordero (Mexique), M. Luc Schuermans (Belgique), Mme Shi Jingxia (République populaire de Chine), Mme Carmen Tamara Ungureanu (Roumanie).

<sup>2</sup> Membres *ad honorem* du Conseil de Direction: M. B. Bahadır Erdem (Turquie), Mme Monique Jametti Suisse), Professeur Miklós Király (Hongrie), Professeur Lyou Byung-Hwa (République de Corée), Professeur Jan Lambert Neels (Afrique du Sud), Professeur Wojciech Popiołek (Pologne), Mme Rachel Sandby-Thomas (Royaume-Uni), S.E. Álvaro Sandoval Bernal (Colombie), Professeur Daniel Tricot (France), Professeur Spyridon Vrellis (Grèce) et M. Roger Wilkins (Australie).

<sup>3</sup> Le Conseil a nommé Mme Kathryn Sabo au siège laissé vacant par le départ de Mme Rachel Sandby-Thomas, et a reconduit dans leurs fonctions M. Hans Georg Bollweg et les Professeurs Henry Gabriel et Arthur Hartkamp et M. Jorge A. Sánchez Cordero, membres du Comité Permanent.

## 2. Assemblée Générale et Commission des Finances

La 78<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale s'est tenue à Rome le 12 décembre 2019 sous la présidence de M. Abubakar Malami, Ministre de la justice et Procureur Général du Nigéria, avec la participation des représentants diplomatiques de 52 Etats membres. Le Secrétaire Général a présenté les travaux de l'Organisation en 2019.



L'Assemblée Générale a approuvé le Programme de travail pour la période triennale 2020-2022, tel que proposé par le Secrétariat, rédigé et recommandé par le Conseil de Direction <sup>4</sup>, comme suit:

<b>Programme de travail 2020-2022</b>	
<b>ACTIVITES LEGISLATIVES</b>	
<b>1. Opérations garanties</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Mise en œuvre des Protocoles ferroviaire et spatial ***</li> <li>b) Mise en œuvre du Protocole MAC ***</li> <li>c) Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap                             <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Navires et matériels de transport maritime *</li> <li>(ii) Matériels de production d'énergie renouvelable *</li> </ul> </li> </ul>
<b>2. Droit privé et développement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Elaboration d'un Guide international sur les contrats d'investissement en terres agricoles ***</li> <li>b) Structure juridique des entreprises agricoles ** (priorité sous réserve de confirmation par le Conseil de Direction à sa 99<sup>ème</sup> session du 6-8 mai 2020)</li> </ul>
<b>3. Principes de Procédure civile transnationale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Formulation de Règles régionales ELI/UNIDROIT ***</li> <li>b) Principes d'exécution effective ** (priorité sous réserve de confirmation par le Conseil de Direction à sa 99<sup>ème</sup> session du 6-8 mai 2020)</li> <li>c) Procédure civile internationale en Amérique latine *</li> </ul>

<sup>4</sup> \* Degré de priorité faible / \*\* Degré de priorité moyen / \*\*\* Degré de priorité élevé

<b>4. Droit de la vente internationale</b>	Préparation d'un guide sur les textes existants dans le domaine du droit de la vente internationale en coopération avec la CNUDCI et la Conférence de La Haye de droit international privé ***
<b>5. Contrats du commerce international</b>	Formulation de principes en matière de contrats de réassurance *
<b>6. Biens culturels</b>	Collections d'art privées *
<b>7. Location et location-financement et affacturage</b>	a) Loi-type sur l'affacturage *** b) Guide pour la mise en œuvre de la Loi-type d'UNIDROIT sur la location et la location-financement *
<b>8. Droit sur l'insolvabilité</b>	L'harmonisation des lois nationales sur l'insolvabilité concernant la liquidation des banques et les règles de coopération et de coordination dans les affaires transfrontalières ** (priorité sous réserve de confirmation par le Conseil de Direction à sa 99 <sup>ème</sup> session du 6-8 mai 2020)
<b>9. Droit et technologie</b>	Intelligence artificielle (IA)/Contrats intelligents/ Technologie de registres distribués (DLT) ** (priorité sous réserve de confirmation par le Conseil de Direction à sa 99 <sup>ème</sup> session du 6-8 mai 2020)
<b>MISE EN ŒUVRE ET PROMOTION DES INSTRUMENTS D'UNIDROIT</b>	
<b>1. Fonctions de Dépositaire ***</b>	
<b>2. Promotion des instruments d'UNIDROIT ***</b>	a) Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international b) Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA c) Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et Dispositions modèles UNESCO - UNIDROIT définissant la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts d) Instruments d'UNIDROIT sur les marchés de capitaux
<b>ACTIVITES NON LEGISLATIVES</b>	
<b>1. Bibliothèque d'UNIDROIT et Bibliothèques dépositaires ***</b>	
<b>2. Publications ***</b>	
<b>3. Stages et bourses de recherche ***</b>	

L'Assemblée Générale a également été appelée, conformément à l'article 7bis(2) du Statut organique d'UNIDROIT, à nommer les membres du Tribunal administratif pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, et a décidé de maintenir la composition actuelle<sup>5</sup>. Elle a également nommé un nouveau Commissaire aux comptes pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Lors de l'examen des questions financières, l'Assemblée a approuvé les Comptes pour l'exercice financier 2018 ainsi que les ajustements au Budget pour l'exercice financier 2019. L'Assemblée Générale a également adopté le projet de Budget pour 2020.

La Commission des Finances<sup>6</sup> s'est réunie à deux reprises en 2019 sous la présidence de M. Benito Jiménez (Mexique), pour examiner, notamment, le classement des Etats membres dans le Tableau des contributions d'UNIDROIT et la mise à jour sur la mise en œuvre des nouveaux systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT. La 86<sup>ème</sup> session s'est tenue le 4 avril 2019 et la 87<sup>ème</sup> session le 10 octobre 2019. La Commission a fait des recommandations sur diverses questions financières ensuite soumises à l'examen de l'Assemblée Générale.

### **3. Secrétariat**

En 2019, plusieurs changements ont eu lieu au sein du personnel professionnel du Secrétariat. Une Juriste principale, Mme Frédérique Mestre, a pris sa retraite après plus de trente ans de loyaux services à l'Institut et un autre Juriste, M. Neale Bergman, est parti après cinq ans de travail dévoué. Un Juriste principal (M. Carlo Di Nicola) et deux Juristes (Mme Philine Wehling et Mme Priscila Pereira de Andrade) ont été embauchées. En 2019, le Secrétariat a également renouvelé le contrat de consultant de M. Hamza Hameed et du Professeur M. Joachim Bonell. Un contrat de consultante à temps partiel a été conclu avec Mme Frédérique Mestre.

Au 31 décembre 2019, le Secrétariat était composé de 20 membres, huit d'entre eux appartenant à la catégorie des fonctionnaires (Personnel de conception), douze relevant des services administratifs et de secrétariat, de la Bibliothèque et du personnel technique (Service généraux). Le Secrétariat était également assisté par des consultants.

## **B. CONFERENCES DIPLOMATIQUES, COMITES D'ETUDE ET COMITES D'EXPERTS**

Les réunions suivantes ont été organisées par l'Institut en 2019:

### **1. Procédure civile transnationale – Formulation de Règles régionales**

Réunion conjointe du Comité pilote ELI/UNIDROIT, du Groupe sur la Structure et des Co-rapporteurs et des membres (Rome, 25-26 février 2019).

### **2. Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles**

Réunion OTIF / UNIDROIT pour discuter de la coopération entre les deux organisations et de la voie à suivre pour la mise en œuvre du Protocole ferroviaire (Berne, 16 juillet 2019).

---

<sup>5</sup> La composition du Tribunal administratif est la suivante: le Professeur Sir Francis Jacobs, le Professeur Erik Jayme et le Professeur Gianluigi Tosato (membres effectifs). Le Juge Rafael García Valdecasas est membre supplémentaire.

<sup>6</sup> Lors de sa 76<sup>ème</sup> session, en 2017, l'Assemblée Générale a nommé les pays suivants à la Commission des Finances, pour trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018: Allemagne, Brésil, Canada, Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran, Italie, Japon, Mexique, République de Corée, Royaume-Uni, Suisse.

**3. Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles**

Le Sous-comité constitué pour réévaluer la participation du secteur industriel pour la promotion et le développement du Protocole spatial s'est réuni en téléconférence.

**4. Adoption du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles**

Réunions internationales de consultation gouvernementales sur la portée du projet de Protocole MAC (Santiago du Chili le 27 juin 2019; Beijing le 8 juillet 2019 São Paulo le 8 août 2019; Puerto Varas du 25 au 27 août 2019 Oxford les 10 et 11 septembre 2019; Londres le 12 septembre 2019; Bruxelles le 14 octobre 2019; Rome le 15 octobre 2019).

Conférence diplomatique pour l'adoption du Protocole MAC (Pretoria, 11 - 22 novembre 2019).

**5. Elaboration d'un document international d'orientation sur les contrats d'investissement en terres agricoles**

Consultation en ligne sur le projet ALIC Zero (du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre 2019).

Réunions régionales de consultations sur le Projet ALIC Zero (Beijing les 8 et 9 juillet 2019, São Paulo le 9 août 2019 et Nairobi le 23 octobre 2019).

**C. RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS**

Au 31 décembre 2019, UNIDROIT comptait 63 Etats membres: Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Nicaragua, Nigeria, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Siège, République de Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Uruguay et Venezuela.

Le Secrétariat continue les consultations auprès de certains Etats en vue d'une éventuelle adhésion au Statut organique d'UNIDROIT. Quelques exemples représentatifs des nombreuses réunions et échanges directs avec les Gouvernements:



Le 29 mars 2019, à l'occasion de la visite d'un groupe d'étudiants de la Faculté de droit Strathmore, Nairobi (Kenya), Mme Dolphine O. Ndedda et M. Tobias Ogweno ont représenté l'*Ambassade du Kenya en Italie*. Dans son discours de clôture, Mme Ndedda a souligné le soutien de son pays aux importants travaux d'UNIDROIT dans le domaine législatif et de la coopération académique.

Elle a ajouté que pour relever les défis nouveaux et anciens que doivent affronter le Kenya et la Région africaine, des approches intégrées et réfléchies ainsi qu'une coopération internationale avec des forums internationaux, comme UNIDROIT, étaient plus que jamais nécessaires.

Le 11 avril 2019, la Secrétaire Générale adjointe, la Professeure Anna Veneziano, les fonctionnaires principaux, Mme Frédérique Mestre et Mme Marina Schneider, ont reçu Mme Valérie Gomez Bassac, Députée de l'Assemblée Nationale, Mme Capucine Louis (Pôle Economie, Finances et Gestion publiques, Ambassade de France en Italie) et M. Pascal Gand (Magistrat de liaison, Ambassade de France en Italie).

Le 19 juillet 2019, M. Boil Banov, *Ministre de la culture de Bulgarie*, en visite à UNIDROIT, a souligné le renforcement de la coopération entre son ministère et l'Institut et il a confirmé la décision de la Bulgarie d'adhérer à la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés comme étant une priorité. Les Professeurs Ignacio Tirado et Anna Veneziano l'ont accueilli au siège d'UNIDROIT.



## **D. COORDINATION ENTRE ORGANISATIONS QUI SE CONSACRENT A L'ÉLABORATION DE REGLES DE DROIT PRIVE**

### ***La Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH)***

Du 4 au 6 mars 2019, la Secrétaire Générale adjointe, Professeure Anna Veneziano, a participé au nom d'UNIDROIT au *Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence de La Haye de droit international privé*.

Les 18 et 19 juin et du 28 juin au 2 juillet 2019, UNIDROIT a participé à la 22<sup>ème</sup> session diplomatique de la HCCH pour l'adoption de la Convention de 2019 sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile ou commerciale. La Convention, une fois mise en œuvre, contribuera à réduire les coûts des transactions et des litiges dans les transactions transfrontalières et à améliorer l'accès à la justice. Le texte final de la Convention de 2019 sur les jugements est disponible sur le [site](#) de la Conférence de La Haye.

### ***Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)***

Les 6 et 7 mai 2019, UNIDROIT et la CNUDCI, sous le patronage du Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, ont uni leurs forces, sur demande spécifique de leurs membres, pour explorer les domaines de coopération possibles pour inclure dans leur mandat l'élaboration d'instruments juridiques concernant la technologie des registres distribués, les contrats intelligents et l'intelligence artificielle. A cette fin, les deux organisations ont fait appel à des experts pour les aider à identifier les domaines et les sujets qui pourraient bénéficier de futurs instruments juridiques, ainsi que les types d'instruments qui seraient les plus bénéfiques. L'atelier conjoint sur les questions juridiques soulevées par l'utilisation des contrats intelligents et de la technologie des registres distribués a débuté avec une allocution de M. Pasquale Velotti (Chef adjoint du service des affaires juridiques, des différends diplomatiques et des accords internationaux, Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale), suivie d'une introduction par Mme Anna Joubin-Bret (Secrétaire, CNUDCI) et par le Professeur Ignacio Tirado. Les six sessions suivantes ont été présidées par le Professeur Henry Gabriel (membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, Elon University), le Professeur Charles Mooney (Université de Pennsylvanie), la Professeure Giusella Finocchiaro (Université de Bologne), la Professeure Louise Gullifer (Université d'Oxford), la Professeure Teresa Rodríguez de las Heras (Universidad Carlos III Madrid), le Professeur Hideki Kanda (membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, Université Gakushuin).

Les sessions ont porté respectivement sur les points suivants: discussion et accord (dans la mesure du possible) sur les concepts principaux et les définitions (Session I); aide à la compréhension du champ d'application adéquate des travaux (Session II); opérations spécifiques et comment la technologie des registres distribués, les contrats intelligents et l'intelligence artificielle pourraient s'inscrire dans le domaine du droit traditionnel des contrats (Session III); appel à l'harmonisation au sein des usages commerciaux particuliers de la technologie des registres distribués et des contrats (Session IV); l'impact des technologies numériques émergentes sur les régimes de responsabilité des héritages (Session V); et conclusions et résumés des sessions précédentes présentés de façon à ce que le Conseil de Direction d'UNIDROIT et la CNUDCI puissent les examiner (Session VI).



Le 6 décembre 2019, UNIDROIT a été invité à prendre la parole lors d'un Colloque sur la localisation et le recouvrement civil d'avoirs organisé par la CNUDCI au Centre international de Vienne. L'objectif du Colloque était de mieux définir la portée et la nature des travaux futurs possibles sur des outils

efficaces de recouvrement d'avares à la lumière des recommandations de la Commission et des travaux déjà entrepris par d'autres Organisations.



La Secrétaire Générale adjointe, Anna Veneziano, a participé à une table ronde animée par Angela Barkhouse (KrysGlobal), intitulée "Perspective des Organisations internationales" avec Vladimir Kozin (ONUDC), Jean-Pierre Brun (Initiative StAR ONUDC/ Banque mondiale), Brody Warren (HCCH) et José Angelo Estrella-Faria (CNUDCI). Les 17 et 18 juillet 2019, le Secrétaire Général, Ignacio Tirado, a participé à la 52<sup>ème</sup> de la Commission de la CNUDCI pour rendre compte des questions relatives aux projets conjoints et à la coopération institutionnelle.

#### **UNIDROIT, CNUDCI et HCCH**



La *réunion de coordination habituelle* entre les Secrétaires Généraux de la HCCH, de la CNUDCI et d'UNIDROIT a eu lieu à Rome le 24 avril 2019. Le Secrétaire Général Ignacio Tirado et la Secrétaire Générale adjointe Anna Veneziano ont accueilli M. Christophe Bernasconi, Secrétaire Général de la HCCH ainsi que M. José Angelo Estrella Faria, représentant de la CNUDCI pour discuter, entre autres, des projets conjoints en cours et de nouveaux sujets de coopération future entre les trois organisations "sœurs". La réunion a été une excellente occasion d'identifier et de discuter des domaines potentiels de complémentarité et de coordination des sujets soumis à l'examen du Conseil de Direction d'UNIDROIT lors de sa 98<sup>ème</sup> session (Rome, 8-10 mai 2019). La prochaine réunion, organisée par la HCCH, devrait avoir lieu au printemps 2020.

### **E. COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES**

Au cours de la période examinée, l'Institut a été représenté à des réunions organisées par d'autres organisations internationales dont l'Association italienne pour l'arbitrage (AIA), l'Institut de droit européen (ELI), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), l'Association internationale du barreau (IBA) (pour la coopération avec l'IBA, voir ci-dessous B.3.b), le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), le Fonds International de développement agricole (FIDA), l'*International Insolvency Institute*, INTERPOL, le *Kozolchyk National Law Center*, le *National Law Center for Inter-American Free Trade*, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies (UNOOSA), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes (OMD). En 2019, UNIDROIT a poursuivi son engagement avec la région Asie-Pacifique lors du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC). UNIDROIT bénéficie du statut d'observateur officiel auprès du Comité économique de l'APEC depuis 2016. En mars 2019, le Professeur Ignacio Tirado a prononcé une allocution devant le groupe SELI (*Strengthening Economic and Legal Infrastructure*) du Comité économique de l'APEC au Chili. Il a également participé à la réunion plénière du Comité économique, marquant la première participation d'un Secrétaire Général d'UNIDROIT à l'APEC. En août 2019, le Juriste principal William Brydie-Watson a participé au Comité économique de l'APEC où il a fait une présentation sur les avantages juridiques et économiques de la Convention du Cap à l'occasion d'un dialogue de nature politique sur la réforme des opérations garanties. L'APEC est un forum précieux qui permet à UNIDROIT d'avoir des contacts économiques avec les 21 membres de l'APEC dans la région Asie-Pacifique.

Suivent quelques exemples représentatifs de la coopération entre le Secrétariat et les organisations internationales:

- Le 14 octobre 2019, la Présidence finlandaise du **Conseil de l'Union européenne**, en partenariat avec UNIDROIT, a organisé un atelier à Bruxelles pour promouvoir l'Organisation en



général et le système du Cap plus spécifiquement. M. Antti T. Leinonen, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, a participé à cette réunion. Le Professeur Ignacio Tirado a fait une présentation intitulée "UNIDROIT et son importance pour les Etats membres de l'Union européenne" devant le Groupe "Questions de droit civil" du Conseil de l'Union européenne à Bruxelles.

- Le 29 octobre 2019, le Professeur Ignacio Tirado a participé à un symposium de haut niveau organisé par **l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires** (OTIF) à Vilnius, pour marquer le 20<sup>ème</sup> anniversaire du Protocole de Vilnius. Il est intervenu lors d'une table ronde aux côtés de M. Wolfgang Küpper, Secrétaire général de l'OTIF, de M. Maurizio Castelletti, Chef de l'Unité Espace ferroviaire unique européen de la CE-DG MOVE, modérée par l'Ambassadeur de la République de Lituanie, S.E. M. Vytautas.

- Le 11 avril 2019, dans le cadre de la coopération avec le Forum mondial sur le droit, la justice et le développement (FMDJD) durant les réunions de printemps du Groupe de la Banque mondiale, une session a été consacrée au thème "*Human-Centred Business Model: Sustainable Business Practices for Sustainable Development Outcomes*" <sup>7</sup>. La session avait pour objectif de présenter le MECH à un vaste public et de discuter sur la façon dont le projet pourrait contribuer à réalisation des Objectifs de développement durable des Nations-Unies. Au cours de la session on a également analysé le rôle des cadres juridiques pour soutenir l'approche multidimensionnelle du projet MECH en vue de réaliser ces objectifs. Les intervenants étaient les suivants: Mme Sandie Okoro, Première Vice-présidente et Directrice juridique, Groupe de la Banque mondiale, M. Angel Gurría, Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économique, Mme Pascale Dubois, Vice-présidente, Déontologie institutionnelle, Groupe de la Banque mondiale, Mme Odile Renaud-Basso, Directrice générale du Trésor; M. Frédéric Samama, Directeur adjoint, Clientèle institutionnelle et Entités souveraines, Amundi, a présidé la session.

- Du 25 au 26 octobre 2019, UNIDROIT a été invité à participer à la Conférence sur la théorie et la pratique de "L'exécution des décisions de justice dans les litiges commerciaux: réalisations, défis et développement futur" qui s'est tenue à Bichkek, au Kirghizistan. Cette conférence a été organisée par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) en coopération avec l'Organisation internationale de droit du développement (IDLO), avec le soutien de la Cour suprême de la République kirghize. M. Hamza Hameed a fait une présentation lors de la session IV de la Conférence, sur l'importance d'une application efficace dans la réforme du droit commercial international, et tout particulièrement sur les travaux passés, actuels et futurs d'UNIDROIT dans ce domaine. La session, animée par Mme Margarita Meldon, Responsable du Programme régional pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale à l'OIDD, a également bénéficié des présentations de M. Marc Schmitz, Président de l'Union internationale des huissiers de justice (UIHJ), de Mme Sheryl L. Loesch, Présidente de l'Association internationale de l'administration judiciaire (AIAC), et de Mme Mariana Fernandez Puche, coordinatrice de projet à la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ).

## F. COOPERATION AVEC DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES

### 1. Réunions et conférences

Plusieurs membres du Secrétariat ont participé à de nombreuses réunions et conférences dans des institutions universitaires, à titre d'exemple:

- Le 24 janvier 2019, le Professeur Ignacio Tirado, Secrétaire Général d'UNIDROIT, a prononcé le discours inaugural de la 15<sup>ème</sup> édition du Master de droit international des affaires du Département de l'économie et des affaires de **l'Université La Sapienza**. La session a été ouverte par le Directeur du Département de droit et d'économie, le Professeur Daniele Vattermoli, par le Directeur du Master, le Professeur Daniele U. Santosuosso, et son coordinateur scientifique, le Professeur Alessandro Nigro. Dans sa conférence intitulée "Ripensando il Diritto Transnazionale", le Professeur Tirado a

---

<sup>7</sup> <https://www.worldbank.org/en/events/2019/02/21/human-centered-business-model#3> (en anglais)

exposé sa vision sur les défis du droit commercial international et le rôle des organisations internationales telles qu'UNIDROIT.

- Le 27 mars 2019, la Professeure Anna Veneziano a fait une présentation à la **Faculté de droit de l'Université Roma Tre** intitulée "L'uniformisation internationale du droit: résultats, défis et perspectives".



- Le 29 mars 2019, un groupe de 75 étudiants de la **Strathmore Law School** (Nairobi, Kenya) est venu en visite à UNIDROIT dans le cadre d'un voyage universitaire annuel organisé par la Strathmore University auprès d'importantes institutions juridiques dans le monde. Le groupe était accompagné du doyen de la Faculté de droit, le Professeur Luis Franceschi et de professeurs, ainsi que de M. Allan M. Mukuki, Directeur des partenariats internationaux. Après avoir souhaité la bienvenue aux visiteurs, le Professeur Ignacio Tirado, Secrétaire Général d'UNIDROIT, a exprimé son appréciation pour la construction de liens plus étroits avec la communauté juridique du Kenya. Ont suivi de brèves présentations ayant pour thème "UNIDROIT's contribution to International Commercial Law reform and to Sustainable Development Goals" par le Secrétaire Général, par la Secrétaire Générale adjointe, Professeure Anna Veneziano, et par Mme Frédérique Mestre et M. William Brydie-Watson, Fonctionnaires juridiques.

- Le 12 avril 2019, UNIDROIT a accueilli le second de deux groupes d'étudiants de la **Strathmore Law School**, Nairobi, Kenya. Environ 80 étudiants étaient accompagnés par le Doyen de la Faculté de droit, le Professeur Luis Franceschi, et par M. Allan M. Mukuki, Directeur des partenariats internationaux. Six étudiants de Troisième cycle du Global Business Programme/UNIDROIT de l'Université de Washington ont également participé à la discussion.



Le programme était le même que celui du premier séminaire tenu en mars. Une présentation supplémentaire des instruments d'UNIDROIT dans le domaine de la protection internationale des biens culturels a été faite par Mme Marina Schneider, Fonctionnaire principale et Dépositaire des Traités. Le séminaire s'est conclu sur une table ronde sur le rôle du droit commercial comparé dans la réforme du droit commercial international, où sont intervenus le Secrétaire Général et le Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT, ainsi que le Professeur Scott Schumacher, Co-directeur du Global Business Programme/UNIDROIT de l'Université de Washington. A cette occasion les Professeurs Ignacio Tirado et Luis Franceschi ont signé un Protocole d'accord à la fin du séminaire.

- Le 3 mai 2019, UNIDROIT, représenté par les Professeurs Ignacio Tirado et Anna Veneziano, a participé au Master **Luiss B&C Law**. Le Secrétaire Général a participé à une table ronde avec John Denton, Secrétaire général de la CPI, animée par la Professeure Barbara De Donno, Directrice du Master et Professeure de droit privé comparé à la Luiss. La Secrétaire Générale adjointe a ensuite donné une conférence intitulée "La réglementation du commerce international, la soft law - les conventions internationales et les principes d'UNIDROIT".

- Le 13 mai, UNIDROIT, conjointement à la *Catedra de Estudios Juridicos Iberoamericanos*, a participé à un séminaire à la **Universidad Carlos III de Madrid**, organisé par Alfonso-Luís Calvo Caravaca, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, intitulé "UNIDROIT et la codification du droit international privé". Des présentations ont été faites par des experts espagnols et des membres du Secrétariat d'UNIDROIT sur le rôle d'UNIDROIT dans l'unification du droit international privé et la *lex mercatoria*, sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international, sur la Convention du Cap et ses Protocoles et sur les travaux d'UNIDROIT sur l'agriculture contractuelle et sur les contrats d'investissement en terres agricoles.

- Le 11 juin 2019, la Professeure Anna Veneziano a fait une présentation à la **European University of Rome** sur la CVIM et sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international.



- Le 27 juin 2019, le Secrétaire Général, le Professeur Ignacio Tirado, a prononcé un discours liminaire à l'ouverture des Mastères en droit privé à la **Pontificia Universidad Católica de Valparaíso (PUCV)**. L'atelier, organisé et accueilli par PUCV, a été consacré aux travaux d'UNIDROIT, avec des tables rondes sur le système de la Convention du Cap, le Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA sur l'agriculture contractuelle et

le Guide international sur les contrats d'investissement en terres agricoles, présentés par des experts locaux. Le niveau de connaissance des experts et l'intensité des discussions sur les instruments de UNIDROIT étaient particulièrement élevés. Lors de cet événement très fréquenté, les Professeurs Guerrero et Vidal, de la PUCV, sont également intervenus.

- Les 8 et 9 juillet 2019, UNIDROIT a participé à une conférence de haut niveau intitulée "*UNIDROIT and China: The Cape Town Convention, Investing in Agriculture and UPICC*", qui s'est tenue à la **University of International Business and Economics (UIBE) à Beijing**. La Conférence a été organisée conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) et le Ministère du commerce de la République Populaire de Chine (MOFCOM). Elle a réuni des représentants gouvernementaux, des universitaires, des juristes, des organisations internationales et des parties prenantes du secteur privé afin d'examiner certains des instruments d'UNIDROIT et leur impact juridique et économique en Chine. La Conférence a porté, plus particulièrement, sur la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Convention du Cap), le Protocole ferroviaire de Luxembourg et le futur Protocole MAC sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction, le Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA sur les contrats d'investissement en terres agricoles (ALIC) actuellement en cours de préparation, le Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA sur l'agriculture contractuelle et enfin sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international.

- Les 12 et 13 septembre 2019, les Professeurs Ignacio Tirado et Anna Veneziano ont participé à la 11<sup>ème</sup> réunion des Professeurs de droit commercial transnational à Londres au **Queen Mary-UNIDROIT Institute of Transnational Commercial Law**. Le Professeur Ignacio Tirado a prononcé le discours d'ouverture avec Sir Roy Goode et la Professeure Anna Veneziano a animé une table ronde sur "Customary practices in the modern business context 1: Governance and Enforcement".



- le 18 septembre 2019, à l'occasion du lancement de la publication posthume "*Diritto del Commercio Internazionale: Fondamenti e Prospettive*" (Mazzoni, A., Malaguti, M.C., Giappichelli Editore, 2019), UNIDROIT a organisé une table ronde à la mémoire du Président Alberto Mazzoni. L'événement, organisé conjointement avec **l'Université Cattolica de Milan**, a été une occasion de partage et de célébration du Président

Mazzoni au travers de sa dernière initiative destinée pour offrir aux chercheurs un manuel sur les principes du droit commercial international, des origines de la *Lex Mercatoria* à nos jours. Les travaux ont été ouverts par le Secrétaire Général d'UNIDROIT, le Professeur Ignacio Tirado, qui sera également l'auteur de la préface de la version anglaise, suivi par le Professeur Duccio Regoli (Université La Cattolica), qui a pris la parole également au nom des étudiants du Professeur Mazzoni. Les Professeurs Angel Rojo (Université de Madrid) et Christoph Paulus (Université Humboldt de Berlin), respectivement auteurs de la préface des versions espagnole et allemande, ont ensuite pris la parole pour exposer leur interprétation et exprimer leur respect pour la dernière publication du Professeur Mazzoni et pour l'ensemble de son œuvre. La Professeure Maria Chiara Malaguti (Université Cattolica, Rome), co-autrice de la publication, a conclu les discussions.

- Le 20 septembre 2019, **l'Université Roma Tre** et UNIDROIT ont organisé conjointement la Sixième édition de la Conférence annuelle d'arbitrage international intitulée "*Globalization: A Deconstruction and Reformulation of Investor-State Arbitration within the Rubric of the UNIDROIT Principles. A Conceptual Journey*". Organisée dans le cadre du programme de l'International Commercial and Investment Arbitration Theory and Practice Certificate, conjointement par Roma Tre, l'Association italienne d'arbitrage, la Cour internationale d'arbitrage et la Chambre Arbitrale de Milan, cette édition était dédiée à la mémoire du Président d'UNIDROIT, le Professeur Alberto Mazzoni.

Les Professeurs Ignacio Tirado (Secrétaire Général d'UNIDROIT) et Andrea Zoppini (Faculté de droit, Université Roma Tre) ont tout d'abord rappelé l'enthousiasme du Professeur Mazzoni pour cette série de Conférences et ont présenté le conférencier principal, le Professeur Pedro Martinez Fraga (Co-directeur, arbitrage international, BCLP, Professeur assistant, NYU School of Law - Groupe des conciliateurs CIRDI). Environ 70 participants se sont retrouvés à la Bibliothèque d'UNIDROIT pour assister à l'événement.

- Le 5 novembre 2019, le Secrétaire Général Ignacio Tirado a prononcé le discours inaugural intitulé "Repenser le droit transnational", dans le cadre de la série de conférences de la Faculté de droit de l'Université de Hong Kong à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'Université et de la 17<sup>ème</sup> Conférence publique de l'*Asian Institute of International Financial Law*, organisée par la Faculté de droit de l'Université de Hong Kong. Le Professeur Tirado a exposé une analyse critique de l'état actuel du droit transnational et de l'interaction des différents acteurs impliqués, partageant quelques réflexions sur la direction que devrait prendre ce domaine du droit international.

## 2. Accords de coopération

En 2019, l'Institut a signé des accords de coopération avec les institutions. Suivent quelques exemples représentatifs:

- en janvier 2019, UNIDROIT et **l'Université de Nicosie (Chypre)** ont signé un Protocole d'accord pour promouvoir la coopération entre UNIDROIT et la Faculté de droit de l'Université de Nicosie. Cette coopération entend couvrir les instruments et les projets d'UNIDROIT dans le cadre des programmes de l'Université, en particulier la protection internationale des biens culturels à travers le Projet académique (UCAP), ainsi que la promotion du Programme de recherche et de stages d'UNIDROIT.

- En février 2019, UNIDROIT et **l'Université d'Opole (Pologne)** ont signé un Protocole d'accord pour étendre et renforcer leur coopération en examinant les instruments et les projets d'UNIDROIT dans le cadre des programmes universitaires pertinents de l'Université d'Opole plus particulièrement en matière de protection internationale des biens culturels à travers le Projet académique (UCAP); en promouvant le programme de recherche et de stages d'UNIDROIT.



- En avril 2019, la **Strathmore Law School (Nairobi, Kenya)** et UNIDROIT ont signé un Protocole d'accord établissant un partenariat en vertu duquel les instruments et les projets d'UNIDROIT seront inclus dans les programmes académiques pertinents, avec également la promotion de possibilités de stages et la création de bourses à UNIDROIT.

- En avril 2019, un Protocole d'accord a été signé entre UNIDROIT et le **Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (CIFOIT)**. L'objectif de ce Protocole d'accord est de coopérer principalement dans les domaines du programme de Master en droit commercial international (contribution à la formation) et de faciliter les visites et la participation aux conférences d'UNIDROIT pour les stagiaires et les représentants du CIFTCO et les conférenciers.

- En septembre 2019, UNIDROIT et le **Comité Americano de Derecho Agrario (CADA)** ont signé un Protocole d'accord visant à fournir une recherche et une formation de haute qualité, couvrant, entre autres, les échanges et les stages, les projets de recherche communs, les publications communes, l'organisation conjointe de conférences et de séminaires, le co-parrainage de séminaires, conférences et ateliers, l'échange de matériel de publication universitaire ou d'autres informations et les programmes universitaires spéciaux de courte durée.

- En décembre 2019, un Protocole d'accord entre UNIDROIT et **l'Institut international de droit aérien et spatial de l'Université de Leyde (Pays-Bas) (IIASL)** a été signé pour étendre et renforcer la coopération en considérant les instruments et projets d'UNIDROIT, notamment la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et ses Protocoles aéronautique et spatial, dans le cadre du programme universitaire de l'IIASL, en promouvant le programme de recherche et de stage d'UNIDROIT et en créant des bourses UNIDROIT-IIASL.

- enfin, en décembre 2019, ***l'Université de Nottingham, le Centre de droit commercial*** (UNCLC) et UNIDROIT ont signé un Protocole d'accord pour renforcer leur collaboration en examinant les instruments et les projets d'UNIDROIT, notamment en ce qui concerne la protection internationale des biens culturels dans le cadre du projet académique de la Convention d'UNIDROIT de 1995 (UCAP) dans les programmes universitaires pertinents de l'Université de Nottingham, en promouvant le programme de recherche et de stages d'UNIDROIT et en favorisant le partage des connaissances.

## II. ACTIVITES LEGISLATIVES

### A. TRAVAUX EN COURS

#### 1. Les garanties portant sur des matériels d'équipement mobiles

##### a. Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction

###### *Adoption du Protocole MAC*

2019 a été une année capitale pour le système de la Convention du Cap. Le 22 novembre 2019, le quatrième Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, (le Protocole MAC") a été adopté à Pretoria. Ce traité est le résultat de 14 années de travail pour UNIDROIT, qui ont culminé par deux semaines de négociations intenses et collaboratives lors d'une Conférence diplomatique organisée par le Département des relations internationales et de la coopération (DIRCO) de République d'Afrique du Sud, sous les auspices d'UNIDROIT.



Plus de 150 délégués de 42 Etats, une organisation régionale d'intégration économique, trois organisations intergouvernementales, quatre organisations internationales non gouvernementales et un conseiller technique ont participé aux négociations. La République du Congo, la République de Gambie, la République fédérale du Nigeria et la République du Paraguay ont signé le traité au moment de son adoption.

Au cours de la cérémonie de signature, 20 autres Etats ont exprimé leur soutien au traité et ont déclaré leur intention d'engager des processus nationaux pour signer l'instrument. Pour remercier la République d'Afrique du Sud d'avoir accueilli la Conférence diplomatique, le Protocole MAC sera connu de manière informelle sous le nom de "Protocole de Pretoria".

Dans le cadre de la préparation de la Conférence diplomatique, UNIDROIT a organisé une série de consultations nationales, régionales et internationales tout au long de l'année 2019 afin de sensibiliser aux avantages du futur traité, de discuter des concepts juridiques fondamentaux du Protocole MAC et d'encourager les Etats à participer à la Conférence diplomatique. Des consultations internationales et régionales ont été organisées au Brésil, en Italie, au Kenya et au Royaume-Uni, ainsi qu'à Bruxelles au Conseil de l'Union européenne sous la présidence finlandaise. Les cinq consultations multilatérales ont rassemblé plus de 200 représentants gouvernementaux, acteurs du secteur privé et experts juridiques de 81 Etats. En août, le Secrétariat a présenté la Convention du Cap et le futur Protocole MAC à la réunion du Comité économique de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) à Puerto Varas, au Chili. Des consultations nationales ont également eu lieu au Canada, au Chili, en Chine, en France, en Irlande, à Maurice, en Afrique du Sud, en Espagne et aux Etats-Unis d'Amérique.

Pour aider les Etats à examiner le futur Protocole, le Secrétariat a publié, avant la Conférence diplomatique, une série de documents analytiques qui expliquaient le fonctionnement juridique du projet de Protocole. Afin de faire progresser les questions juridiques du projet nécessitant un examen plus approfondi, UNIDROIT a également organisé deux réunions informelles d'experts à Paris (31 janvier 2019) et à Oxford (9 septembre 2019). Un site web dédié à la Conférence diplomatique du Protocole MAC a été créé en août 2019 à l'adresse suivante : <https://macprotocol.info/>

###### *Séminaires régionaux et internationaux, conférences et réunions de consultation*

- Le 8 août 2019, UNIDROIT a organisé un **atelier de consultation régionale à São Paulo** au Brésil sur les avantages juridiques et économiques du futur Protocole MAC **pour les Etats d'Amérique latine**. Organisé par la Faculté de droit de l'Université de São Paulo (USP), l'atelier a

réuni 40 participants de huit pays de la région (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Guatemala, Mexique, Paraguay, Uruguay), dont des représentants des gouvernements, des acteurs du secteur privé, des juristes et des experts universitaires. L'objectif de l'événement était de discuter de la manière dont le Protocole MAC fournira un cadre juridique en Amérique latine pour le financement des équipements miniers, agricoles et de construction (MAC) afin de faciliter le commerce et les investissements transfrontaliers. L'événement a mis en évidence les opportunités économiques que le Protocole MAC créera pour l'industrie manufacturière brésilienne, étant donné le statut du Brésil de principal exportateur d'équipements MAC de la région.



L'atelier était présidé conjointement par le Professeur Ignacio Tirado (Secrétaire Général d'UNIDROIT) et Paula Forgioni (Directrice du Département de droit commercial de l'Université de São Paulo,). Des présentations y ont été faites par des représentants de la Société financière internationale (John Wilson), du Groupe de travail MAC (Felipe Bonsenso Veneziano), du National Law Center for Inter-American Free Trade

(Adalberto Elias), de l'Université de São Paulo (Paolo Fontoura) et d'UNIDROIT (Professeur Ignacio Tirado et William Brydie-Watson)

- Du 25 au 27 août, UNIDROIT a participé à un certain nombre de réunions organisées dans le cadre de la Troisième réunion du Bureau de la **Coopération économique Asie-Pacifique (APEC)** 2019 à Puerto Varas, **Chili**. Au cours d'un échange sur la réforme des opérations garanties organisé en partenariat avec la CNUDCI et la Société financière internationale, William Brydie-Watson, juriste, a exposé les avantages juridiques et économiques de la Convention du Cap pour les économies membres de l'APEC.

- Le 9 septembre, un atelier de consultation technique intitulé "*The scope of the MAC Protocol and the Harmonized System*" (La portée du Protocole MAC et le Système harmonisé) s'est tenu au **Harris Manchester College de l'Université d'Oxford** le lundi 9 septembre 2019. 30 experts juridiques, représentants gouvernementaux et acteurs du secteur industriel se sont retrouvés pour discuter de la relation entre le Protocole MAC et le Système harmonisé (SH), en mettant particulièrement l'accent sur 1) l'utilisation des codes SH pour définir l'application du Protocole MAC pour les équipements miniers, agricoles et de construction, 2) les codes SH actuellement proposés pour inclusion dans le Protocole MAC et 3) l'adaptation éventuelle du Protocole MAC aux révisions du Système harmonisé.



- Une **Conférence internationale** sur "Le Protocole MAC: Avantages économiques et juridiques pour les Etats, le commerce international et le développement" s'est tenue chez Clyde & Co à **Londres** le jeudi 12 septembre 2019, organisée conjointement par UNIDROIT, le Département sud-africain des relations internationales et de la coopération (DIRCO), le Groupe de travail MAC. Y ont participé 18 délégués de pays différents, et des experts du secteur privé.

La Conférence a réuni des représentants diplomatiques, des experts juridiques et des acteurs du secteur industriel qui ont discuté de l'impact bénéfique du Protocole MAC en mettant l'accent sur les pays en développement et les marchés émergents. Elle a été ouverte par le Professeur Ignacio Tirado (Secrétaire Général d'UNIDROIT) et par S. E. Marc Jürgens (Haut-Commissaire par intérim, Haut-Commissariat d'Afrique du Sud à Londres).

- Le 14 octobre 2019, la Présidence finlandaise du Conseil de l'Union européenne et UNIDROIT ont organisé un atelier à **Bruxelles** pour discuter du Protocole MAC. Accueilli par le Conseil de



l'Union européenne, cet atelier a réuni une quarantaine d'experts et de représentants des **Etats membres de de l'Union européenne** pour discuter des avantages économiques et juridiques du Protocole MAC. L'atelier était présidé par M. Antti Leinonen, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT et Directeur Général du Ministère finlandais de la Justice. A cette occasion, les Professeurs Ignacio Tirado et Anna Veneziano, M. William Brydie-Watson et Mme Patrizia De Luca (Chef

de groupe, Direction générale Justice, liberté et sécurité, Commission européenne) ont fait des présentations.

- Le 15 octobre 2019, UNIDROIT a organisé une **réunion d'information internationale** sur le Protocole MAC à la Convention du Cap au siège d'UNIDROIT à Rome (Italie). Plus de 40 représentants diplomatiques de 34 États se sont retrouvés pour discuter des avantages juridiques et économiques du Protocole MAC, avec un accent particulier sur **les pays en développement et les marchés émergents**. Les missions diplomatiques ont pu ainsi discuter du traité en vue de la Conférence diplomatique.



- Le 22 octobre, lors d'un événement à la Strathmore University Law School à **Nairobi**, UNIDROIT a organisé une **conférence internationale** portant sur le Protocole MAC et pour discuter des avantages du Protocole ferroviaire de Luxembourg en **Afrique** en tant que traité adopté dans le cadre de la Convention du Cap.

L'évènement a rassemblé des représentants diplomatiques et gouvernementaux, des experts juridiques, ainsi que des intervenants de l'industrie afin de discuter des retombées bénéfiques potentielles sur l'économie des pays en développement et marchés émergents apportées par les Protocoles ferroviaire et MAC à la Convention du Cap, offrant ainsi aux États africains une occasion de plus pour apprendre plus sur le traité avant son adoption lors d'une Conférence diplomatique à Pretoria.

#### *Séminaires nationaux, conférences et réunions de consultation*

- Le 22 janvier 2019, le Secrétariat a participé à un événement spécial auprès du **Gouvernement irlandais** à Dublin sur le Protocole MAC au Département irlandais des Affaires étrangères et du Commerce. Des représentants de différents secteurs du Gouvernement irlandais ont participé à la réunion, notamment le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce, le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Marine, le Ministère des Finances, Enterprise Ireland et Aviareto Ltd.

Le 1<sup>er</sup> février 2019, l'Université Paris 2 a accueilli une **réunion de consultation nationale française** sur la Convention du Cap. Les discussions ont porté sur la Convention, les Protocoles aéronautique, ferroviaire et MAC et sur des points spécifiques liés à la mise en œuvre du système des traités en France. Une trentaine de représentants du Gouvernement, du secteur privé et du monde académique ont participé à la réunion.



- Un **colloque** intitulé "La Convention du Cap - Réalisations passées et opportunités pour le futur" s'est tenu à la Faculté de droit de l'Université de Montréal le 30 avril 2019. L'évènement était organisé conjointement par le **Ministère de la Justice du Canada et l'Université de Montréal** avec l'appui financier du Groupe de travail MAC. Les quelques soixante conférenciers et participants provenant du monde académique, du milieu financier agricole et aérospatial, de l'Organisations de l'aviation civile internationale, des gouvernements et des établissements de prêt ont discuté des avantages de la Convention et de son Protocole aéronautique ainsi que du projet de Protocole MAC. Outre les informations sur la Convention du Cap à l'usage des praticiens et des utilisateurs canadiens, le Colloque a fourni aux parties prenantes du Canada une excellente occasion de donner des informations sur le projet de Protocole MAC avant son adoption.

- Le 13 mai, UNIDROIT conjointement à la *Catedra de Estudios Jurídicos Iberoamericanos* a organisé un **séminaire** intitulé "UNIDROIT et la codification du droit international privé". Accueilli par **l'Universidad Carlos III de Madrid** et coprésidé par le Professeur Ignacio Tirado, Secrétaire Général, et le Professeur Alfonso-Luis Calvo Caravaca, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, ce séminaire a réuni des experts et des universitaires travaillant dans les domaines du droit international privé et du droit commercial international. Des présentations ont été faites par des experts espagnols et des membres du Secrétariat d'UNIDROIT sur le rôle d'UNIDROIT dans l'unification du droit international privé et de la *lex mercatoria*, les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du

commerce international, la Convention du Cap et ses Protocoles et les travaux d'UNIDROIT sur l'agriculture contractuelle et sur les contrats d'investissement en terres agricoles.

- Le 27 juin 2019, le Professeur Ignacio Tirado, a été invité à **prendre la parole** devant l'APRIMIN (*Asociación de Proveedores Industriales de la Minería*), l'association nationale des fournisseurs de l'industrie minière du **Chili** sur le Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux équipements miniers, agricoles et de construction.

- Les 8 et 9 juillet 2019, UNIDROIT a participé à une **conférence de haut niveau** intitulée "*Unidroit and **China**: The Cape Town Convention, Investing in Agriculture and UPICC*", qui s'est tenue à la University of International Business and Economics (UIBE) à Beijing. La Conférence a été organisée conjointement par la FAO, le FIDA et le Ministère du commerce de la République Populaire de Chine (MOFCOM). Elle a réuni des représentants gouvernementaux, des universitaires, des juristes, des organisations internationales et des parties prenantes du secteur privé afin d'examiner certains des instruments d'UNIDROIT et leur impact juridique et économique en Chine. La Conférence a porté, entre autres, sur les Protocoles à la Convention du Cap, notamment sur le Protocole MAC

- Le 2 septembre 2019, le Secrétariat d'UNIDROIT a participé à des **réunions à Maurice** pour soutenir le Gouvernement dans sa mise en œuvre de la Convention du Cap et de ses Protocoles. Les réunions ont été organisées par le Conseil de développement économique de Maurice (EDB) et ont inclus une série de consultations techniques avec la Commission de réforme du droit, qui avait préparé le projet de loi de mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles.

- Le 5 septembre 2019, le Secrétariat d'UNIDROIT a participé à une **réunion de consultation** sur les Protocoles MAC et ferroviaire, organisée par le Département sud-africain des relations internationales et de la coopération (DIRCO) à Pretoria, en **Afrique du Sud**. La réunion a rassemblé des représentants de cinq agences gouvernementales et a porté sur divers aspects des progrès réalisés par l'Afrique du Sud vers la mise en œuvre du Protocole ferroviaire et du Protocole MAC.

## **b. Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap**

Sur recommandation du Conseil de Direction, l'Assemblée Générale lors de sa 75<sup>ème</sup> session (Rome, 1<sup>er</sup> décembre 2016) a décidé d'inclure la préparation de Protocoles additionnels à la Convention du Cap sur les questions spécifiques i) aux navires et matériels de transport maritime, et ii) aux matériels de production d'énergie renouvelable dans le Programme de travail 2017-2019 de l'Institut. Lors de ladite session, l'Assemblée Générale avait accordé une faible priorité à ces deux projets. A sa 78<sup>ème</sup> session (Rome, 12 décembre 2019), elle a décidé de maintenir les deux projets dans son Programme de travail 2020-2022 et de confirmer son statut de faible priorité.

Conformément au degré de priorité faible attribué, le Secrétariat a continué à suivre les développements dans le domaine des navires et des matériels d'équipement maritimes, à mener des recherches pour déterminer la viabilité d'un futur protocole sur les matériels de production d'énergie renouvelable.

## **2. Droit privé et développement agricole**

### **a. Elaboration d'un document d'orientation international sur les contrats d'investissement en terres agricoles**

Conformément au Programme de travail d'UNIDROIT pour la période triennale 2017-2019, qui comprend un projet - dont le degré de priorité est élevé - sur les contrats d'investissement en terres agricoles et prochaine étape dans le cadre de la collaboration continue d'UNIDROIT avec la FAO et le FIDA dans le domaine du droit privé et du développement, le Groupe de travail sur les contrats d'investissement en terres agricoles (ALIC)<sup>8</sup> a continué en 2019 à préparer un futur Guide juridique sur ces contrats.

---

<sup>8</sup> Le Groupe de travail est présidé par M. José Antonio Moreno Rodríguez, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT et est actuellement composé de: M. Lorenzo Cotula, Chercheur principal en droit et développement durable à l'International Institute for Environment and Development (IIED); M. Daryono, Professeur à l'Universitas Terbuka, Jakarta; Mme Bénédicte Fauvarque-Cosson, Professeure à l'Université Paris 2; M. James

Le futur Guide juridique sera à l'usage des conseils juridiques traitant de baux en terres agricoles – qu'ils relèvent de l'Etat, d'une communauté locale, d'une autorité coutumière ou d'une partie privée – afin d'aider à la préparation, la négociation et la mise en œuvre de contrats d'investissement en terres agricoles de façon conforme aux Directives volontaires pour gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, pêches et forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT), aux Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (Principes CSA-RAI), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et à d'autres instruments internationaux. Le Guide juridique – qui bénéficie du succès du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA et des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international – n'entend pas encourager les acquisitions de terres à grande échelle, mais sensibiliser à des modèles d'investissement alternatifs. Le Guide juridique entend contribuer à garantir que les baux de terres agricoles sont conclus de manière responsable et que les droits des parties prenantes, y compris ceux des détenteurs légitimes de droits d'occupation, sont à la fois protégés et respectés. Pour ce faire, le Guide juridique aborde, entre autres, les six principaux points suivants: le cadre juridique; les parties, la diligence raisonnable et la formation; les obligations et les droits des parties; l'inexécution des contrats; le transfert et la restitution; le règlement des litiges.

## b. Consultations sur le Projet ALIC Zero

Lors de sa quatrième réunion (Rome, 9-11 octobre 2018), le Groupe de travail a convenu que le projet de Guide révisé - le projet ALIC Zéro - devrait être soumis à de vastes consultations afin de mieux le faire connaître et de solliciter d'autres contributions de la part des parties prenantes, afin de garantir un produit de grande qualité qui réponde à des besoins réels et soit conforme aux meilleures pratiques établies. Cette ligne de conduite a été approuvée par le Conseil de Direction lors de sa 98<sup>ème</sup> session (Rome, 8-10 mai 2019).

**ONLINE CONSULTATION:**  
Review of the Draft UNIDROIT-FAO-IFAD  
Legal Guide on Agricultural Land Investment Contracts

Du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre 2019, le projet ALIC Zéro a été disponible pour commentaires et observations dans le cadre d'une consultation en ligne sur le site Internet d'UNIDROIT, ainsi que sur un certain nombre d'autres plates-formes importantes en ligne, comme le Forum

global sur la sécurité alimentaire et la nutrition (Forum FSN) de la FAO, le LandPortal.org et le site Afronomics. Des commentaires ont également été recueillis sur les réseaux sociaux d'UNIDROIT, de la FAO et du FIDA (Facebook, LinkedIn, Twitter). Pour davantage d'informations sur les observations parvenues voir [Online Consultations Report](#) (en anglais).

Des **consultations régionales** ont également été organisées dans le monde entier en coordination avec les experts du Groupe de travail – les contributions reçues devant être intégrées dans le futur Guide juridique par le Secrétariat avec les experts et les représentants. UNIDROIT remercie le FIDA pour le soutien financier accordé au titre d'un "micro-don" et qui a facilité ces consultations.

### *Premier atelier de consultation régionale – Beijing*

Les 8 et 9 juillet 2019, UNIDROIT a tenu sa *première consultation régionale* sur le projet ALIC Zéro à Beijing. Accueillie par la University of International Business and Economics (UIBE), dans le cadre d'une conférence de haut niveau intitulée "*UNIDROIT and China: The Cape Town Convention, Investing in Agriculture and UPICC*", la réunion a été organisée conjointement par la FAO et le FIDA.

---

Gathii, Chaire Wing-Tat Lee en droit international et Professeur de droit à la Faculté de droit de l'Université Loyola de Chicago; Mme Jean Ho, Professeure adjointe à l'Université nationale de Singapour; M. Pierre-Etienne Kenfack, Professeur à l'Université Yaoundé 2, Mme Yuliya Panfil, Associée, Investissements au Réseau Omidyar et M. Virgilio de los Reyes, Professeur à l'Université De la Salle, Manille. Le Groupe de travail comprend également des représentants de la FAO, du FIDA, de l'International Land Coalition (ILC), d'ONG et d'instituts de recherche; de l'Organisation mondiale des agriculteurs, le Mécanisme du secteur privé du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), qui expose les opinions du secteur privé.

Au cours de la consultation, les experts ont donné un aperçu des questions fondamentales traitées par Guide juridique et ont sollicité des commentaires de la part des parties prenantes chinoises sur le projet de Guide juridique (pour un ordre du jour détaillé voir le [Rapport](#) – en anglais). Un groupe distinct a discuté de la diffusion du Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA sur l'agriculture contractuelle en Chine. Parmi les orateurs on comptait les Professeurs Ignacio Tirado et Anna Veneziano, Henry Gabriel (membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT et Président du Groupe de travail sur l'agriculture contractuelle), M. Vincent Martin (Représentant de la FAO en Chine et en République démocratique de Corée du Nord), M. Matteo Marchisio (Chef du Centre régional Asie de l'Est du FIDA et du Centre de coopération Sud-Sud) ainsi que les Professeur Virgilio de los Reyes et Ho Qing Ying (membres du Groupe de travail ALIC). Mme Zhou Chao (Professeure agrégée, China Agriculture University) est intervenue sur le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle.



#### *Deuxième atelier de consultation régionale – Brésil*

La réunion s'est tenue le 9 août 2019 à la Faculté de droit de l'Université de São Paulo, organisée conjointement par le FIDA et la FAO. Dans le cadre de la finalisation du futur Guide juridique, l'objectif de l'atelier était de sensibiliser les parties prenantes en Amérique latine, notamment les conseillers juridiques des investisseurs, les responsables gouvernementaux, les organisations non gouvernementales, les universitaires et les représentants du secteur privé. L'atelier a réuni 40 participants de plusieurs pays d'Amérique latine, dont le Brésil, le Chili, l'Argentine, la Bolivie, le Guatemala, le Mexique, le Paraguay et l'Uruguay.

L'atelier était présidé conjointement par des Professeurs des départements de droit civil et commercial de l'USP (José Simão et Paula Forgioni). Le programme comprenait une introduction au Guide ALIC par le Secrétaire Général d'UNIDROIT et deux sessions de discussions sur les contrats d'investissement en terres agricoles au Brésil et en Amérique latine, les orateurs étant Rolf Hackbart (Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes); Claus Reiner (Directeur national du FIDA Brésil); Francisco de Godoy Bueno (Vice-président de la *Brazilian Rural Society*); Priscila Pereira de Andrade (membre du Groupe de travail ALIC); Antonio Zanette (Coordonnateur, cours de Troisième cycle sur le droit agricole et l'agro-industrie, Ecole supérieure du Ministère public); Nitish Monebhurum (Professeur de droit international des investissements, Centre Universitaire de Brasilia); Flavia Trentini (Professeur de droit privé, USP-Ribeirão Preto) et Rabih Nasser (Fondation Getulio Vargas). Pour un ordre du jour détaillé, voir le [Rapport](#) – en anglais)



#### *Troisième atelier de consultation régionale – Nairobi*



La troisième réunion s'est tenue à Nairobi (Kenya) le 23 octobre 2019 à la Strathmore University Law School de Nairobi, regroupant plus de 40 experts de pays africains, comme le Kenya, l'Éthiopie, le Nigeria, l'Ouganda, la Tanzanie, l'Afrique du Sud et le Soudan ainsi que des juristes d'organisations internationales comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement. L'atelier était composé de quatre sessions: fournir un aperçu du Guide et de ses objectifs principaux (Session 1); approfondir les points essentiels de la rédaction et de la mise en œuvre de contrats d'investissement foncier agricole responsables (Session 2); trouver le juste équilibre entre les droits et les obligations des parties en Afrique (Session 3); et envisager les recours et la résolution des différends dans le contexte des contrats d'investissement en terres agricoles (Session 4). (Pour un ordre du jour détaillé voir le [Rapport](#) – en anglais).

Tous les commentaires reçus dans le cadre de la consultation en ligne et des consultations régionales ont été soumis au Groupe de travail et pris en compte, le cas échéant, pour la révision finale du projet, en vue de les intégrer dans la version finale du futur Guide juridique afin de garantir un produit de qualité qui réponde aux besoins réels et soit conforme aux meilleures pratiques établies dans la région concernée.

### **3. Procédure civile transnationale – formulation de Règles régionales**

En 2014, UNIDROIT et l'Institut de droit européen (ELI) ont conclu un protocole d'accord portant spécifiquement sur un projet de règles de procédure civile européenne basé sur les Principes de procédure civile transnationale de l'American Law Institute (ALI)/UNIDROIT.

La dernière réunion annuelle avec le Comité directeur, le Groupe de structure et les Co-rapporteurs des groupes de travail s'est tenue à Rome les 25 et 26 février 2019. La réunion a commencé par aborder l'état actuel du projet consolidé, sur la base du texte fourni par le groupe de travail sur la "Structure" et a exploré les principales questions qui étaient encore à l'étude. La discussion a porté sur les résultats révisés des cinq groupes de travail, la structure actualisée des Règles, une partie introductive contenant les dispositions générales et un ensemble supplémentaire de règles sur les plaidoiries élaborées par le groupe sur la "Structure". La réunion plénière a ensuite permis de suivre l'avancement des projets de travail sur les "Frais de procédure", les "Jugements" et les "Procédures d'appel", avec des présentations et des discussions fructueuses pour faciliter leur achèvement.

Au cours de l'année 2019, les travaux sur les Dispositions et les Commentaires se sont poursuivis en vue de préparer un projet complet à présenter à l'Assemblée Générale de l'ELI pour examen.

#### *Séminaires et conférences*

- Le projet ELI/UNIDROIT a été examiné lors d'une conférence organisée par le *Wissenschaftliche Vereinigung für Internationales Verfahrensrecht* à la Faculté de droit Bucerius (Hambourg) du 13 au 16 mars 2019, inaugurée par les Professeurs Burkhard Hess, Katharina Boele-Woelki and Karsten Thorn, avec des présentations des Professeurs Rolf Stürner et Xandra Kramer, suivies d'une table ronde présidée par le Professeur Paul Oberhammer avec la participation du Professeur Beate Czerwenka, de M. Gottfried Hammer et du Professeur Roman Poseck.



- le 4 septembre 2019, le projet consolidé des Règles en anglais a été présenté et discuté à Vienne lors de l'Assemblée Générale de l'ELI. La Professeure Anna Veneziano a participé à la session d'ouverture avec Diana Wallis, ancienne Présidente de l'ELI et membre du Comité pilote, et Matthias Storme, Président des membres du Comité consultatif du projet. Le but de la session était de présenter le projet consolidé des Règles en anglais à l'ELI et de recueillir des informations de la part du Comité consultatif

des membres et des organes consultatifs de l'ELI, ainsi que de préparer le texte finalisé en anglais pour qu'il soit approuvé par l'ELI lors de la prochaine réunion de son Comité exécutif début 2020. Les sessions, ouvertes par Diana Wallis, Anna Veneziano et Matthias Storme, ont porté sur quatre thèmes importants: "Principes généraux, gestion des affaires et plaidoiries" (John Sorabji, Anne Nylund, Rolf Stürner) ; "Evidence" (Xandra Kramer, Nicolò Trocker, Fernando Gascón Inchausti) ; "Recours collectif" (Remo Caponi, Vincent Smith et Christopher Hodges) ; "Appels" (Rolf Stürner, Raffaele Sabato, Christopher Kern). Paul Oberhammer a exposé des observations finales. Tous les autres Co-présidents des Groupes de travail du projet ont été invités à contribuer aux discussions.

### **4. PRINCIPES D'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international**

#### **a. Formulation de Principes en matière de contrats de réassurance**

Le 6<sup>ème</sup> atelier du projet s'est tenu à Francfort du 6 au 8 juin 2018, avec la participation d'UNIDROIT. Puis le Groupe de travail a finalisé un projet consolidé qui a été présenté au Conseil de Direction d'UNIDROIT lors de sa 98<sup>ème</sup> session (Rome, 8-10 mai 2019).

Lors de sa 98<sup>ème</sup> session, le Conseil de Direction a pris note de la version finalisée des règles et commentaires des PRICL, a salué leur utilisation des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international comme modèle et comme règles de droit général des contrats, et a autorisé le Secrétariat à se référer au texte des PRICL sur le site Internet d'UNIDROIT une fois la publication finalisée.

En décembre 2019, les PRICL ont été publiés en ligne et peuvent être consultés en tant que Version 1.0 de 2019 sur le site web suivant : <https://www.ius.uzh.ch/de/research/projects/pricl.html>.

Suite à l’approbation par l’Assemblée Générale, sur la recommandation du Conseil de Direction à sa 98<sup>ème</sup> session, la poursuite du projet sur le droit des contrats de réassurance a été incluse dans le Programme de travail 2020-2022 de l’Institut. Le premier atelier de cette nouvelle phase, le 7<sup>ème</sup> atelier PRICL, s’est tenu à Zurich, en Suisse, du 4 au 6 décembre 2019.

#### *Séminaires et conférences*

Le 10 mai 2019, en conclusion de la 98<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction d’UNIDROIT, des membres du Groupe de travail sur le projet sur les Principes du droit des contrats de réassurance, les Professeurs Helmut Heiss et Diana Cerini ainsi que M. Lari Kuitunen et M. Eberhard Witthoff ont présenté les règles et commentaires finalisés des PRICL.



La session a été inaugurée par le Professeur Arthur Hartkamp, Vice-Président d’UNIDROIT, et présidée par la Professeure Anna Veneziano. Le Professeur Helmut Heiss (Université de Zurich) a présenté une introduction aux PRICL et leur lien avec les Principes d’UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international, suivie d’une présentation sur les “Devoirs” et les “Recours” dans les PRICL en comparaison avec les Principes d’UNIDROIT par Diana Cerini (Université Milan Bicocca). Les PRICL ont ensuite été examinés du point de vue d’un assureur direct (Lari Kuitunen, If P&C Insurance), et du point de vue d’un réassureur (Eberhard Witthoff, Munich Re Group). Ces présentations ont été publiées en mars 2020 dans la *Revue de droit uniforme*, vol. 25.

#### **b. UNILEX**

Une base de données de jurisprudence internationale et de bibliographie sur les Principes d’UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et la Convention des Nations unies de 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM), UNILEX, a été créée au milieu des années 90 par une équipe de jeunes chercheurs de l’Université de Rome I “La Sapienza” sous la supervision de M. Michael Joachim Bonell, Professeur émérite de droit privé comparé à l’Université de Rome I. UNILEX est accessible gratuitement sur Internet à l’adresse [www.unilex.org](http://www.unilex.org) et est devenue une source d’information largement utilisée dans le monde entier.

Les décisions recueillies sont enregistrées non seulement dans leur langue d’origine en texte intégral (si disponible) mais aussi sous forme de mots clés et de résumés en anglais, reprenant les faits pertinents et le(s) *ratio(nes) decidendi* de l’affaire. Dès le début, il a permis d’accéder aux décisions non seulement par date, tribunal ou cour arbitrale et par article(s) de l’instrument expressément mentionné, mais aussi par “questions” énumérées sous chaque article dans un ordre systématique, ce qui permet de savoir immédiatement si une question particulière concernant l’application de la disposition a déjà été tranchée par un tribunal ou une cour arbitrale et, le cas échéant, comment.

En 2018-2019, grâce à la générosité d’un donateur allemand, il a été possible de repenser le système UNILEX, qui risquait de devenir obsolète en raison de l’évolution des techniques logicielles. La nouvelle version mise à jour d’UNILEX, qui présente des innovations significatives tant dans la forme que dans le fond, a été lancée au début du mois de mai 2019.

En utilisant les derniers standards technologiques, la base de données a été mise à jour pour permettre son utilisation sur tous les appareils (y compris les smartphones) et a également été optimisée pour des moteurs de recherche tels que Google.

Le nombre de décisions recueillies dans UNILEX se référant d’une manière ou d’une autre aux Principes d’UNIDROIT est passé de 68 au cours de la première année de fonctionnement de la base de données (2002) à 500 environ en 2019.

A cet égard, il convient de souligner l’initiative conjointe de l’Association internationale du barreau (IBA) et d’UNIDROIT, qui a conduit à la création d’un Groupe de travail de l’IBA composé de 42 praticiens spécialisés, avocats, arbitres, professeurs, anciens juges et conseillers d’entreprise de 25 pays, chargés de donner leur avis sur les Principes d’UNIDROIT 2016 du point de vue de la pratique. Dans leurs rapports nationaux, les membres de ce Groupe de travail ont fourni un grand nombre de résumés de décisions se rapportant d’une manière ou d’une autre aux Principes. Ces documents ont été publiés par l’IBA fin 2019 dans le livre “Perspectives in Practice of the UNIDROIT Principles 2016”, disponible sur le site Internet de l’IBA.

## 5. Droit international de la vente

### Préparation d'un guide sur les textes existants dans le domaine du droit international de la vente en coopération avec la CNUDCI et la Conférence de La Haye de droit international privé

En février 2019, le Groupe de travail d'experts sur le "Guide juridique pour l'élaboration d'instruments juridiques uniformes dans le domaine des contrats du commerce international (avec un accent sur les ventes)" (composé de Neil B. Cohen, Lauro Gama Jr, Hiroo Sono, Pilar Perales Viscasillas et Stefan Vogenauer) a produit un premier projet non consolidé de l'instrument.

En 2019, les représentants des Secrétariats de la CNUDCI, de la HCCH et d'UNIDROIT ont établi un plan de travail intense avec la participation des experts, qui a été mis en œuvre grâce à l'accès à une plateforme électronique et à de nombreuses conférences téléphoniques pour réviser le premier projet.

Les 25 et 26 septembre 2019, le Groupe de travail a tenu sa deuxième réunion à l'Institut Max Planck d'histoire juridique, à Francfort à l'aimable invitation de Stefan Vogenauer et avec la participation de Luca Castellani (CNUDCI), Ning Zhao (HCCH) et Anna Veneziano (UNIDROIT). Cette réunion a permis de discuter de l'avancement du projet, d'aborder les questions en suspens et de procéder à une révision approfondie du texte sur la base des commentaires internes. Le groupe s'est également mis d'accord sur les prochaines étapes, notamment la consolidation du texte, les périodes de consultation, la révision linguistique, les traductions et les modalités d'approbation/présentation.



En octobre 2019, un nouveau projet révisé de l'ensemble du Guide a été soumis à la Conférence de La Haye, en vue de recevoir des commentaires, notamment sur les trois premiers chapitres, avant le 6 décembre 2019. Le résultat de cette consultation ainsi que la finalisation des chapitres restants ont ensuite été discutés par le groupe de travail lors d'une téléconférence qui s'est tenue en décembre 2019.

## B. SUIVI DES INSTRUMENTS ADOPTES PAR UNIDROIT

Le Secrétariat a continué durant l'année 2019 à s'efforcer de promouvoir les Conventions d'UNIDROIT, lors de conférences ou par la parution d'articles.

Pour l'ensemble des instruments élaborés et l'état de mise en œuvre des Conventions préparées par UNIDROIT et approuvées à des Conférences diplomatiques convoquées par des Etats membres d'UNIDROIT, voir l'Annexe II ci-après. Pour la mise en œuvre des instruments basés sur des travaux menés dans le cadre d'UNIDROIT, voir l'Annexe III ci-après.

### 1. Droit privé et développement agricole

#### Le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA

Rédigé conjointement par UNIDROIT, la FAO et le FIDA, le **Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA** a été publié en anglais et en français en 2015 et en espagnol en 2017. Dans le cadre d'un programme de mise en œuvre financé par le FIDA, et s'appuyant sur la coopération d'UNIDROIT, en 2016-2017, la FAO a préparé du matériel de sensibilisation, des outils de divulgation et de mise en œuvre basés sur le Guide juridique, à l'usage des programmes locaux de renforcement des capacités et de développement dans divers contextes d'agriculture contractuelle.



Dans le cadre de la promotion du Guide juridique, particulièrement axé sur les questions juridiques, UNIDROIT a mis en place un **Forum sur les aspects juridiques de l'agriculture contractuelle** - anciennement *Communauté de pratique* - (<https://www.unidroit.org/fr/communaute-de-pratique/-accueil>) conçu comme une plate-forme pour promouvoir le partage et la diffusion de connaissances,

ainsi que des projets individuels de partenaires et de membres, ou bien sur la base d'initiatives conjointes. Au cours de la période triennale 2017-2019, le Guide juridique a été traduit en portugais et en chinois comme base pour la préparation d'outils de diffusion et pour des projets universitaires ou de réglementation développés dans des pays d'Amérique du Sud.

Au cours de la période triennale 2020-2022, le Secrétariat d'UNIDROIT entend développer un projet global de **préparation de Guides juridiques adaptés au contexte particulier de chaque pays**, ce qui augmentera considérablement l'impact opérationnel du Guide juridique pour les utilisateurs dans les contextes nationaux. Des réunions pour développer un tel projet au Chili et en Colombie sont déjà en cours. UNIDROIT a reçu le prix *United Rule of Law Appeal* (UROLA) 2019. UROLA est une ONG gérée conjointement par l'Institut de droit international et d'autres ONG qui se consacrent à l'état de droit. La proposition gagnante d'UNIDROIT a été de mettre en place un projet pilote pour encourager les bonnes pratiques en matière de contrats agricoles en préparant des guides juridiques adaptés au contexte particulier de chaque pays sur l'agriculture contractuelle. L'objectif du projet est de favoriser une croissance économique durable et une stabilité sociale dans les économies rurales grâce à un soutien juridique pour parvenir à une agriculture contractuelle plus équitable. Ce projet comprendra, entre autres, une évaluation du pays par une analyse/diagnostic économique, juridique, administratif et social en partenariat avec des partenaires locaux, la rédaction d'un Guide juridique sur l'agriculture contractuelle adapté au contexte particulier de chaque pays, la gestion d'un processus de recherche de consensus au travers d'un dialogue politique ainsi qu'une éventuelle assistance technique.

#### Séminaires et conférences

Le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA a été présenté et discuté lors de plusieurs occasions, à titre d'exemple:

- le 20 février 2019, la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT, a présenté le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle, ses principales caractéristiques et les aspects clés de sa mise en œuvre lors de la Conférence "Food for Law" organisée par l'**Université McGill** à Montréal et son Centre des politiques en propriété intellectuelle (CPPI). Cette présentation s'inscrivait dans le cadre d'une session présidée par Pierre-Emmanuel Moysse, Directeur du CIPP et Professeur agrégé à l'Université McGill, sur la pratique de l'agriculture contractuelle et ses implications pour le développement rural. Martin Cloutier (Professeur, Département de management et technologie, ESG UQAM), Matteo Ferrari (Professeur assistant de droit privé, Université de Trente) et Paola Iamiceli (Professeure de droit privé, Université de Trente) ont participé à la session.



- Le 28 février 2019, Mme Frédérique Mestre (Juriste principale, UNIDROIT) a participé à un Atelier sur "Agricultura por contrato – Aspectos legales y regulatorios, ordenamiento productivo, instrumentos financieros" organisé par la **FAO Colombie pour le Ministère de l'agriculture et du développement rural** (MADR), dans le cadre du programme de priorité du nouveau Gouvernement pour développer l'agriculture contractuelle.



- Le 1<sup>er</sup> mars 2019, Mme Frédérique Mestre a donné une conférence à l'**Universidad Externado de Bogotá** à un groupe d'environ 25 professeurs de la Faculté de droit et également du Département de développement rural sur UNIDROIT et les activités actuelles liées à l'agriculture. Le sujet de l'agriculture contractuelle a suscité un grand intérêt, compte tenu de l'initiative du Gouvernement comme nouvelle direction de recherche possible pour la Faculté de droit. La discussion a également porté sur le projet global d'UNIDROIT sur un "Guide juridique sur l'agriculture contractuelle dans une approche par pays".

- Le 25 mai 2019, la Professeure Anna Veneziano a présenté le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA en conclusion d'une table ronde, organisée par l'Université de Parme, lors du XXV<sup>ème</sup> Colloque biennal de l'**Association italienne de droit comparé** (AIDC), consacré au "Droit alimentaire - une perspective comparative".

## 2. Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

### a. La Convention du Cap et ses Protocoles

#### Dépositaire

UNIDROIT a été désigné Dépositaire de la *Convention du Cap* en vertu de l'article 62(1) de la Convention et du *Protocole aéronautique* en vertu de l'article XXXVII(1) de ce dernier, qui sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2006. Au 31 décembre 2019, la Convention comptait 79 Etats contractants et une organisation régionale d'intégration économique contractante, et le Protocole aéronautique 76 Etats contractants et une organisation régionale d'intégration économique contractante.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019, la République de Moldova a déposé son instrument d'adhésion au Protocole aéronautique

UNIDROIT a été désigné comme Dépositaire du *Protocole ferroviaire de Luxembourg* (en vertu de l'article XXXIV(1)). Le Protocole ferroviaire de Luxembourg, adopté le 23 février 2007 lors de la Conférence diplomatique tenue au Luxembourg, compte six Etats signataires (Allemagne, France, Italie, Mozambique, Royaume-Uni et Suisse), trois Etats contractants (Gabon, Luxembourg et Suède) et une organisation internationale d'intégration économique (Union européenne). Le Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

UNIDROIT a été désigné comme Dépositaire du *Protocole spatial* (en vertu de l'article XLVIII(1)). Le Protocole spatial, adopté le 9 mars 2012 lors de la Conférence diplomatique tenue à Berlin (Allemagne), compte quatre Etats signataires (Allemagne, Arabie Saoudite, Burkina Faso et Zimbabwe). Le Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

UNIDROIT a été désigné comme Dépositaire du *Protocole MAC de Prétoria* (en vertu de l'article XXXVII(1)). Le Protocole de Prétoria, adopté le 22 novembre 2019 lors de la Conférence diplomatique tenue à Prétoria (Afrique du Sud), compte quatre Etats signataires (Congo, Gambie, Nigéria et Paraguay). Le Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

#### Séminaires, conférences et présentations

En 2019, la Convention du Cap et ses Protocoles ont fait l'objet d'un certain nombre de conférences, de séminaires et de présentations dans le monde entier. En ce qui concerne plus particulièrement les activités auxquelles UNIDROIT a participé directement (outre ce qui a déjà été mentionné ci-dessus, paragraphe A, n° 1), on peut citer, à titre d'exemple:

- *La Convention du Cap et le Protocole aéronautique*



- Le 22 janvier 2019, le Secrétariat d'UNIDROIT a participé à un événement spécial à Dublin (Irlande) qui célébrait la **millionième inscription au Registre international pour les biens aéronautiques**, tel qu'établi par le Protocole aéronautique à la Convention du Cap. A cette occasion, des présentations ont été faites par Rob Cowan (Directeur général d'Aviareto), Sir Roy Goode (auteur du Commentaire officiel du Protocole aéronautique) et Michael D'Arcy TD (Ministre d'Etat auprès du Département irlandais des Finances).

- Le 1<sup>er</sup> février 2019, le Secrétariat d'UNIDROIT a participé à un Atelier de consultation sur l'éventuelle ratification par la France de la Convention du Cap. Organisé par **l'Université Paris II** (Panthéon-Assas) et le Professeur Pierre Crocq, l'Atelier a réuni des experts internationaux, des représentants de gouvernements, des juristes du secteur privé et des universitaires pour discuter des avantages et des défis liés à l'application de la Convention du Cap et de ses Protocoles.

- Le 30 avril 2019, un colloque intitulé "La Convention du Cap - Réalisations passées et opportunités pour le futur" s'est tenu à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. L'événement était organisé conjointement par le **Ministère de la Justice du Canada et l'Université de Montréal** avec l'appui financier du Groupe de travail MAC.



Les quelques soixante conférenciers et participants provenant du monde académique, du milieu financier agricole et aérospatial, de l'Organisation de l'aviation civile internationale, des gouvernements et des établissements de prêt ont discuté des avantages de la Convention et de son Protocole aéronautique ainsi que du projet de Protocole MAC. Les similitudes et les différences entre la Convention du Cap et le droit canadien ont été exposées, ainsi que certains points spécifiques relatifs au projet de Protocole MAC en cours de négociation et à la mise en œuvre des traités de droit privé au Canada. Outre les informations sur la Convention du Cap à l'usage des praticiens et des utilisateurs canadiens, le Colloque a fourni aux parties prenantes du Canada une excellente occasion de donner des informations sur le projet de Protocole MAC avant son adoption.

- Le 13 mai, UNIDROIT s'est joint à la *Catedra de Estudios Juridicos Iberoamericanos* pour un séminaire, organisé par Alfonso-Luís Calvo Caravaca, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, intitulé "UNIDROIT et la codification du droit international privé" à la **Universidad Carlos III de Madrid**. Des présentations ont été faites par des experts espagnols et des membres du Secrétariat d'UNIDROIT sur le rôle d'UNIDROIT dans l'unification du droit international privé et de la *lex mercatoria*, sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international, sur la Convention du Cap et ses Protocoles et les travaux d'UNIDROIT sur l'agriculture contractuelle et sur les contrats d'investissement en terres agricoles.

- Le 21 juin 2019, la Secrétaire Générale adjointe, Anna Veneziano, a fait une présentation intitulée "La Convention du Cap et son Protocole aéronautique" lors d'une conférence organisée par la Professeure Laura Pierallini à **l'Université LUISS de Rome** sur le thème "Affronter nouveaux défis de l'industrie aéronautique: Comment les régulateurs et les experts du droit aérien y font face".

- Les 25 et 26 juin 2019, le Groupe de travail aéronautique (AWG) a invité les principales parties prenantes à participer à une importante **réunion régionale sud-américaine** du Groupe de travail aéronautique sur la Convention du Cap (CTC) et son Protocole aéronautique et la transférabilité transfrontalière des aéronefs (XBT). Cette réunion, accueillie par l'Agence nationale de l'aviation civile du Brésil, avec le soutien de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et d'UNIDROIT, s'est tenue en association avec elle. Le Secrétaire Général, Professeur Ignacio Tirado a participé à une table ronde avec le Professeur Jeffrey Wool, Secrétaire Général du Groupe de travail aéronautique où il a illustré les aspects juridiques du Protocole aéronautique.

- Le 8 juillet 2019, le Secrétariat d'UNIDROIT a participé à une réunion à Beijing pour la promotion de la Convention du Cap, du Protocole ferroviaire de Luxembourg et du futur Protocole sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction.



Figurant dans le cadre de la Conférence de haut niveau "UNIDROIT and China: The Cape Town Convention, Investing in Agriculture and UPICC", la réunion était organisée par la Professeure Shi Jingxia, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, à **l'University of International Business and Economics (UIBE)**. La réunion était composée de

représentants gouvernementaux chinois (Ministère des Affaires étrangères de la République Populaire de Chine (MOFCOM), Bureau national de l'administration ferroviaire et *China Banking and Insurance Regulatory Commission*), d'experts juridiques en opérations garanties, du milieu universitaire, de parties prenantes du secteur privé œuvrant dans les secteurs industriels ferroviaire, minier, agricole et de construction. Parmi les orateurs figuraient les Professeurs Ignacio Tirado et Anna Veneziano, Howard Rosen, Président du Groupe de travail ferroviaire, Phil Durham, Secrétaire général du Groupe de travail MAC, Megumi Hara, Professeur de droit à l'Université Gakushuin et William Brydie-Watson, juriste principal à UNIDROIT. Le Directeur adjoint de la Division du Bureau national de l'administration des chemins de fer, M. Duan Jin, a mentionné l'examen du Protocole ferroviaire par la Chine et le Directeur de la Division du Département du droit de la *China Banking and Insurance Regulatory Commission*, M Pan Limei, a expliqué en quoi le Protocole MAC pourrait profiter aux créanciers chinois.

- *Le Protocole ferroviaire de Luxembourg*

- Le Protocole ferroviaire de Luxembourg a été discuté pendant l'atelier de consultation sur la ratification possible de la Convention du Cap par la France organisé par **l'Université Paris II**

(Panthéon-Assas) et le regretté Professeur Pierre Crocq le 1er février 2019. Le Professeur Jean-François Riffard (Université de Clermont-Ferrand) a exposé les déclarations de la Convention et du Protocole qui pourraient être les mieux appropriées pour la France.

- Le 13 mars 2019, la Professeure Anna Veneziano a participé à un atelier à distance organisé conjointement par le Groupe de travail ferroviaire et le Ministère du Droit et des Droits de l'homme de **Jakarta** intitulé "Le futur du financement ferroviaire: Comment le Protocole ferroviaire de Luxembourg va transformer le secteur ferroviaire en Indonésie et au-delà". Une introduction au fonctionnement et aux avantages du Protocole ferroviaire a été faite par le Président du Groupe de travail ferroviaire, M. Howard Rosen, et par d'autres intervenants du secteur privé, ainsi que des fonctionnaires du Ministère du Droit et des Droits de l'homme, des Affaires étrangères et des Transports d'Indonésie et des représentants des chemins de fer nationaux, des régulateurs, des cabinets juridiques locaux et des membres des secteurs financier et industriel. Les travaux de l'atelier de Jakarta ont été concentrés sur les principaux avantages économiques et stratégiques pour l'Indonésie.



- Le 23 mars 2019, UNIDROIT a été invité à participer à un séminaire de haut niveau intitulé "Financement du matériel ferroviaire: une nouvelle solution pour l'Afrique" à Marrakech, organisé par la **Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA)**.



La Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT, a prononcé un des discours d'ouverture lors d'une session animée par M. Robert Lisinge, Chef de l'équipe Énergie, Infrastructure et Services de la CEA, et M. Stephen Karingi, Directeur de la Division Intégration régionale et Commerce de la CEA, puis par M. Howard Rosen, Président du Groupe de travail ferroviaire, M. Soteri Gatera, Conseiller principal des économiques, Section Énergie, Infrastructure et Services à l'UNECA et Mme Mesela Nhlapo, Directrice générale de la Rail Road Association. L'objectif de la réunion, à laquelle ont participé de hauts fonctionnaires gouvernementaux et des représentants du secteur privé, était le financement ferroviaire en Afrique et le rôle décisif du Protocole ferroviaire de Luxembourg pour attirer des capitaux privés afin de créer un modèle durable pour les projets ferroviaires existants et nouveaux dans le contexte du Programme 2030 pour le développement durable et de l'Agenda 2063.

- Le 26 mars 2019, la session plénière de la CEA, réunie à Marrakech, sous la présidence du Ministre de l'économie et des finances du Royaume du Maroc, S.E. M. Mohamed Benchaaboun, a adopté une *résolution ministérielle donnant mandat à la Commission de faire connaître le Protocole ferroviaire de Luxembourg et de préconiser son adoption dans toute l'Afrique*<sup>9</sup>.

- Le 14 mai 2019, le Protocole ferroviaire de Luxembourg a été présenté dans le cadre d'un atelier exclusif du Groupe de travail ferroviaire en espagnol dans les locaux de Watson Farley & Williams à **Madrid**, avec la participation d'acteurs du secteur. Les présentations ont été faites par le Professeur Ignacio Tirado, Secrétaire Général, et la Professeure Teresa Rodríguez de las Heras Ballel.

- Le 16 juillet 2019, la Professeure Anna Veneziano a participé à une réunion à Berne organisée par le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (**OTIF**), Wolfgang Küpper, avec la participation du Président du groupe de travail ferroviaire Howard Rosen et du Co-Président de la Commission préparatoire Peter Bloch ainsi que de Lunesterline Andriamahatahity et Bas Leermakers pour l'OTIF, où la coopération entre les deux organisations et la voie à suivre pour la mise en œuvre du Protocole ferroviaire ont été discutées.

- Le 14 octobre 2019, le Secrétaire général d'UNIDROIT a fait une présentation générale sur la Convention du Cap, y compris le Protocole ferroviaire de Luxembourg, au Groupe de travail sur les **questions de droit civil de l'Union européenne lors du Conseil de l'UE à Bruxelles** sous la présidence finlandaise. En outre, le Secrétaire Général, la Secrétaire Générale adjointe, M. Howard Rosen et M. Peter Bloch ont rencontré M. Maurizio Castelletti (Chef d'unité, Direction générale de la

<sup>9</sup> Pour le Rapport, voir [https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/CoM/2019/1900609-ministerial-report-correction-final\\_english.pdf](https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/CoM/2019/1900609-ministerial-report-correction-final_english.pdf), p. 18-19.

mobilité et des transports, Commission européenne) et M. Laurent Prat (Chargé de mission) de la Commission européenne (DG MOVE).

- Le 22 octobre 2019, UNIDROIT a organisé une conférence internationale à la Strathmore University Law School à **Nairobi**, Kenya, sur la Convention du Cap et ses Protocoles MAC et ferroviaire de Luxembourg avec la participation d'experts internationaux, de représentants d'organisations mondiales, de fonctionnaires du Gouvernement du Kenya et d'autres pays africains et d'acteurs du secteur industriel. Le Professeur Francisco B. Lopez-Jurado, Doyen *a.i.* de la Strathmore Law School et le Professeur Ignacio Tirado ont ouvert la réunion dont la première session a porté sur la Convention du Cap et son Protocole ferroviaire (Professeure Anna Veneziano, M. Howard Rosen et Mme Galetlolwe Semanya Directrice, *Passenger Rail Agency of South Africa*). Lors de la dernière session, animée par Mme Beatrice Osicho (Bureau du Procureur général), les avantages du système de la Convention du Cap pour l'Afrique ont été discutés, avec des présentations de Mme Leah Mumbi Kiwara (Groupe de la Banque mondiale), de M. Soteri Gatera (UNECA), ainsi que du Professeur Ignacio Tirado.



- Le 29 octobre 2019, le Professeur Ignacio Tirado a participé à un symposium de haut niveau organisé par l'**OTIF** à **Vilnius**, pour marquer le 20<sup>ème</sup> anniversaire du Protocole de Vilnius. Il est intervenu lors d'une table ronde aux côtés du Secrétaire général de l'OTIF, M. Wolfgang Küpper, du Chef de l'unité "Espace ferroviaire européen unique" de la CE-DG MOVE, M. Maurizio Castelletti, animée par l'Ambassadeur de la République de Lituanie, S.E. Dr. Vytautas Naudužas.

- Le 12 novembre 2019, lors de la Conférence diplomatique du Protocole MAC à **Pretoria**, UNIDROIT et le Groupe de travail ferroviaire ont organisé conjointement un événement parallèle sur le "Fonctionnement juridique et les avantages économiques du Protocole ferroviaire de Luxembourg à la Convention du Cap", accueilli au Département des relations internationales et de la coopération d'Afrique du Sud (DIRCO). L'événement a été ouvert par la Conseillère juridique principale de la DIRCO Adv. Sandea de Wet, le Professeur Ignacio Tirado et le Chef du département de l'administration et des finances de l'OTIF Lunesterline Andriamahatahitry. Des présentations sur le fonctionnement juridique et les avantages économiques et sociaux du Protocole ont été faites par la Professeure Anna Veneziano et le Président du Groupe de travail ferroviaire Howard Rosen, suivi d'un panel de conclusion sur les avantages potentiels de sa mise en œuvre en Afrique avec la participation du Chef de l'équipe Energie, Infrastructures et Services de la CEA Robert Lisinge, du PDG de l'Association des chemins de fer et directeur du GTR pour l'Afrique Mesela Nhlapo, et du spécialiste principal à la SFI John Wilson.

- Du 30 novembre au 2 décembre 2019, la Professeure Anna Veneziano a participé à des réunions ministérielles et gouvernementales au **Caire**, en Egypte, concernant notamment le Protocole ferroviaire de Luxembourg, avec Howard Rosen (GTF), Robert Lisinge (Chef de l'Equipe Energie, Infrastructures et Services de la CEA-ONU) et Khaled Hussein (Directeur de la section sous-régionale Afrique du Nord de la CEA-ONU).

- *Le Protocole spatial*

- Du 25 au 28 mars 2019, M. Hamza Hameed, Consultant à UNIDROIT, a participé au *Global Space Congress 2019* à Abu Dhabi, et à l'atelier N.U/Jordanie sur le partenariat mondial pour l'exploration et l'innovation spatiales à **Amman**. Le *Global Space Congress*, organisé par l'Agence spatiale des Emirats arabes unis, est un rassemblement stratégique



annuel de leaders mondiaux de l'industrie spatiale qui se concentre sur les questions clés auxquelles l'industrie spatiale fait face. M. Hameed est intervenu au Colloque sur la politique spatiale et le droit de l'espace dans le débat sur les "Politiques et cadres pour stimuler l'innovation", animé par M. Michael Gold (Vice-président

de la réglementation et des politiques, Maxar Technologies). L'atelier ONU/Jordanie était un partenariat entre le Bureau des Nations unies pour les affaires spatiales (UNOOSA) et le Centre régional d'éducation en sciences et technologies spatiales pour l'Asie occidentale. Il a rassemblé environ 200 participants de haut niveau de la région arabe ainsi que des partenaires du monde entier. M. Hameed a fait une présentation dans le cadre de la session thématique 3 présidée par

Piero Benvenuti (Agence spatiale italienne) – “Développer des partenariats mondiaux d’exploration spatiale ouverts et inclusifs” - dans laquelle il s’est attaché à souligner l’utilité du Protocole spatial pour accroître la disponibilité des capitaux privés dans l’industrie spatiale et les avantages du financement sur actif pour le secteur NewSpace.

- Le 16 avril 2019, la Secrétaire Générale adjointe, Anna Veneziano, et M. Hameed, Consultant, ont fait une présentation conjointe aux étudiants de l’*Advanced Master’s LLM in Air and Space Law Programme* de l’Université de **Leyde** qui a porté sur deux points distincts: les fondements de la Convention du Cap et du Protocole spatial, et des exemples pratiques de l’application et de l’utilité du financement sur actif pour le secteur NewSpace.

- La Professeure Veneziano et M. Hameed ont également participé aux réunions du Groupe de travail de La Haye sur la gouvernance des ressources spatiales internationales qui ont eu lieu à Leyde du 15 au 17 avril 2019.

- Du 23 au 25 août 2019, M. Hameed a participé à **Bangkok** à une conférence régionale organisée conjointement par le Département d’Etat des Etats-Unis d’Amérique, l’Agence thaïlandaise de développement de la géoinformatique et des technologies spatiales (GISTDA) et le *Space Generation Advisory Council (SGAC)*. La conférence qui s’inscrivait dans le cadre des travaux de la Semaine spatiale thaïlandaise a vu la participation de 50 délégués provenant de 50 pays différents, la plupart de la région ASEAN.

- Du 23 au 26 septembre 2019, M. Hameed a participé à une Conférence Nations Unies/Turquie/APSCO sur le droit et politique de l’espace tenue à **Istanbul** pour présenter le financement dans le secteur spatial.

#### **b. Le Projet académique relatif à la Convention du Cap** <sup>10</sup>



La Convention du Cap s’est imposée comme un système de traité majeur dans le domaine du droit commercial transnational. Le CTCAP prévoit l’étude et l’évaluation académique de la Convention du Cap, en cherchant à faire progresser la compréhension, la mise en œuvre effective et le respect du traité.

Le Projet académique relatif à la Convention du Cap, une initiative conjointe de la Faculté de droit de l’Université d’Oxford et de la Faculté de droit de l’Université de Washington (et sous les auspices d’UNIDROIT pour la base de données et la revue), a tenu sa **8<sup>ème</sup> Conférence annuelle à Oxford les 10 et 11 septembre 2019** à la Blavatnik School of Government. 120 experts gouvernementaux impliqués dans la Convention du Cap et ses Protocoles ont participé à la Conférence.

La Conférence a comporté plusieurs tables rondes portant, notamment sur le Protocole aéronautique et le futur Protocole MAC à la Convention du Cap. La première table ronde, présidée par M. Phillip Durham (Secrétaire Général du Groupe de travail MAC), a permis d’examiner les dispositions du projet de Protocole MAC de l’époque, sur la base des Protocoles existants de la Convention du Cap pour évaluer l’éventualité de changements sur le projet de Protocole MAC.

Les deuxième et troisième tables rondes étaient coprésidées par Jeffrey Wool (Secrétaire général du Groupe de travail aéronautique) et Kenneth Basch (Basch & Rameh-São Paulo) et ont fourni une étude de cas complète sur l’insolvabilité d’Oceanair au Brésil, de la part d’experts de différents domaines travaillant sur ce sujet. La quatrième table ronde, présidée par le Secrétaire Général d’UNIDROIT, Ignacio Tirado, était centrée sur la linguistique et l’interprétation de la Convention du Cap. La cinquième table ronde a examiné l’indice de conformité de la Convention du Cap et la sixième et dernière, présidées par Louise Gullifer



<sup>10</sup> Pour plus d’information voir <http://www.ctcap.org/>.

(Professeure de droit commercial, Université d'Oxford), ont examiné la relation entre les Protocoles et le droit interne des opérations garanties. Le Professeur Henry Gabriel, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT a participé à la Conférence.

Le 13 novembre 2019, à Pretoria, lors de la Conférence diplomatique pour l'adoption du Protocole MAC, UNIDROIT, la Faculté de droit de l'Université de Cambridge (Cambridge) et le Groupe de travail aéronautique (AWG) ont annoncé leur **accord pour poursuivre les travaux du Projet académique relative à la Convention du Cap (CTCAP)**. Le Projet académique sera poursuivi sous les auspices conjoints de Cambridge et d'UNIDROIT, l'AWG étant le parrain fondateur.

Le Projet académique sera renforcé par **l'inclusion de projets conjoints connexes** concernant: 1) l'évaluation économique de la réforme du droit du commerce international et 2) les meilleures pratiques en matière de conception et de fonctionnement des registres électroniques.

Le Projet académique, comprenant ces projets, sera sous la direction de Jeffrey Wool (Conseiller principal auprès d'UNIDROIT sur les questions relatives à la Convention du Cap) et de leur responsable académique Louise Gullifer. Il opérera au sein de la Faculté de droit de Cambridge, sous les auspices du *Centre for Corporate and Commercial Law*. Le Professeur Sir Roy Goode (Oxford) et Robert Cowan (Aviareto) ont été nommés conseillers principaux du projet.

### **3. Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international**

#### **a. Promotion des Principes d'UNIDROIT 2016**

L'Organisation des Etats américains a officiellement publié le *Guide to the Applicable Law to International Contracts in the Americas*, qui encourage l'utilisation des Principes d'UNIDROIT. Le Professeur José Antonio Moreno Rodríguez, membre du Conseil de direction d'UNIDROIT, a été le rapporteur de ce Guide.

La version 2016 des Principes d'UNIDROIT a été publiée au Paraguay *par Intercontinental Editora et le Centro de Estudios de Derecho, Economía y Política (CEDEP)*.

Au cours de l'année 2019, les Principes UNIDROIT 2016 ont été présentés lors de plusieurs séminaires, conférences et exposés aux milieux universitaires et commerciaux intéressés, les exemples suivants étant représentatifs:

- les 18 et 19 mars 2019, M. Neale Bergman (Juriste, UNIDROIT) a donné une conférence intitulée "*International Sources of Contract Law: The UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts*" à 21 étudiants, originaires de 15 pays, dans le cadre du programme LLM en droit du commerce international du CCI-OIT. La conférence portait sur les sujets suivants: 1) UNIDROIT et ses méthodes de travail; 2) les principes d'UNIDROIT, y compris leur contenu et leur application; et 3) l'influence des Principes sur des domaines de travail pertinents, tels que le Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA sur l'agriculture contractuelle et le futur Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles. La conférence a non seulement permis de mieux faire connaître UNIDROIT et les Principes d'UNIDROIT, mais elle devrait également servir de base à une collaboration et un partenariat futurs avec le Programme LLM du CCI-OIT pour la promotion des instruments d'UNIDROIT et de ses travaux en cours.

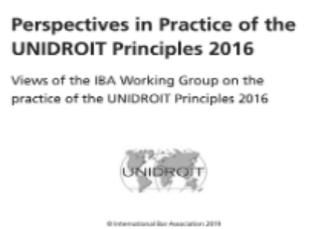
- Le 3 mai 2019, Le 3 mai 2019, la Secrétaire Générale adjointe, Anna Veneziano, a donné une conférence dans le cadre du Master Luiss B&C Law sur la réglementation du commerce international, sur le thème "*Soft Law - International Conventions and the UNIDROIT Principles*".

- Le 19 septembre 2019, le Moot organisé par l'Université de Buenos Aires et l'Université du Rosario de Bogotá a eu lieu à Asunción, auprès du Centro de Estudios de Derecho, Economía y Política (CEDEP). L'affaire portait sur des questions liées aux Principes d'UNIDROIT.

#### **b. Coopération avec l'Association internationale du barreau (IBA)**

A l'initiative de M. Don Wallace jr., Président de l'*International Law Institute*, Washington DC, et de M. Christopher R. Seppälä, Conseiller juridique du Comité des Contrats FIDIC, quatre comités IBA (*Commerce International and Distribution, Arbitration, Litigation et Corporate M&A Law*) et le Forum régional européen, ont constitué un groupe de 51 praticiens spécialisés, avocats, arbitres,

professeurs, anciens juges, avocats-conseils en entreprise et en opérations commerciales coordonnés par M. Willem Calkoen (Pays-Bas), en vue d'aider UNIDROIT à promouvoir davantage la connaissance et l'utilisation des Principes d'UNIDROIT dans la pratique des contrats internationaux et le règlement des différends dans le monde entier.



Ce Groupe de travail a publié le résultat de ses travaux "**Perspectives in Practice of the UNIDROIT Principles 2016**". Il consiste en des rapports nationaux décrivant l'application des Principes d'UNIDROIT dans leurs juridictions respectives pour être utilisés dans des affaires internationales. L'étude comprend un recueil de plus de 250 résumés de décisions judiciaires et d'arbitrage où les parties elles-mêmes, les arbitres ou les juges se réfèrent ou s'appuient sur les Principes d'UNIDROIT. Les membres du Groupe de

travail de l'IBA ont fait ces résumés pour illustrer la manière dont les tribunaux nationaux et internationaux appliquent les principes d'UNIDROIT pour résoudre des différends.

#### 4. Protection internationale des biens culturels

##### a. Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et Dispositions modèles UNESCO-UNIDROIT établissant la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts

###### Etat

Au 31 décembre 2019, la *Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés* comptait 48 Etats contractants (voir l'Annexe II.) La Lettonie (le 8 février), le Monténégro (le 8 juillet) et le Ghana (le 20 septembre) ont adhéré à la Convention en 2019. D'autres instruments de ratification / d'adhésion doivent être déposés auprès du Dépositaire et les procédures sont en cours dans d'autres pays.

###### Coopération institutionnelle

Sur la base d'un rapport de sa Commission des affaires juridiques, le **Parlement européen** a adopté le 17 janvier 2019 une Résolution sur les *demandes transfrontalières de restitution d'œuvres d'art et de biens culturels volés au cours de pillages perpétrés en période de conflit armé et de guerre* (2017/2023(INI)) dans laquelle il invite les Etats membres à adhérer à la Convention d'UNIDROIT de 1995, et la Commission, dans ses travaux futurs, à prendre en compte ou à intégrer les principes énoncés dans la Convention sur les questions relatives aux règles de recherche de la provenance, au registre des documents ou des transactions, à la coopération avec les pays tiers et à l'établissement de partenariats efficaces favorisant le retour des biens culturels, etc.

Le 8 mai 2019, UNIDROIT a été représenté à une réunion du **Groupe des Amis pour la protection du patrimoine culturel**, constitué en 2018 aux Nations Unies à New York, sous la présidence conjointe de l'Italie et de Chypre. Ce Groupe entend sensibiliser et mobiliser la communauté internationale à la mise en œuvre d'un cadre juridique international.



Le 17 juillet 2019, les Ministres de la culture de la **Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)** ont adopté le **Plan d'actions 2019-2023 pour le retour des biens culturels africains à leurs pays d'origine**<sup>11</sup> et le Document de politique culturelle régionale.

Il est demandé aux Etats membres de prendre les mesures requises au plus tôt pour devenir partie à la Convention d'UNIDROIT de 1995. UNIDROIT collabore avec un certain nombre d'Etats africains pour mise en œuvre cette partie du Plan d'actions.

<sup>11</sup> La CEDEAO a été chargée de présenter un plan d'action régional par les Chefs d'Etat et de Gouvernement à Abuja en décembre 2018. Le plan d'action a ensuite été validé par les ministres de la culture de la CEDEAO à Cotonou (Bénin) en avril 2019.

Le 7 août 2019, le Conseil des Ministres du Bénin a décidé de transmettre la Convention d'UNIDROIT de 1995 à l'Assemblée Nationale pour obtenir l'autorisation d'y adhérer.

Le 19 juillet 2019, **M. Boil Banov, Ministre de la Culture de Bulgarie**, a rendu visite à UNIDROIT pour renforcer la coopération entre son ministère et l'Institut et pour confirmer la décision de la Bulgarie d'adhérer à la Convention d'UNIDROIT de 1995, une priorité pour son pays. Les Professeurs Ignacio Tirado et Anna Veneziano l'ont accueilli au siège d'UNIDROIT où une réunion technique a eu lieu entre Mme Marina Schneider, UNIDROIT, M. Peter Miladinov, Directeur, Direction "Coopération internationale, programmes européens et activités régionales", Ministère de la Culture, et Mme Mariya Todorova-Simova, Inspectrice principale, DG "Inspection pour la protection du patrimoine culturel", Ministère de la Culture.



Le 21 juin 2019, Mme Marina Schneider a rencontré le nouveau **Ministre de la Culture du Liban, M. Mohammad Daoud**, pour discuter de la Convention d'UNIDROIT de 1995 et de l'importance pour le Liban d'y adhérer. Le Ministre a clairement indiqué qu'il s'agissait d'une priorité pour son pays.

Les **Hautes Commissions de Chypre et du Rwanda** ont invité UNIDROIT à un événement sur les "Dimensions internationales pour la protection du patrimoine culturel et la lutte contre le trafic illicite des biens culturels" qui s'est tenu le 25 juin 2019 à Londres et qui a concentré ses travaux sur les instruments développés par le Secrétariat du Commonwealth et par UNIDROIT.

#### *Projet académique sur la Convention d'UNIDROIT de 1995*

Le Projet académique sur la Convention d'UNIDROIT de 1995 ("UCAP") consiste en une plate-forme en ligne de documents relatifs à la Convention d'UNIDROIT de 1995, et a été conçu principalement pour sensibiliser aux instruments d'UNIDROIT visant à protéger le patrimoine culturel contre les comportements illicites.



UCAP s'adresse aux universités et aux professeurs qui enseignent et mènent des recherches dans le domaine du droit du patrimoine culturel ou le droit de l'art, qui seront encouragés à coopérer en partenariat avec UNIDROIT pour créer un réseau académique. UCAP vise également à impliquer, entre autres, des praticiens, des juges, des fonctionnaires, ainsi que des acteurs du marché de l'art afin d'évaluer la mise en œuvre de la Convention d'UNIDROIT au niveau national et son influence dans les pays qui n'y sont pas encore Parties.

En décembre 2019, le Projet académique compte 15 partenaires institutionnels, 30 partenaires individuels, principalement des universitaires experts en droit du patrimoine culturel et des sponsors comme l'UNESCO, INTERPOL et l'ONUDC. Au cours des derniers mois, UNIDROIT a reçu de nombreuses propositions de projets liés au Projet académique <sup>12</sup>.

Le 25 janvier 2019, UNIDROIT a été invité à participer à la *Conférence d'ouverture de l'année judiciaire 2019* organisée par le Barreau de Milan intitulée "La circulation internationale des œuvres d'art" et à présenter la Convention de 1995.

La *première conférence sous les auspices de l'UCAP* a été organisée par l'Université d'Opole en Pologne (Chaire UNESCO de droit international du patrimoine culturel), l'Université de Gdansk et UNIDROIT. Elle s'est tenue à Gdansk les 6 et 7 juin 2019. La première journée a porté sur le soutien à l'adhésion de la Pologne à la Convention d'UNIDROIT de 1995 (la procédure est en cours) et la seconde a abordé le thème des collections d'art privées.



UNIDROIT a participé à un cours tenu lors de la *Geneva Summer School of International Cultural Heritage Law* – Université de Genève, le 20 juin 2019. Le module présenté par Mme Marina Schneider concernait la Convention d'UNIDROIT de 1995 et son impact sur le droit suisse.

<sup>12</sup> <https://1995unidroitcap.org/getinvolved/>

UNIDROIT a également été invité par l'*Università degli Studi di Torino* à participer à l'*International Master in Cultural protection on Crises Response*, Module sur le droit international pour la protection du patrimoine culturel. Mme Schneider a présenté, le 4 mars 2019, la Convention d'UNIDROIT de 1995 et son interaction avec les autres instruments dans ce domaine.

UNIDROIT a participé à une conférence organisée à Milan, les 4 et 5 décembre 2019, par l'*Università degli Studi di Milano* en coopération avec la Société internationale de recherche et de droit du patrimoine culturel (ISCHAL) sur "La protection internationale du patrimoine culturel: nouvelles tendances en matière de restitution et de retour des biens culturels".

#### *UNIDROIT et ses partenaires*

UNIDROIT a été étroitement impliqué dans les réunions statutaires relatives aux formations sur la Convention de l'UNESCO de 1970 (5<sup>ème</sup> Assemblée des Etats parties et 7<sup>ème</sup> Comité Subsidaire de la Réunion des Etats parties (siège de l'UNESCO, 21-23 mai 2019)) ainsi que dans les événements de renforcement des capacités que l'**UNESCO** a organisés sur la lutte contre le trafic illicite des biens culturels dans plusieurs régions du monde.

UNIDROIT a participé au *Greater Mekong Sub-regional Symposium of Ministerial Executives on International Cooperation to Protect Antiquities and Art Objects*, à Bangkok, du 10 au 13 juin 2019, organisé conjointement par l'UNESCO, le Gouvernement du Royaume de Thaïlande et la Commission nationale thaïlandaise. Cette réunion entendait créer un réseau de haut niveau composé de décideurs et de d'acteurs des six pays de la sous-région du Grand Mékong, à savoir, Cambodge, Chine, Laos, Myanmar, Thaïlande et Viet Nam.



UNIDROIT a également contribué à une réunion qui portait sur l'examen d'un projet de publication ("*Countering illicit trafficking of cultural objects in Southeast Asia: Capacity-building guide and methodologies*") qui proposera des modalités de gestion des activités de renforcement des capacités aux niveaux sous-régional et national (publication prévue en 2020). Elle contiendra des modules sur divers sujets relatifs à la lutte contre le trafic illicite pour aider les organismes intéressés à élaborer des programmes de formation et des ateliers riches en contenu et efficaces sur le plan méthodologique.

Dans le cadre du Protocole d'accord avec l'**ICCROM**, après les deux réunions d'experts (à Cracovie en 2017 et à Sharjah en 2018), UNIDROIT, INTERPOL, l'UNESCO et l'ICCROM se sont réunis à Rome les 13 et 14 mai 2019 pour discuter de la phase opérationnelle que les partenaires devront mettre en œuvre dans le respect de leurs mandats respectifs sur le renforcement du cadre institutionnel et juridique, de la coopération internationale et du renforcement des capacités.

En ce qui concerne la coopération avec le **Conseil de l'Europe**, après l'adoption en 2017 de la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels, UNIDROIT a été invité à la Conférence "*Act for Heritage! - Promoting the Convention on Offences relating to Cultural Property withing governments and civil society*" organisée à Nicosie (Chypre) les 24 et 25 octobre 2019 par le Commissaire aux organisations non gouvernementales et de volontariat de la République de Chypre, en coopération avec le Ministère des Affaires étrangères de Chypre, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.



UNIDROIT a été invité à participer à la conférence organisée pour célébrer le 50<sup>ème</sup> anniversaire du **Comando Carabinieri Tutela Patrimonio Culturale** intitulée "Conférence internationale sur la protection du patrimoine culturel - 50 ans d'expérience tournée vers l'avenir" (Rome, 24 et 25 octobre 2019). La Conférence a analysé les résultats et les succès obtenus à la suite d'enquêtes, grâce également à la diplomatie culturelle et à des instruments internationaux tels que la Convention d'UNIDROIT de 1995, et à la coopération d'autres forces de police internationales.

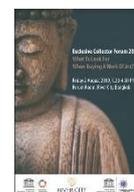
UNIDROIT a également été invité à participer à divers ateliers de renforcement des capacités ou autres réunions d'experts organisés par ses partenaires en 2019, dont voici quelques exemples représentatifs:

- Ateliers nationaux et régionaux de l'UNESCO sur la lutte contre le trafic illicite des biens culturels pour le Koweït (Koweït City, février 2019), pour les Etats du Grand Mékong (Bangkok, juin 2019), pour les Seychelles (Mahé, juillet 2019), pour Djibouti et le Yémen (Djibouti, novembre 2019), pour les pays du Maghreb (Alger, décembre 2019);
- Atelier sur la "Lutte contre le trafic illicite de biens culturels" organisé conjointement par les Carabiniers italiens et l'Union africaine pour les représentants de l'Afrique du Sud, du Botswana, de l'Egypte, de l'Ethiopie, de la Gambie, du Ghana, du Kenya, du Lesotho, du Nigéria, de l'Ouganda, du Rwanda, des Seychelles, de la Tanzanie, du Togo et du Zimbabwe (Rome, octobre 2019).

## b. Collections d'art privées

Compte tenu du fait que ce sujet est inscrit au Programme de travail 2017-2019 avec une faible priorité, et sera inscrit au Programme de travail 2020-2022, mais aussi étroitement lié à la Convention d'UNIDROIT de 1995, UNIDROIT a poursuivi l'examen du sujet et le travail de sensibilisation des collectionneurs privés à une acquisition éthique.

Dans le cadre de la Conférence susmentionnée organisée par l'Université d'Opole (Chaire UNESCO sur le droit des biens culturels), l'Université de Gdansk et UNIDROIT à Gdansk a consacré une session scientifique spécifique, le 7 juin 2019, aux "Collections privées: Perspective historique et juridique".



UNIDROIT a été également invité à participer à "Exclusive collector forum 2019 : what to look for when buying a work of art" organisé par une importante maison de vente aux enchères, The River City Bangkok, et l'UNESCO, avec le soutien de la Commission nationale thaïlandaise pour l'UNESCO. L'événement était organisé à la veille d'une grande vente aux enchères d'objets d'art asiatiques et souhaitait donner un aperçu des droits privés afin d'aider les acheteurs à acquérir en confiance.

A ce jour, UNIDROIT s'oriente vers de nouvelles collaborations pour de futures études.

## 5. Les instruments sur les marchés de capitaux

Les travaux d'UNIDROIT dans le domaine des marchés de capitaux ont donné lieu à trois instruments. A cet égard, le Secrétariat est prêt à assister les Etats adoptants.



*Convention de Genève sur les titres et Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés*

La *Convention sur les règles de droit matériel applicable aux titres intermédiés* (Genève, 5-9 octobre 2009) vise à renforcer la stabilité interne des marchés financiers nationaux et la compatibilité des systèmes au niveau transfrontalier, et compte actuellement un Etat signataire, le Bangladesh.

Le *Commentaire officiel de la Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés*, publié en 2012, fournit une interprétation des mesures prévues par le traité en ce qui concerne la discussion et la négociation entre les Etats participants. Il explique clairement les objectifs de chaque disposition, sa genèse et son application pratique à l'aide d'exemples; la structure article par article dispense des conseils techniques précis et faciles d'accès sur chaque disposition du traité.

Les *Principes concernant l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation*, adoptés en 2013, fournissent des indications détaillées aux législateurs nationaux des Etats qui souhaitent la révision ou l'introduction d'une législation pertinente pour le fonctionnement de la résiliation-compensation.

Le *Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés* (le "Guide législatif") a été adopté en 2017 pour compléter et promouvoir la Convention de Genève sur les titres en résumant les principes et

règles clés de la Convention et en offrant des conseils sur les choix à opérer et sur les questions à traiter ou à clarifier lors de l'établissement d'un système de détention de titres intermédiés ou de l'évaluation d'un système existant.

Depuis l'adoption du Guide législatif, le Secrétariat a pris diverses mesures pour promouvoir son utilisation et sa mise en œuvre et a mis à disposition d'importantes ressources supplémentaires sur la page du Guide législatif sur le site Internet d'UNIDROIT, à savoir: a) les rapports et documents des réunions du Comité <sup>13</sup>; b) des exemples de modèles de textes législatifs ou réglementaires ou de descriptions connexes, classés selon le paragraphe auquel ils se rapportent <sup>14</sup>; et c) des références bibliographiques, organisées par ordre alphabétique par entité ou par auteur, avec l'indication des sources auxquelles il est expressément fait référence dans le Guide législatif <sup>15</sup>.

Le Guide législatif complète et promeut également les Principes d'UNIDROIT de 2013 sur le fonctionnement des clauses de compensation avec déchéance du terme en offrant des orientations conformes à ces principes et en y incorporant des références.

UNIDROIT s'appuie actuellement sur ses travaux relatifs aux marchés de capitaux pour le projet sur les actifs numériques, et généralement sur les plates-formes utilisées dans la négociation des créances (la Loi type sur l'affacturage) et des récépissés d'entrepôt.

---

<sup>13</sup> Présentation: <https://www.unidroit.org/fr/marches-financiers-guide-legislatif-presentation>.

<sup>14</sup> Exemples de modèles pour le Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés: <https://www.unidroit.org/fr/instr-capitalmarkets-legislative-guide-exemples-modeles>.

<sup>15</sup> Informations bibliographiques pour le Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés: <https://www.unidroit.org/fr/instr-capitalmarkets-legislative-guide-bibliographie>

### III. PROGRAMME DE COOPERATION JURIDIQUE ET ACTIVITES NON LEGISLATIVES

#### A. PROGRAMME DE COOPERATION JURIDIQUE

Le Programme de coopération juridique concerne au sens large la promotion des relations entre UNIDROIT et les pays membres ou non membres visant à la réalisation des objectifs statutaires de l'Organisation. Ce Programme concerne au premier chef les pays qui disposent de moyens plus limités pour participer au processus d'harmonisation juridique, en particulier les pays en développement et en reconversion économique, et consiste essentiellement dans des efforts portés à la mise en œuvre et à la divulgation des travaux de l'Institut, et dans des opportunités de formation et de recherches pour des juristes de haut niveau, notamment grâce à un Programme de bourses. Pour les relations à caractère institutionnel avec les Gouvernements (visites et séminaires dans les pays membres et non membres) on renvoie aux développements (voir p. 9).

#### 1. *Coopération avec des organisations partenaires*

Le Secrétariat d'UNIDROIT entretient des liens suivis de coopération institutionnelle avec un grand nombre d'organisations de portée universelle ou régionale, avec des échanges d'informations et des concertations pour toute question d'intérêt commun, notamment dans le cadre des activités législatives de l'Institut (voir p. 16).

#### 2. *Programme de bourses de recherche*

Depuis son lancement en 1993, le Programme de bourses de recherche a permis à plus de 400 chercheurs provenant de 65 pays différents d'effectuer à la Bibliothèque de l'Institut des recherches approfondies durant des périodes moyennes de deux mois sur le sujet de leur choix, en rapport avec les activités d'UNIDROIT ou avec le droit uniforme.

En 2019, des donations ont été reçues de la Fondation d'UNIDROIT, du Ministère du commerce de la République Populaire de Chine (MOFCOM), ainsi que de certains membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT.

##### *Boursiers et chercheurs visiteurs*

Dans le cadre du Programme de coopération juridique, le Secrétariat a accueilli dix chercheurs de huit pays différents en 2019:

Mme GUO Yu (R.P. Chine), PhD, Professeure agrégée, Faculté de droit, Université de Beijing - Recherche sur: "Legal framework for Electronic Delivery in International Trade" - Bourse du Ministère du Commerce de la République populaire de Chine (MOFCOM) - Chercheuse invitée - (19 novembre 2018 - 15 février 2019);

Mme Patricia LEAL BARROS (Venezuela), Doctorante, Université des Andes, Santiago du Chili - Recherche sur: "The right of retention. A configuration of this right in the Chilean legal system based on the New Law of Obligations" - Bourse du Fonds général d'UNIDROIT - Chercheuse invitée (8 janvier - 14 février 2019);

M. Ihab AMRO (Jordanie/Palestine), Chercheur post-doctoral, Université d'Europe centrale (CEU), Budapest - Recherche sur: "Electronic commerce Contracts and online Arbitration agreements under the UNIDROIT Principles" - Bourse Fondation d'UNIDROIT - Chercheur visiteur (4 février - 29 mars 2019);

Mme Radwa ELSAMAN (Egypte), PhD, Faculté de droit de l'Université américaine de Washington, Professeure assistante, Université du Caire - Recherche sur: "Derivatives and Enhancing the Capital Market in a Transition Economy: The case study of Egypt as an Emerging Market" - Bourse Fondation d'UNIDROIT- Chercheuse invitée (25 mars - 10 mai 2019);

- Mme Nataliia FILATOVA (Ukraine), PhD, Université nationale de droit Yaroslav Mudryi, Kharkiv - Recherche sur: "Peculiarities of formation of international sales contracts by various electronic means" - Bourse du Fonds général d'UNIDROIT - Chercheuse invitée (29 avril - 10 mai / 1 - 31 juillet 2019);
- M. HAN Shuli (RPC), Docteur en droit, Université de Jinan, Guangdong, Chercheur associé, Faculté de droit, Université Sun Yat-sen, Guangzhou - Recherche sur: "Soft law in international commercial cooperation from the perspective of UNIDROIT" - Bourse du Ministère du Commerce de la République populaire de Chine (MOFCOM) - Chercheur invité (16 mai - 30 juillet 2019);
- M. Mehmet Sait UGUR (Turquie), LL.M. /JD Cand., Université de Miami, Faculté de droit - Recherche sur: "The effective application of the MAC Protocol in Turkey" - Chercheur invité - Bourse du Fonds général d'UNIDROIT (1 juillet - 14 août 2019);
- M. Athanassios SKONTZOS (Grèce), PhD Cand., Université nationale et kapodistrienne d'Athènes - Recherche sur: "Pro-enforcement bias (favor arbitri) considerations in interpreting and applying the New York Convention of 1958 on the Recognition and Enforcement of Foreign Arbitral Awards in Greek case-law" - Chercheur invité - Bourse du Fonds général d'UNIDROIT - (2 septembre - 5 octobre 2019);
- M. LI Xiansen (RPC), Docteur en droit, Université de Renmin, Beijing - Recherche sur: "The application and Development of Party Autonomy in International Commercial Arbitration" - Bourse du Ministère du Commerce de la République populaire de Chine (MOFCOM) - Chercheur invité (23 septembre - 20 décembre 2019);
- M. Kamil ZEIDLER (Pologne), Docteur en droit, Professeur, Université de Gdansk - Recherche sur: "Ratification and Implementation of the 1995 UNIDROIT Convention in Polish Law - Assumptions" - Chercheur invité - Bourse Fondation d'UNIDROIT (14 octobre - 8 novembre 2019).

#### *Présentations par des boursiers et des hôtes*

UNIDROIT invite des boursiers et des visiteurs à faire des présentations durant leur séjour à Rome, par exemple:

- le 29 janvier 2019, la Professeure Mme GUO Yu (Faculté de droit, Université de Pékin (R.P. Chine), a fait une présentation intitulée "*The electronic delivery in international trade: the recently adopted UNCITRAL Model Law on Electronic Transferable Record (MLETR)*". La Professeure GUO Yu avait été une représentante de la délégation chinoise au sein du Groupe de travail de la CNUDCI qui a rédigé la Loi type sur les documents transférables électroniques. La présentation a été suivie d'une session de questions-réponses. Une discussion a eu lieu sur les différentes approches méthodologiques de la rédaction d'instruments internationaux entre la CNUDCI et UNIDROIT. La Professeure Guo Yu et le Secrétaire Général, le Professeur Tirado, ont été les principaux intervenants.

- le 22 février 2019, le Professeur Lionel D. Smith, Faculté de droit, Université McGill, Montréal, Canada, a fait une présentation intitulée "*Acting for Others in Law*", suivie d'une session de questions-réponses sous la direction du Professeur Professor Ignacio Tirado.

### **3. Stagiaires et chercheurs**

Les étudiants suivants ont été accueillis en qualité de *stagiaires* collaborant sur les projets actuels au sein du Secrétariat d'UNIDROIT:

M. Dylan Reeves (Afrique du Sud), Mme Anna-Sophie Pues, M. Christoph Luettenberg (Allemagne), M. Jeremy Cummings (Australie), M. Gonzalo Sanz Setién (Espagne), Mme Christina Buru, M. Andrew B. Toporoff (États-Unis d'Amérique), M. Michel Boudot, Mme Hermine Vaquier, M. Edouard Adelus, Mme Laura Galliano (France), M. Gordon Wai Chung (Hong Kong), Mme Federica Ippoliti, Mme Laura Papasodaro (Italie), M. Shunsuke Fukuda (Japon), Mme Annette Acosta (Mexique), Mme

Zheng Yafeng, Mme Liu Zhaoyan, Mme Xie Nanxi, M. Deng Zeyi, Mme Yan Mingmin, Mme Cao Shangxian, M. Lu Yige, Mme Xu Yixin (RPC), Mme Nguyen Thu Thuy (Vietnam).

Les personnes suivantes ont été accueillies en qualité de *chercheurs* à la Bibliothèque d'UNIDROIT:

Mme Denisa Docaj (Albanie/Italie), M. Mostefa Trari Trani, M. Sofiane Benmessaoud, M. Nassim Baba Hameed (Algérie), M. Ben Koehler, M. Christian Krueger, M. Philipp Paech (Allemagne), Mme Ana Filipa Vrdoljak (Australie), M. Marcelo Romao Marineli, Mme Viviane Limongi (Brésil), M. Lionel Smith (Canada), M. Alvaro Rodrigo Vidal Olivares, M. Gonzalo Severin Fuster (Chili), M. Jong Kyu Han, Mme Nayoung Youn (Corée), Mme Teresa Rodriguez Cachon, M. Juan Pablo Rodriguez Delgado, M. Joaquin Valcarcel Martinez (Espagne), M. Anton Shagalov, Mme Nadeshda Ogneva (Fédération de Russie), M. Roderic Kermarec, M. Thomas Genicon (France), M. Zurabi Arsenishvili (Géorgie), Mme Mahsa Farshbaf Khoshnazar, M. Younes Aghapour Sabbagh, M. Mohammad Soltani (Iran), Mme Francesca Pellegrini, M. Manuel Franchi, M. Antonio Bernardi, Mme Sabrina Contino, M. Vincenzo Fucci, M. Giovanni Nunzianta Salazar, M. Emanuele Stabile (Italie), Mme Akane Kido (Japon), M. Jack Robinson (Nouvelle-Zélande), Mme Joy Faida (Ouganda), Mme Maria Belen Saldana Solari, M. Mijail Cienfuegos (Pérou), M. Maciej Kochanowski (Pologne), M. César Manuel Ferreira Pires (Portugal), M. Zhang Jian, Mme Li Yingyi, Mme Hao Zilin (RPC), Mme Ada Sofie Altobelli (Suisse), Mme Talya Sans Ucaryilmaz (Turquie), Mme Galyna Prusenko (Ukraine) M. Iyare Otabor-Olubor, Mme Nadia Naim (Royaume-Uni).



## B. LE SITE D'UNIDROIT SUR INTERNET ET LES RESEAUX SOCIAUX

Le site d'UNIDROIT sur Internet - [www.unidroit.org](http://www.unidroit.org)

Le site web d'UNIDROIT est contrôlé par Google Analytics. Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 la plupart des utilisateurs du site d'UNIDROIT se trouvaient aux Etats-Unis (10,46%), en France (8,63%), en Italie (5,48%), au Royaume-Uni (5,34%) et en Inde (3,92%). Le premier pays d'Amérique latine était le Mexique, en 7<sup>ème</sup> position avec 2,90% des utilisateurs, et le premier pays africain, le Maroc, en 30<sup>ème</sup> position avec 0,77% des utilisateurs. Continent par continent, sur les 100 premiers pays, 37 étaient européens (Russie et Ukraine comprises), 20 asiatiques, 22 américains (Nord et Sud), 13 africains, sept du Moyen-Orient et deux d'Océanie. L'un d'entre eux n'a pas été comptabilisé.



La page la plus consultée a été la page anglaise sur les Principes 2016 d'UNIDROIT (7,56% des pages consultées, mais il convient de noter que les chapitres individuels sont régulièrement répertoriés séparément), suivie de la page "Présentation UNIDROIT" (3,59%), de la page sur les contrats (2,86%) et de la Convention du Cap (2,48%), la page sur l'état de la Convention du Cap (1,80%), les Principes d'UNIDROIT 2010 (1,48%), le Protocole aéronautique (1,33), la page sur la recherche et les stages (1,17%), la page sur les Etats membres de l'Organisation (1,15%), et la Convention de 1995 sur les biens culturels (1,17%). Les Principes ALI-UNIDROIT de procédure civile transnationale arrivent en 18<sup>ème</sup> position (0,83%), mais les travaux en cours sur la procédure civile transnationale (Règles régionales ELI-UNIDROIT) n'arrivent qu'en 51<sup>ème</sup> position (0,28%) et les contrats d'investissement en terres agricoles en 48<sup>ème</sup> position (0,29%). La plupart des pages consultées étaient en anglais. Dans l'ensemble, comme l'année précédente, les pages consultées étaient variées et comprenaient également des documents plus anciens, tels que la Convention sur les testaments de 1973 (20<sup>ème</sup> position, 0,79% des utilisateurs), et la Convention portant loi uniforme sur la vente internationale des objets mobiliers corporels (LUVI) de 1964 (30<sup>ème</sup> position, 0,53 %). La Loi type sur la divulgation des informations en matière de franchise en anglais est arrivée en 47<sup>ème</sup> position (0,30 %). Le Protocole MAC est arrivé en 9<sup>ème</sup> position, avec 1,43% des utilisateurs.

*UNIDROIT sur les réseaux sociaux*

L'objectif du programme sur les réseaux sociaux est de promouvoir les travaux de l'Institut auprès d'un public plus vaste de manière innovante, efficace et rentable.

UNIDROIT a lancé son programme de réseaux sociaux lors des célébrations du 90<sup>ème</sup> anniversaire de l'Institut en avril 2016. UNIDROIT dispose actuellement de comptes sur LinkedIn (2016), Facebook (2016), Twitter (2018) et YouTube (relancé en 2019). Le maintien d'une présence sur LinkedIn permet à l'Institut d'informer les praticiens et les professionnels du droit sur ses projets, tandis que Facebook fait la promotion d'UNIDROIT auprès d'une jeune génération de juristes, d'universitaires et d'étudiants. UNIDROIT a étendu sa présence sur les médias sociaux en créant un profil Twitter en février 2018, pour permettre à UNIDROIT de toucher un public supplémentaire dans la promotion de l'Institut. Au début de 2019, UNIDROIT a relancé sa présence sur YouTube afin de promouvoir des vidéos de présentations d'experts faites à l'Institut par des experts juridiques internationaux et des universitaires invités, ainsi que de partager des vidéos promotionnelles sur les instruments et les événements d'UNIDROIT.



Les trois principaux indicateurs de performance pour le programme de médias sociaux de l'Institut sont: i) le nombre de *followers*, ii) la "portée" du programme de médias sociaux (le nombre total de personnes qui voient le contenu des médias sociaux d'UNIDROIT) et iii) le nombre de références au site web d'UNIDROIT. Depuis son lancement, le programme de médias sociaux d'UNIDROIT a dépassé les attentes pour les trois indicateurs clés de performance. Au 5 février 2020, l'Institut comptait 8 7556 *followers* sur LinkedIn, 3 408 sur Facebook, 667 sur Twitter et 91 abonnés sur You Tube qui reçoivent plusieurs mises à jour hebdomadaires sur les activités d'UNIDROIT. Ces chiffres représentent un taux de croissance annuel de 140 % pour les *followers* de LinkedIn, de 23 % pour ceux de Facebook et de 97 % pour ceux de Twitter. En ce qui concerne la "portée" de l'Institut sur les médias sociaux, le contenu d'UNIDROIT a été diffusé à 133 166 personnes sur Facebook, tandis qu'il a été affiché sur les flux d'informations 412 512 fois sur LinkedIn, et environ 211 800 fois sur Twitter au cours des douze derniers mois.

UNIDROIT participe à une table ronde sur les médias sociaux organisée par la Mission américaine auprès des agences des Nations Unies à Rome, qui réunit les responsables des médias sociaux des plus grandes agences internationales basées à Rome pour partager les connaissances et coordonner les campagnes de promotion. Cela a permis à UNIDROIT de bénéficier de l'expertise et de l'expérience de grandes organisations qui ont des équipes entières dédiées à la communication numérique.

### C. BIBLIOTHEQUES DEPOSITAIRES DE LA DOCUMENTATION D'UNIDROIT

Avant l'ère des sites Internet, UNIDROIT avait demandé aux Etats membres de désigner des bibliothèques spécifiques ou d'autres institutions officielles pour servir de Bibliothèques dépositaires pour la documentation d'UNIDROIT et d'indiquer quels matériels ils seraient intéressés à conserver (uniquement les documents, ou aussi les publications, la Revue de droit uniforme, etc.). Avec l'adoption de la politique d'affichage de toute la documentation sur le site Internet, l'intérêt pour les Bibliothèques dépositaires s'est dissipé, mais certains Etats sont toujours désireux de les maintenir. La liste des Etats membres figurant sur le site Internet indique également si des Bibliothèques dépositaires ont été désignées.

A ce jour, 53 bibliothèques dans 48 Etats membres ont été désignées comme dépositaires pour la documentation d'UNIDROIT. Pour une liste des Bibliothèques dépositaires v. l'Annexe IV <sup>16</sup>.

<sup>16</sup> Disponible également sur le site d'UNIDROIT <https://www.unidroit.org/fr/presentation/etats-membres>

## D. BIBLIOTHEQUE D'UNIDROIT

### *Coopération et réseautage de la Bibliothèque*

La Bibliothèque d'UNIDROIT a continué en 2019 la stratégie de coopération avec des bibliothèques romaines et autres; en particulier, les premiers pas ont été faits pour créer une collaboration future entre la Bibliothèque d'UNIDROIT et la "Biblioteca jurídica" de la Banque d'Italie.

### *Mise à niveau du logiciel de gestion de la Bibliothèque*

Le logiciel de gestion Aleph500 de la Bibliothèque a été mis à niveau grâce à la dernière version Aleph 23.2.3 sans interruption des services pour le personnel scientifique de l'Institut ou les chercheurs en Bibliothèque.

### *Numérisation*

Lors de la 97<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction (Rome, 2 – 4 mai 2018), il a été convenu de procéder avec le projet de numérisation interne proposé, comme représentant une opportunité intéressante de mettre à disposition les collections de grandes bibliothèques, comme celle d'UNIDROIT, sous forme numérisée.

En 2019, les travaux ont donc progressé sur le projet de numérisation de la Bibliothèque. En 2019, 664 monographies (389 titres de la collection Gorla, 275 titres concernant, en particulier, la "Collection Chiomenti" et divers autres titres concernant le droit comparé et l'unification du droit) ont été préparées numériquement et ajoutées à la collection électronique de la Bibliothèque.

### *Mise à jour de la liste des Revues*

La liste des revues juridiques auxquelles la Bibliothèque est abonnée a été entièrement révisée. Les liens de ces publications qui sont également disponibles en ligne ont été inclus dans la fiche bibliographique correspondante du catalogue en ligne et peuvent désormais être facilement consultés par les lecteurs.

### *Acquisitions, donations, échanges*

En 2019, la Bibliothèque a vu augmenter son patrimoine de 865 titres, dont 512 ont été achetés, 112 échangés et 241 autres ont été reçus à titre de don pour une valeur totale de 9.640,00 euros. La politique d'acquisition de la Bibliothèque a été très difficile en raison des augmentations importantes du prix des publications et du manque chronique des ressources.



En 2019, comme les années précédentes, la Bibliothèque a reçu des donations d'ouvrages de la part de l'Institut Max-Planck de droit privé étranger et de droit international privé (Hambourg).

### *Visiteurs*

La Bibliothèque continue d'attirer des lecteurs du monde entier. Parmi les 145 visiteurs de la Bibliothèque en 2019, 68 visiteurs étrangers provenaient de 32 pays différents.

## E. PUBLICATIONS

### *La Revue de droit uniforme*

En 2012, UNIDROIT a conclu un contrat avec Oxford University Press (OUP) pour une durée de cinq ans renouvelables, en vertu duquel OUP, à partir de 2013, prendrait en charge l'édition, le formatage et la publication et la distribution de la Revue de droit uniforme. L'accord a été renouvelé tacitement à l'expiration des cinq premières années (2018), les cinq premières années de coopération avec Oxford University Press ayant été jugées positives par le comité de rédaction. Les utilisateurs du site web de la Revue de droit uniforme sont situés dans un grand nombre de pays, dont beaucoup n'auraient jamais pu être atteints par la Revue sans les ressources de OUP. La Revue étant un outil

de premier plan pour la diffusion d'informations sur l'Institut, on ne saurait trop insister sur l'importance d'un outil tel que la Revue pour atteindre ces pays. En outre, la réputation de la Revue a été grandement améliorée: l'introduction du système d'évaluation par les pairs a permis aux universitaires qui ont besoin de publier dans des périodiques de renom pour leur carrière universitaire, de le faire sans hésitation dans la Revue de droit uniforme. En outre, le nombre d'articles soumis spontanément a augmenté, beaucoup étant soumis par des auteurs d'Afrique et d'autres pays en développement.

La *Revue de droit uniforme* est disponible à la fois sur papier et en ligne. Les abonnements peuvent être à l'un ou l'autre ou aux deux. Les données relatives aux abonnements indiquent que les abonnements aux exemplaires papier ont diminué, alors que dans le même temps, les abonnements aux exemplaires en ligne ont augmenté. La plus forte augmentation a été enregistrée pour les abonnements aux collections, c'est-à-dire les abonnements à la collection de revues de OUP disponibles en ligne.

En ce qui concerne l'utilisation en ligne, les visites des pages de la Revue de droit uniforme sur le site de OUP ont augmenté régulièrement. La répartition géographique de l'utilisation par région est la suivante: janvier-novembre 2019, 35,3 % en Europe, 18 % en Amérique du Nord, 11,8 % en Asie, 5 % en Océanie, 1,3 % en Amérique du Sud et 1,2 % en Afrique.



*Commentaires officiels sur la Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et ses Protocoles*

La quatrième édition du Commentaire officiel de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques du Professeur Sir Roy Goode a été imprimée en avril 2019.

La troisième édition de ce Commentaire officiel existe également en version électronique, en format pdf, avec des liens internes et externes. Elle a été préparée suite à un accord entre l'Institut et Aviareto, le Conservateur de la Convention du Cap et des Protocoles, car ce dernier souhaitait une version électronique pour les utilisateurs du Registre. L'accès à cette version électronique est limité aux utilisateurs du Registre. Une version électronique de la quatrième édition est en cours de préparation et devrait être prête d'ici juin 2020.

Le Commentaire officiel de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction devrait être publié en 2020.

*Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international 2016*

Quatre éditions des *Principes relatifs aux contrats du commerce international* ont été publiées à ce jour.

La quatrième édition des *Principes relatifs aux contrats du commerce international 2016* a été imprimée par l'Institut en 2017 en anglais et en français. Au cours de l'année 2019, la version espagnole de la quatrième édition a été publiée pour la vente au Chili, en Colombie, au Mexique et au Paraguay. En ce qui concerne la publication dans d'autres langues, M. Alexander Komarov, membre du Conseil de direction d'UNIDROIT, a préparé la version russe, publiée par l'éditeur Statut, et la traduction des Principes en coréen a été préparée par M. June-Sun Choi (Professeur émérite, Université de Sungkyunkwan) en collaboration avec MM. Kwang-Hyun Suk (Université nationale de Séoul) et Hai-Kwan Heo (Université de Soongsil). En 2019 également, les Principes 2016 ont été traduits en chinois par M. Zhang Yuqing, ancien membre du Conseil de direction d'UNIDROIT et actuellement du cabinet juridique Beijing Zhang Yuqing. Des accords pour leur traduction en letton et en portugais ont été conclus avec Mme Baiba Broka, membre du Conseil de direction d'UNIDROIT et M. Lauro Gama Jr, Professeur à la Faculté de droit de la Pontificia Universidade Católica do Rio de Janeiro au Brésil.

## F. FONDATION D'UNIDROIT

Tout au long de l'année 2019, la Fondation d'UNIDROIT a continué à soutenir les travaux législatifs et les activités non législatives d'UNIDROIT.



Les deux projets actifs de la Fondation ont continué à prendre de l'ampleur grâce à des ateliers organisés au siège d'UNIDROIT à Rome.

Le troisième atelier pour le projet sur les **Meilleures pratiques dans le domaine de la conception et du fonctionnement des registres électroniques** (BPER) s'est tenu les 8 et 9 avril 2019. Le projet est mené conjointement par la Fondation d'UNIDROIT, le Centre de droit commercial du Harris Manchester College de l'Université d'Oxford et le Global Business Law Institute de l'Université de Washington, et est soutenu par Aviareto.

L'objectif du projet est de fournir des conseils sur la conception et le fonctionnement des registres électroniques. Pour évaluer les meilleures pratiques, le projet a identifié des facteurs critiques de performance (FCP) par rapport auxquels les registres électroniques peuvent être mesurés. Les FCP changent en fonction du registre particulier qui est évalué. Le troisième atelier a été co-présidé par



le Professeur Ignacio Tirado, Secrétaire Général d'UNIDROIT, et le Professeur Jeffrey Wool, Président de la Fondation d'UNIDROIT. Il a rassemblé des acteurs internationaux ayant une expertise dans la conception, l'exploitation et l'évaluation de différents types de registres électroniques, notamment des représentants de gouvernements, des fonctionnaires d'organisations régionales et intergouvernementales, des décideurs politiques, des experts du secteur privé et des universitaires.

S'appuyant sur les deux premiers ateliers du projet, l'atelier s'est concentré sur l'application des normes de meilleures pratiques développées par le projet concernant la conception et l'exploitation des registres électroniques de garanties. La discussion s'est appuyée sur une étude de cas approfondie préparée par le Dr Marek Dubovec, Directeur exécutif du Kozolchuk National Law Center. Les experts participants ont discuté des FCP particulièrement pertinents pour les registres de garanties et ont partagé leurs expériences pratiques en rapport avec les défis qui se posent dans la conception et le fonctionnement de tels registres. Le groupe a identifié d'autres FCP qui pourraient être intégrés dans l'étude de cas et a suggéré que les FCP soient testés davantage par rapport à des registres de garanties qui fonctionnent.

Le cinquième atelier du **projet d'évaluation économique de la réforme du droit commercial international** s'est tenu les 10 et 11 avril 2019. Son objectif est de développer un cadre analytique uniforme pour les évaluations économiques de la réforme du droit commercial international afin d'améliorer la qualité des évaluations économiques qui sous-tendent la réforme du droit commercial international.

Des évaluations de meilleure qualité permettront aux organisations internationales et aux gouvernements nationaux d'identifier et de prioriser les réformes qui auront les avantages économiques les plus significatifs.



Au cours de l'atelier, des experts invités ont présenté des documents sur des questions spécifiques. L'atelier a rassemblé des juristes, des économistes et des universitaires de diverses organisations internationales, de banques nationales et d'universités de premier plan du monde entier. Les participants ont discuté individuellement de chacune des variables du cadre

par petits groupes de discussion afin d'affiner leur portée et leur fonctionnement. A la fin de l'atelier, le cadre a été mis à jour pour refléter cette discussion (pour plus de détails, veuillez consulter le [Rapport de synthèse](#) de l'atelier – en anglais seulement).

Dans le cadre de ses travaux visant à faire progresser les activités législatives et non législatives à UNIDROIT, la Fondation a parrainé un certain nombre de bourses dans le cadre du Programme de bourses de recherche d'UNIDROIT au cours de l'année 2019. La Fondation continue également à soutenir les plateformes de médias sociaux de l'Institut afin de promouvoir UNIDROIT et ses travaux.

Le Conseil de la Fondation s'est réuni à deux reprises en 2019 pour ses 22<sup>ème</sup> et 23<sup>ème</sup> sessions, respectivement les 8 avril et 7 mai 2019 au siège d'UNIDROIT à Rome. Les membres du Conseil ont pu participer à la réunion en personne ou par téléconférence. Au cours des réunions, plusieurs décisions administratives importantes ont été prises, notamment la nomination du Professeur Louise Gullifer et du Professeur Ignacio Tirado comme nouveaux membres du Conseil de la Fondation, la nomination de M. Marco Nicoli et de M. Michael Farley en tant que conseillers principaux de la Fondation et l'adoption du plan stratégique pour 2019-2020. La Fondation a également renouvelé les mandats de ses autres membres du Conseil.

## ANNEXE I

### **LISTE DES DOCUMENTS PUBLIES PAR LE SECRETARIAT D'UNIDROIT EN 2019 SUR LA MISE EN ŒUVRE DE SON PROGRAMME DE TRAVAIL**

Les documents suivants sur la mise en œuvre du Programme de travail de l'Institut ont paru en 2019. Sauf mention contraire, ils ont été publiés en anglais et en français:

#### **ETUDE LXV – PROGRAMME DE COOPERATION JURIDIQUE**

Bourses exéc. 30 – Programme de bourses de recherche: compte rendu d'exécution pour l'exercice 2019

#### **ETUDE LXXIIK – PROTOCOLE PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MINIER, AGRICOLES ET DE CONSTRUCTION (PROTOCOLE "MAC")**

##### **Conférence diplomatique (Pretoria, 11 – 22 novembre 2019)**

Doc. 1	Ordre du jour provisoire
Doc. 2	Règlement intérieur provisoire
Doc. 3	Texte révisé du projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles
Doc. 4	Rapport explicatif du projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles
Doc. 5	Analyse juridique
Doc. 5 Corr.	Analyse juridique – Appendices (anglais seulement)
Doc. 6	Codes du Système Harmonisé proposés pour être inclus dans les Annexes au Protocole MAC
Doc. 7	Présentation de la Convention du Cap et du projet de Protocole MAC
Doc. 8	Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles
Doc. 9	Observations préliminaires sur le projet de Protocole MAC (soumises par la République populaire de Chine)
Doc. 10	Observations sur le projet de Protocole MAC (soumises par les Etats-Unis d'Amérique)
Doc. 11	Observations sur le projet de Protocole MAC (soumises par le Gouvernement du Japon)
Doc. 12	Observations sur le projet de Protocole MAC – Document de travail sur les autorités administratives et une proposition visant à étendre le champ d'application du futur Protocole MAC aux machines à traire (présentées par l'Allemagne)
Doc. 13	Observations sur le projet de Protocole MAC (soumises par le Canada)
Doc. 14	Observations sur le projet de Protocole MAC (soumises par le Gouvernement du Royaume-Uni)
Doc. 15	Observations sur le projet de Protocole MAC (présentées par le Groupe de travail MAC)
Doc. 16	Analyse des propositions de codes SH additionnels reçues dans des observations sur le projet de Protocole MAC (préparée par le Secrétariat d'UNIDROIT)

Doc. 17	Comité des dispositions finales - Rapport préliminaire (préparé par le Président du Comité des dispositions finales)
Doc. 18	Rapport Sommaire du 11 novembre 2019
Doc. 19	Rapport préliminaire du Comité de rédaction à la Commission plénière (présenté par le Président du Comité de rédaction)
Doc. 20	Rapport du groupe de travail sur les codes SH à la Commission plénière (présenté par le Président du Groupe de travail sur les codes SH)
Doc. 21 rév.	Rapport sommaire du 12 novembre 2019
Doc. 22	UNIDROIT et les fonctions de Dépositaire
Doc. 23 rév.	Rapport sommaire du 13 novembre 2019
Doc. 24 rév.	Rapport sommaire du 14 novembre 2019
Doc. 25	Projet de Résolution 1 portant sur l'établissement de la commission préparatoire et du registre international pour les matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction (préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT) – non disponible
Doc. 26	Projet de Résolution 2 concernant l'établissement de l'Autorité de surveillance du registre international pour les matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction (préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT) – non disponible
Doc. 27	Projet de Résolution 3 relative à l'assistance technique concernant la mise en œuvre et l'utilisation du Registre international pour les matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction (préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT) – non disponible
Doc. 28	Projet de Résolution 4 concernant le commentaire officiel sur le Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT) – non disponible
Doc. 29	Deuxième Rapport préliminaire du Comité de rédaction à la Commission plénière (présenté par le Président du Comité de rédaction)
Doc. 30	Projet d'Acte Final de la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, tenue à l'invitation du Gouvernement de la République d'Afrique du Sud et sous les auspices de l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) à Pretoria du 11 au 22 novembre 2019 (présenté par le Secrétariat d'UNIDROIT)
Doc. 31	Projet de Résolution 5 exprimant la gratitude de la Conférence au Gouvernement de la République d'Afrique du Sud pour avoir accueilli et organisé la Conférence (préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT) – non disponible
Doc. 32 rév.	Rapport sommaire du 15 novembre 2019
Doc. 33	Rapport final du Comité des dispositions finales (préparé par les Présidents du Comité des dispositions finales)
Doc. 34 corr.	Rapport du Comité de rédaction à la Commission plénière (présenté par les Co-Présidents du Comité de rédaction)
Doc. 35 rév.	Rapport sommaire du 18 novembre 2019
Doc. 36 rév.	Rapport sommaire du 19 novembre 2019
Doc. 37	Rapport du Comité de vérification des pouvoirs à la Conférence (présenté par le Président du Comité de vérification des pouvoirs)
Doc. 38	Projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative

	aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles
Doc. 39	Acte Final de la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, tenue à l'invitation du Gouvernement de la République d'Afrique du Sud et sous les auspices de l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) à Pretoria du 11 au 22 novembre 2019 (présenté par le Secrétariat d'UNIDROIT)
Doc. 40	Rapport final du Comité de vérification des pouvoirs à la Conférence (présenté par le Président du Comité de vérification des pouvoirs)
Doc. 41	Rapport sommaire du 20 novembre 2019
Doc. 42	Rapport sommaire du 21 novembre 2019
Doc. 43	Rapport sommaire du 22 novembre 2019
Doc. 44	Rapport final Résolution 1 Résolution 2 Résolution 3 Résolution 4 Résolution 5 Acte Final Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

**ETUDE LXXVIA – PROCEDURE CIVILE TRANSNATIONALE - FORMULATION DE REGLES REGIONALES  
PRINCIPES DE PROCEDURE CIVILE TRANSNATIONALE ELI – UNIDROIT**

**Steering Committee and Working Groups – Joint Meeting (Rome, 25-26 February 2019) (en anglais seulement)**

SC VII – Doc. 1	Draft agenda
SC VII – Doc. 2	Presentation and discussion of the Consolidated Draft of the Working Group on "Structure"
SC VII – Doc. 3	Non disponible
SC VII – Doc. 4	Presentation and discussion of the draft rules of the Group on "Judgements" (Confidentiel)
SC VII – Doc. 5	Presentation and discussion of the draft rules of the Group on "Appeals"
SC VII – Misc. 1	Provisional order of business
SC VII – Misc. 2	List of participants

**ETUDE LXXXB – GUIDE JURIDIQUE SUR LES CONTRATS D'INVESTISSEMENT EN TERRES AGRICOLES**

**Groupe de travail sur les contrats d'investissement en terres agricoles – consultation en ligne**

Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles UNIDROIT/FAO/FIDA - ALIC version zéro (1<sup>er</sup> juin 2019)

## ANNEXE II

**INSTRUMENTS DRAWN UP BY UNIDROIT / INSTRUMENTS ELABORES PAR UNIDROIT**

- 1964 Convention relating to a Uniform Law on the International Sale of Goods (ULIS) / *Convention portant loi uniforme sur la vente internationale des objets mobiliers corporels (LUVI)* \*
- 1964 Convention relating to a Uniform Law on the Formation of Contracts for the International Sale of Goods (ULFIS) / *Convention portant loi uniforme sur la formation des contrats de vente internationale des objets mobiliers corporels (LUFIC)* \*
- 1970 International Convention on the Travel Contracts (CCV) / *Convention internationale relative au contrat de voyage (CCV)*
- 1973 Convention providing a Uniform Law on the Form of an International Will / *Convention portant loi uniforme sur la forme d'un testament international*
- 1983 Convention on Agency in the International Sale of Goods / *Convention sur la représentation en matière de vente internationale de marchandises*
- 1988 UNIDROIT Convention on International Financial Leasing / *Convention d'UNIDROIT sur le crédit-bail international*
- 1988 UNIDROIT Convention on International Factoring / *Convention d'UNIDROIT sur l'affacturage international*
- 1994 Principles of International Commercial Contracts / *Principes relatifs aux contrats du commerce international*
- 1995 UNIDROIT Convention on Stolen or Illegally Exported Cultural Objects / *Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés*
- 1998 Guide to International Master Franchise Arrangements / *Guide sur les accords internationaux de franchise principale*
- 2001 Convention on International Interests in Mobile Equipment / *Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*
- 2001 Protocol to the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Aircraft Equipment / *Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*
- 2002 Master Franchise Disclosure Law / *Loi type sur la divulgation des informations en matière de franchise*
- 2004 Principles of International Commercial Contracts / *Principes relatifs aux contrats du commerce international*
- 2004 ALI/UNIDROIT Principles of Transnational Civil Procedure / *Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale*
- 2007 Luxembourg Protocol to the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Railway Rolling Stock / *Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*
- 2007 Guide to International Master Franchise Arrangements, 2nd edition / *Guide sur les accords internationaux de franchise principale, 2ème édition*
- 2008 UNIDROIT Model law on Leasing / *Loi type d'UNIDROIT sur la location et la location-financement*
- 2009 UNIDROIT Convention on Substantive Rules for Intermediated Securities / *Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés*
- 2010 Principles of International Commercial Contracts / *Principes relatifs aux contrats du commerce international*

---

\* The ULIS and ULFIS Conventions have been denounced by Belgium, Germany, Italy, Luxembourg, the Netherlands and San Marino. Under the 1969 Vienna Convention on the Law of Treaties they have not ceased to exist and they are still in force between Gambia, Israel and the United Kingdom / *Les Conventions LUVI et LUFIC ont été dénoncées par l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et Saint-Marin. En vertu de la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969, elles n'ont pas cessé d'exister et restent en vigueur entre la Gambie, Israël et le Royaume-Uni.*

- 2011 UNESCO-UNIDROIT Model Provisions on State Ownership of Undiscovered Cultural Objects / *Dispositions modèles UNESCO-UNIDROIT définissant la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts*
- 2012 Protocol to the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Space Assets / *Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*
- 2013 Principles on the Operation of Close-out Netting Provisions / *Principes concernant l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation*
- 2013 Model Clauses for Use by Parties of the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts / *Clauses types sur l'utilisation des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international par les parties*
- 2016 Principles of International Commercial Contracts / *Principes relatifs aux contrats du commerce international*
- 2016 UNIDROIT/FAO/IFAD Legal Guide on Contract Farming / *Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA*
- 2017 UNIDROIT Legislative Guide on Intermediated Securities / *Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés*
- 2019 Protocol to the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Mining, Agricultural and Construction Equipment / *Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*

**STATUS OF IMPLEMENTATION (\*) OF CONVENTIONS DRAWN UP BY UNIDROIT AND APPROVED AT DIPLOMATIC CONFERENCES CONVENED BY MEMBER STATES OF UNIDROIT /**

**ETAT DE MISE EN OEUVRE (\*) DES CONVENTIONS PREPAREES PAR UNIDROIT ET APPROUVEES A DES CONFERENCES DIPLOMATIQUES CONVOQUEES PAR DES ETATS MEMBRES D'UNIDROIT**

**INTERNATIONAL CONVENTION ON THE TRAVEL CONTRACT (CCV)  
CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE AU CONTRAT DE VOYAGE (CCV)**

<b>Adoption:</b>	Place: Brussels / <i>Lieu: Bruxelles</i> Date: 23-04-1970
<b>Entry into force:</b> <b>Entrée en vigueur:</b>	Yes / <i>Oui</i> ≈ Date: 24-02-1976 Conditions: 5 ratifications (art. 36)
<b>Contracting States / Etats contractants</b>	6
<b>Etat</b>	<a href="https://www.unidroit.org/status-ccv-1970">https://www.unidroit.org/status-ccv-1970</a> <a href="https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/jiii12.pdf">https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/jiii12.pdf</a>
<b>Depositary / Dépositaire:</b>	Government of Belgium / <i>Gouvernement belge</i> (art. 34)
<b>UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT</b>	<a href="https://www.unidroit.org/instruments/transport/ccv">https://www.unidroit.org/instruments/transport/ccv</a> <a href="https://www.unidroit.org/fr/instruments/instruments-transport/instruments-voyage-ccv">https://www.unidroit.org/fr/instruments/instruments-transport/instruments-voyage-ccv</a>

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHESION	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. OF RESERV. / DECL. OU RESERVES	EFFECT OF / EFFET DE DENU(O)NCIATION
Argentina / <i>Argentine</i>	–	25-11-76	25-02-77	–	14-01-10
Belgium / <i>Belgique</i>	23-04-70	11-04-73	24-02-76	–	04-10-94
Cameroon / <i>Cameroun</i>	–	16-04-75	24-02-76	D: Art. 13(1)	–
Côte d'Ivoire	23-04-70	–	–	–	–

(\*) Based on information available to the Secretariat as of 31 December 2019 / *Ce document est basé sur les informations dont dispose le Secrétariat au 31 décembre 2019.*

The UNIDROIT Secretariat may assist States with technical consultations for the ratification of, or the accession to its instruments, as well as for the preparation of legislation based on those instruments / *Le Secrétariat d'UNIDROIT peut apporter son assistance technique aux Etats en vue de la ratification de ses instruments, ou de l'adhésion à ceux-ci, ainsi que pour l'élaboration de législations basées sur ces instruments.*

Dahomey	-	28-03-75	24-02-76	-	-
Haute-Volta	27-04-70	-	-	-	-
Italy / <i>Italie</i>	23-04-70	04-07-79	04-10-79	R: Art. 40(1)(a)	-
Lebanon / <i>Liban</i>	23-04-70	-	-	-	-
Morocco / <i>Maroc</i>	23-04-70	-	-	R: Art. 40(1)(a)-(b)	-
Niger	23-04-70	-	-	-	-
Philippines	23-04-70	-	-	-	-
Portugal	23-04-70	-	-	-	-
Rep. of China / <i>Rép. de Chine</i>	30-12-71	16-08-72	24-02-76	-	-
San Marino / <i>Saint-Marin</i>	23-04-70	16-04-09	16-07-09	R: Art. 40(1)(a)	-
Togo	25-03-71	24-11-75	24-02-76	-	-
Vatican City / <i>Cité du Vatican</i>	23-04-70	-	-	-	-

**CONVENTION PROVIDING A UNIFORM LAW ON THE FORM OF AN INTERNATIONAL WILL  
CONVENTION PORTANT LOI UNIFORME SUR LA FORME D'UN TESTAMENT INTERNATIONAL**

<b>Adoption:</b>	Place / <i>Lieu</i> : Washington Date: 26-10-1973
<b>Entry into force:</b>	Yes/ <i>Oui</i> ≈ Date: 09-02-1978
<b>Entrée en vigueur:</b>	Conditions: 5 ratifications (Art. XI)
<b>Contracting States / Etats contractants</b>	13
<b>Etat</b>	<a href="https://www.unidroit.org/status-successions">https://www.unidroit.org/status-successions</a> <a href="https://www.state.gov/wp-content/uploads/2019/05/226-Wills-status-table-5.3.2019.pdf">https://www.state.gov/wp-content/uploads/2019/05/226-Wills-status-table-5.3.2019.pdf</a>
<b>Depositary / Dépositaire:</b>	Government of the United States of America / <i>Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique</i>
<b>UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT</b>	<a href="https://www.unidroit.org/instruments/international-will">https://www.unidroit.org/instruments/international-will</a> <a href="https://www.unidroit.org/fr/instruments/testaments-instruments">https://www.unidroit.org/fr/instruments/testaments-instruments</a>

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESS. / ADHES.	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. DECL. ou RESERVES
Australia / <i>Australie</i>	-	10-09-14	10-03-15	-
Belgium / <i>Belgique</i>	17-05-74	21-04-83	21-10-83	-
Bosnia-Herzegovina / <i>Bosnie-Herzégovine</i> *	-	15-08-94	15-08-94	-
Canada for / <i>pour</i>	-	24-01-77		D: Art. XIV
Manitoba			09-02-78	
Newfoundland / <i>Terre Neuve</i>			09-02-78	
Ontario			15-09-78	
Alberta			01-12-78	
Saskatchewan			08-10-82	
Prince Edward Island / <i>Ile du Prince Edouard</i>			22-03-95	
New Brunswick / <i>Nouveau Brunswick</i>			05-12-97	
Nova Scotia / <i>Nouvelle Ecosse</i>			27-05-01	
British Columbia / <i>Colombie britannique</i>			31-03-14	
Croatia / <i>Croatie</i> *	-	18-05-94	18-05-94	-
Cyprus / <i>Chypre</i>	-	19-10-82	19-04-83	-
Ecuador / <i>Equateur</i>	26-07-74	03-04-79	03-10-79	D
France	29-11-74	01-06-94	01-12-94	-
Holy See / <i>Saint-Siège</i>	02-11-73	-	-	-
Iran	27-10-73	-	-	-
Italy / <i>Italie</i>	-	16-05-91	16-11-91	D: Arts. I, II, III
Laos	30-10-73	-	-	-
Libya / <i>Libye</i>	-	04-08-77	09-02-78	-
Niger	-	19-05-75	09-02-78	-
Portugal	-	19-11-75	09-02-78	-
Russian Fed. / <i>Féd. de Russie</i>	17-12-74	-	-	D: Art. XIII
Sierra Leone	27-10-73	-	-	-
Slovenia / <i>Slovénie</i> *	-	20-08-92	20-08-92	-
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	10-10-74	-	-	-
United States of America / <i>Etats-Unis d'Amérique</i>	27-10-73	-	-	-

\* Dates of notification of succession to the Convention by Bosnia-Herzegovina, Croatia and Slovenia. The former Socialist Federal Republic of Yugoslavia deposited an instrument of accession to the Convention on 9 August 1977. / *Dates de notification de succession à la Convention par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Slovénie. L'ancienne République fédérale socialiste de Yougoslavie avait déposé un instrument d'adhésion le 9 août 1977.*

**CONVENTION ON AGENCY IN THE INTERNATIONAL SALE OF GOODS  
CONVENTION SUR LA REPRESENTATION EN MATIERE DE VENTE  
INTERNATIONALE DE MARCHANDISES**

<b>Adoption:</b>	Place: Geneva / <i>Lieu</i> : Genève Date: 17-02-83
<b>Entry into force:</b> <b>Entrée en vigueur:</b>	No / <i>Non</i> Conditions: 10 ratifications (art. 33)
<b>Contracting States / Etats contractants</b>	/
<b>Etat</b>	<a href="https://www.unidroit.org/status-agency">https://www.unidroit.org/status-agency</a> <a href="https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/aussenpolitik/voelkerrecht/autres-conventions/divers/Cvim-parties_fr.pdf">https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/aussenpolitik/voelkerrecht/autres-conventions/divers/Cvim-parties_fr.pdf</a>
<b>Depositary:</b> <b>Dépositaire:</b>	Government of Switzerland <i>Gouvernement suisse</i> (art. 21)
<b>UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT</b>	<a href="https://www.unidroit.org/instruments/agency">https://www.unidroit.org/instruments/agency</a> <a href="https://www.unidroit.org/fr/instruments/representation">https://www.unidroit.org/fr/instruments/representation</a>

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHESION	ENTRY INTO FORCE/ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. DECL. OU RESERVES	observations
Chile / <i>Chili</i>	17-02-83	-	-	-	-
France	25-10-84	07-08-87	-	-	-
Holy See / <i>Saint-Siège</i>	17-02-83	-	-	-	-
Italy / <i>Italie</i>	09-04-84	16-06-86	-	-	-
Mexico / <i>Mexique</i>	-	22-12-87	-	Art. 27, 29	-
Morocco / <i>Maroc</i>	17-02-83	-	-	-	-
Netherlands / <i>Pays-Bas</i>	-	02-02-94	-	-	02-02-95 (*)
South Africa / <i>Afrique du sud</i>	-	27-01-86	-	-	-
Switzerland / <i>Suisse</i>	17-02-83	-	-	-	-

(\*) Application extended to Aruba / *Application étendue à Aruba.*

**UNIDROIT CONVENTION ON INTERNATIONAL FINANCIAL LEASING  
CONVENTION D'UNIDROIT SUR LE CREDIT-BAIL INTERNATIONAL**

<b>Adoption:</b>	Place / <i>Lieu</i> : Ottawa Date: 28-05-88
<b>Entry into force:</b> <b>Entrée en vigueur:</b>	Yes / <i>Oui</i> ≈ Date: 01-05-95 Conditions: 3 ratifications (art. 16.1)
<b>Contracting States / Etats contractants</b>	10
<b>Etat</b>	<a href="https://www.unidroit.org/status-leasing-conv-1988">https://www.unidroit.org/status-leasing-conv-1988</a> <a href="https://treaty-accord.qc.ca/details.aspx?id=104674">https://treaty-accord.qc.ca/details.aspx?id=104674</a>
<b>Depositary / Dépositaire:</b>	Government of Canada / <i>Gouvernement du Canada</i> (art. 25.1)
<b>UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT</b>	<a href="https://www.unidroit.org/instruments/leasing/convention-leasing">https://www.unidroit.org/instruments/leasing/convention-leasing</a> <a href="https://www.unidroit.org/fr/instruments/credit-bail/credit-bail-convention-fr">https://www.unidroit.org/fr/instruments/credit-bail/credit-bail-convention-fr</a>

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHESION	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. DECL. OU RESERVES
Belarus / <i>Bélarus</i>	-	18-08-98	01-03-99	-
Belgium / <i>Belgique</i>	21-12-90	-	-	-
Czech Rep. / <i>Rép. tchèque</i>	16-05-90	-	-	-
Finland / <i>Finlande</i>	30-09-90	-	-	-
France	07-11-89	23-09-91	01-05-95	Art. 20
Ghana	28-05-88	-	-	-
Guinea / <i>Guinée</i>	28-05-88	-	-	-
Hungary / <i>Hongrie</i>	-	07-05-96	01-12-96	-
Italy / <i>Italie</i>	13-12-90	29-11-93	01-05-95	-
Latvia / <i>Lettonie</i>	-	06-08-97	01-03-98	-

Annexe II

Marshall Islands / <i>Iles Marshall</i>	19-10-11	19-10-11	01-05-12	
Morocco / <i>Maroc</i>	04-07-88	-	-	-
Nigeria / <i>Nigéria</i>	28-05-88	25-10-94	01-05-95	-
Panama	31-12-90	26-03-97	01-10-97	-
Philippines	28-05-88	-	-	-
Russian Federation / <i>Féd. de Russie</i>	-	03-06-98	01-01-99	Art. 20
Slovak Rep. / <i>Rép. slovaque</i>	16-05-90	-	-	-
Tanzania / <i>Tanzanie</i>	28-05-88	-	-	-
Ukraine	-	05-12-06	01-07-07	-
United States of America / <i>Etats-Unis d'Amérique</i>	28-12-90	-	-	-
Uzbekistan / <i>Ouzbékistan</i>	-	06-07-00	01-02-01	-

**UNIDROIT CONVENTION ON INTERNATIONAL FACTORING  
CONVENTION D'UNIDROIT SUR L'AFFACTURAGE INTERNATIONAL**

<b>Adoption:</b>	Place / <i>Lieu</i> : Ottawa Date: 28-05-88
<b>Entry into force:</b> <b>Entrée en vigueur:</b>	Yes / <i>Oui</i> ≈ Date: 01-05-95 Conditions: 3 ratifications (art. 14.1)
<b>Contracting States / Etats contractants</b>	9
<b>Etat</b>	<a href="https://www.unidroit.org/status-1988-factoring">https://www.unidroit.org/status-1988-factoring</a> <a href="https://treaty-accord.gc.ca/details.aspx?id=104673">https://treaty-accord.gc.ca/details.aspx?id=104673</a>
<b>Depositary / Dépositaire:</b>	Government of Canada / <i>Gouvernement du Canada</i> (art. 23.1)
<b>UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT</b>	<a href="https://www.unidroit.org/instruments/factoring">https://www.unidroit.org/instruments/factoring</a> <a href="https://www.unidroit.org/fr/instruments/affacturage">https://www.unidroit.org/fr/instruments/affacturage</a>

STATE / <i>ETAT</i>	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / <i>ADHESION</i>	ENTRY INTO FORCE <i>ENTREE EN VIGUEUR</i>	DECL. or RESERV. / <i>DECL. ou RESERVES</i>
Belgium / <i>Belgique</i>	21-12-90	18-03-10	01-10-10	Art. 18
Czech Rep. / <i>Rép. tchèque</i>	16-05-90	-	-	-
Finland / <i>Finlande</i>	30-11-90	-	-	-
France	07-11-89	23-09-91	01-05-95	Art. 18
Germany / <i>Allemagne</i>	21-12-90	20-05-98	01-12-98	-
Ghana	28-05-88	-	-	-
Guinea / <i>Guinée</i>	28-05-88	-	-	-
Hungary / <i>Hongrie</i>	-	07-05-96	01-12-96	-
Italy / <i>Italie</i>	13-12-90	29-11-93	01-05-95	-
Latvia / <i>Lettonie</i>	-	06-08-97	01-03-98	Art. 18
Morocco / <i>Maroc</i>	04-07-88	-	-	-
Nigeria / <i>Nigéria</i>	28-05-88	25-10-94	01-05-95	-
Philippines	28-05-88	-	-	-
Russian Fed. / <i>Féd. de Russie</i>	22-08-14	22-08-14	01-03-15	-
Slovak Rep. / <i>Rép. slovaque</i>	16-05-90	-	-	-
Tanzania / <i>Tanzanie</i>	28-05-88	-	-	-
Ukraine	-	05-12-06	01-07-07	-
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	31-12-90	-	-	-
United States of America / <i>Etats-Unis d'Amérique</i>	28-12-90	-	-	-

**UNIDROIT CONVENTION ON STOLEN OR ILLEGALLY EXPORTED CULTURAL OBJECTS  
CONVENTION D'UNIDROIT SUR LES BIENS CULTURELS VOLES OU ILLICITEMENT EXPORTES**

<b>Adoption:</b>	Place / <i>Lieu</i> : Rome Date: 24-06-1995
<b>Entry into force:</b> <b>Entrée en vigueur:</b>	Yes / <i>Oui</i> ≈ Date: 01-07-1998 Conditions: 5 ratifications (Art. 12)
<b>Contracting States / Etats contractants</b>	48
<b>Etat</b>	<a href="https://www.unidroit.org/status-cp">https://www.unidroit.org/status-cp</a>
<b>Depositary / Dépositaire:</b>	Italian Government / <i>Gouvernement italien</i>
<b>UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT</b>	<a href="https://www.unidroit.org/instruments/cultural-property/1995-convention">https://www.unidroit.org/instruments/cultural-property/1995-convention</a> <a href="https://www.unidroit.org/fr/instruments/biens-culturels/convention-de-1995">https://www.unidroit.org/fr/instruments/biens-culturels/convention-de-1995</a>

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHES.	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECLARATIONS
Afghanistan	-	23-09-05	01-03-06	Art. 16
Algeria / Algérie	-	09-04-15	01-10-15	Art. 16
Angola	-	19-06-14	01-12-14	Arts. 16, 17
Argentina / Argentine	-	03-08-01	01-02-02	Art. 16
Azerbaijan / Azerbaïdjan	-	06-06-03	01-12-03	Art. 16
Bolivia / Bolivie	29-06-96	13-04-99	01-10-99	Art. 16
Bosnia and Herzegovina / Bosnie Herzégovine	-	08-05-17	01-11-17	Art. 16
Botswana	-	28-08-17	01-02-18	Art. 16
Brazil / Brésil	-	23-03-99	01-09-99	Art. 16
Burkina Faso	24-06-95	02-10-18	01-04-19	Arts. 16, 17
Cambodia / Cambodge	24-06-95	11-07-02	01-01-03	Arts. 3(5), 16
China / Chine	-	07-05-97	01-07-98	Arts. 3(5), 16
Colombia / Colombie	-	14-06-12	01-12-12	-
Côte d'Ivoire	24-06-95	-	-	-
Croatia / Croatie	24-06-95	20-09-00	01-03-01	Arts. 16, 17
Cyprus / Chypre	-	02-03-04	01-09-04	-
Denmark / Danemark	-	01-01-11	01-07-11	Arts. 14(1), 16, 17
Ecuador / Equateur	-	26-11-97	01-07-98	Arts. 3(5), 16
El Salvador	-	16-07-99	01-01-00	Art. 16
Finland / Finlande	01-12-95	14-06-99	01-12-99	Arts. 13(3), 16
France	24-06-95	-	-	-
Gabon	-	12-05-04	01-11-04	-
Georgia / Géorgie	27-06-95	-	-	-
Ghana	-	20-09-19	01-03-20	Arts. 16, 17
Greece / Grèce	-	19-07-07	01-01-08	Arts. 3(5), 13(3), 16
Guinea / Guinée	24-06-95	-	-	-
Guatemala	-	03-09-03	01-03-04	Arts. 3(5), 16
Honduras	-	27-08-13	01-02-14	-
Hungary / Hongrie	24-06-95	08-05-98	01-11-98	Arts. 3(5), 16
Iran (Islamic Rep. of / Rép. islamique d')	-	22-06-05	01-12-05	Art. 16
Italy / Italie	24-06-95	11-10-99	01-04-00	Arts. 13(3), 16
Lao People's Democratic Republic / Rép. dém. Populaire lao	-	18-05-17	01-11-17	Art. 16
Latvia / Lettonie	-	08-02-19	01-08-19	Art. 16
Lithuania / Lituanie	24-06-95	04-04-97	01-07-98	Art. 16
Montenegro / Monténégro	-	08-07-19	01-01-20	Art. 16
Myanmar	-	20-06-18	01-12-18	Arts. 3(5), 16, 17
Netherlands / Pays-Bas	28-06-96	-	-	Arts. 3(5), 13(3)
New Zealand / Nouvelle-Zélande	-	16-11-06	01-05-07	Art. 16
Nigeria / Nigéria	-	10-12-05	01-06-06	-
North Macedonia / Macédoine du nord	-	22-08-13	01-02-14	Art. 16
Norway / Norvège	-	28-08-01	01-03-02	Arts. 13(3), 14, 16
Pakistan	27-06-96	-	-	-
Panama	-	26-06-09	01-12-09	Arts. 3(5), 16
Paraguay	13-06-96	27-05-97	01-07-98	Arts. 16, 17
Peru / Pérou	28-06-96	05-03-98	01-09-98	Art. 16
Portugal	23-04-96	19-07-02	01-01-03	Arts. 16, 17
Romania / Roumanie	27-06-96	21-01-98	01-07-98	Arts. 16, 17
Russian Fed. / Féd. de Russie	29-06-96	-	-	-
Senegal / Sénégal	29-06-96	-	-	-
Slovakia / Slovaquie	-	16-06-03	01-12-03	Art. 16
Slovenia / Slovénie	-	08-04-04	01-10-04	Art. 16
South Africa / Afrique du sud	-	09-01-18	01-07-17	Arts. 16, 17
Spain / Espagne	-	21-05-02	01-11-02	Arts. 3 (5), 13(3), 16

Annexe II

Sweden / <i>Suède</i>	-	28-06-11	01-12-11	Arts. 13(3), 16, 17
Switzerland / <i>Suisse</i>	26-06-96	-	-	-
Syrian Arab Rep. / <i>Rép. arabe syrienne</i>	-	27-04-18	01-10-18	Arts. 16, 17, D
Tunisia / <i>Tunisie</i>	-	02-03-17	01-09-17	Art. 16
Zambia / <i>Zambie</i>	24-06-95	-	-	-

**CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT  
CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES  
PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES**

<b>Adoption:</b>	Place: Cape Town / <i>Lieu: Le Cap</i> Date: 16-11-2001
<b>Entry into force:</b> <b>Entrée en vigueur:</b>	Yes / <i>Oui</i> ≈ Date: 01-03-2006 Conditions: 3 ratifications (Art. 49(1))
<b>Contracting States / Etats contractants</b>	79
<b>Status</b>	<a href="https://www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/181219-ctc-print-ef.pdf">https://www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/181219-ctc-print-ef.pdf</a>
<b>Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique</b>	1
<b>Depositary / Dépositaire:</b>	UNIDROIT
<b>UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT</b>	<a href="https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/cape-town-convention">https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/cape-town-convention</a> <a href="https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/convention-du-cap">https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/convention-du-cap</a>

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHES.	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DECL. OU RESERVES
Afghanistan	-	25-07-06	01-11-06	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Albania / <i>Albanie</i>	-	30-10-07	01-02-08	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 54(2)
Angola	-	30-04-06	01-08-06	D: Arts. 39(1)(a), 40, 54(2)
Argentina / <i>Argentine</i>	-	10-04-18	01-08-18	D: Art. 39(1)(a)-(b), 39(4), 53, 54(2)
Australia / <i>Australie</i>	-	26-05-15	01-09-15	D: Art. 39(1)(a), 53, 54(2), 55
Bahrain / <i>Bahreïn</i>	-	27-11-12	01-03-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 54(2)
Bangladesh	-	15-12-08	01-04-09	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Belarus / <i>Bélarus</i>	-	28-06-11	01-01-12	D: Art. 54(2)
Bhutan	-	04-07-14	01-11-14	D: Arts. 39(1)(a), 54(2)
Brazil / <i>Brésil</i>	-	30-11-11	01-03-12	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 53, 54(2)
Burkina Faso	-	12-12-14	01-01-18	D: Art. 54(2)
Burundi	16-11-01	-	-	-
Cameroon / <i>Cameroun</i>	-	19-04-11	01-08-11	D: Arts. 39(1)(a), 40, 52, 53, 54(2)
Canada	31-03-04	21-12-12	01-04-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 52*, 53*, 54(2), 60
Cape Verde / <i>Cap Vert</i>	-	29-09-07	01-01-08	D: Arts. 39(1)(a), 40, 53, 54(2)
Chile / <i>Chili</i>	16-11-01	-	-	-
China / <i>Chine</i>	16-11-01	03-02-09	01-06-09	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 50, 53, 54(1)-(2), 55
Colombia / <i>Colombie</i>	-	19-02-07	01-06-07	D: Arts. 39(1)(a), 54(2)
Congo	16-11-01	25-01-13	01-05-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Costa Rica	-	26-08-11	01-12-18	D: Arts. 53, 54(2)
Côte d'Ivoire	-	09-02-15	01-07-16	D: Arts. 39(1)(a)*, 40*, 52*, 53*, 54(2)*
Cuba	16-11-01	28-01-09	01-05-09	D: Art. 54(2)
Democratic Republic of the Congo / <i>Rép. démocratique du Congo</i>	-	06-05-16	01-09-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Denmark / <i>Danemark</i>	-	26-10-15	01-02-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 54(2), 55
Egypt / <i>Egypte</i>	-	10-12-14	01-04-15	D: Arts. 39(1)(a)*, 53, 54(2)*
Eswatini	-	17-11-16	01-09-17	D: Art. 54(2)
Ethiopia / <i>Ethiopie</i>	16-11-01	21-11-03	01-04-04	D: Arts. 39(1)(a), 40, 54(2)
Fiji / <i>Fidji</i>	-	05-09-11	01-01-12	D: Art. 54(2) *
France	16-11-01	-	-	-
Gabon	-	16-04-10	01-08-17	D: Art. 54(2)
Germany / <i>Allemagne</i>	16-11-01	-	-	D
Ghana	16-11-01	20-12-18	01-04-19	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 53, 54(2), 60(1)
India / <i>Inde</i>	-	31-03-08	01-07-08	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Indonesia / <i>Indonésie</i>	-	16-03-07	01-07-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Ireland / <i>Irlande</i>	-	29-07-05	01-11-05	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 54(2)
Italy / <i>Italie</i>	06-12-01	-	-	-

Jamaica / <i>Jamaïque</i>	16-11-01	-	-	-
Jordan / <i>Jordanie</i>	16-11-01	31-08-10	01-12-10	D: Arts. 39(1)(a), 54(2)
Kazakhstan	-	21-01-09	01-10-11 <sup>3</sup>	D: Arts. 39(1)(a) <sup>*</sup> -(b) <sup>*</sup> , 39(4) <sup>*</sup> , 40 <sup>*</sup> , 53 <sup>*</sup> , 54(2) <sup>*</sup>
Kenya	16-11-01	13-10-06	01-02-07	D: Arts. 39(1)(a) <sup>*</sup> -(b), 40, 53, 54(2)
Kuwait / <i>Koweït</i>	-	31-10-13	01-02-14	D: Art. 54(2)
Latvia / <i>Lettonie</i>	-	08-02-11	01-06-11	D: Art. 54(2)
Lesotho	16-11-01	-	-	-
Luxembourg	-	27-06-08	01-10-08	D: Arts. 53, 54(2)
Madagascar	-	10-04-13	01-08-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Malawi	-	16-01-14	01-05-14	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Malaysia / <i>Malaisie</i>	-	02-11-05	01-03-06	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Malta / <i>Malte</i> **	-	01-10-10	01-02-11	D: Arts. 39(1)(a), 39(4), 40, 53, 54(2)
Mexico / <i>Mexique</i>	-	31-07-07	01-11-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 50, 53, 54(2), 60
Moldova	-	26-06-15	01-06-19	D: Art. 54(2)
Mongolia / <i>Mongolie</i>	-	19-10-06	01-02-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 53, 54(2)
Mozambique	-	30-01-12	01-11-13	D: Arts. 39(1)(a), 40, 54(2)
Myanmar	-	03-12-12	01-04-13	D: Arts. 39(1)(a), 40, 52, 53, 54(2)
Namibia / <i>Namibie</i>	-	23-07-18	01-11-18	D: Arts. 39(1)(a), 39(4), 54(2), 55
Netherlands / <i>Pays-Bas</i> <sup>4</sup>	-	17-05-10	-	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 52, 53, 54(2)
Caribbean part/ <i>Partie caraïbe</i>	-	-	01-10-10	-
Aruba	-	-	01-09-10	-
Curaçao	-	-	01-10-10	-
Sint Maarten	-	-	01-10-10	-
New Zealand / <i>Nouvelle-Zélande</i>	-	20-07-10	01-11-10	D: Arts. 39(1)(a), 52, 53, 54(2), 55
Nigeria / <i>Nigéria</i>	16-11-01	16-12-03	01-04-04	D: Arts. 39(1)(a) <sup>*</sup> , 40 <sup>*</sup> , 53 <sup>*</sup> , 54(2) <sup>*</sup>
Norway / <i>Norvège</i>	-	20-12-10	01-04-11	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 54(2), 55
Oman	-	21-03-05	01-07-05	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Pakistan	-	22-01-04	01-05-04	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 40, 52, 53, 54(2)
Panama	11-09-02	28-07-03	01-04-04	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 50, 53, 54(2)
Paraguay	-	19-12-18	01-04-19	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 53, 54(2)
Romania / <i>Roumanie</i>	-	30-03-18	01-07-18	D: Arts. 39(1)(b), 54(2)
Russian Federation / <i>Fédération de Russie</i>	-	25-05-11	01-09-11	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 53, 54(2)
Rwanda	-	28-01-10	01-05-10	D: Arts. 39(1)(a), 40, 52, 53, 54(2)
San Marino / <i>Saint-Marin</i>	-	09-09-14	01-01-15	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 40, 53, 54(2)
Saudi Arabia / <i>Arabie saoudite</i>	12-03-03	27-06-08	01-10-08	D: Art. 54(2)
Senegal / <i>Sénégal</i>	02-04-02	09-01-06	01-05-06	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Seychelles	-	13-09-10	<sup>1</sup>	-
Sierra Leone	-	26-07-16	01-11-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Singapore / <i>Singapour</i>	-	28-01-09	01-05-09	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 53, 54(2)
South Africa / <i>Afrique du sud</i>	16-11-01	18-01-07	01-05-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 54(2)
Spain / <i>Espagne</i>	-	28-06-13	01-03-16 <sup>1</sup>	D: Arts. 39(1)(a)-(b) <sup>*</sup> , 40 <sup>*</sup> , 52, 53 <sup>*</sup> , 54(2)
Sudan / <i>Soudan</i>	16-11-01	-	-	-
Sweden / <i>Suède</i>	-	30-12-15	01-04-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 40, 54(2)
Switzerland / <i>Suisse</i>	16-11-01 (ad ref.)	-	-	-
Syrian Arab Republic / <i>République arabe syrienne</i>	-	07-08-07	<sup>1</sup>	-
Tajikistan / <i>Tadjikistan</i>	-	31-05-11	01-09-11	D: Art. 54(2)
Togo	-	25-01-10	01-04-12 <sup>3</sup>	D: Arts. 39(1)(a) <sup>*</sup> -(b) <sup>*</sup> , 40 <sup>*</sup> , 53 <sup>*</sup> , 54(2) <sup>*</sup>
Tonga	16-11-01	-	-	-
Turkey / <i>Turquie</i>	16-11-01	-	-	-
Ukraine	09-03-04	31-07-12	01-11-12	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 50, 54(2)
United Arab Emirates / <i>Emirats arabes unis</i>	-	29-04-08	01-08-08	D: Arts. 50, 53, 54(2)
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	16-11-01	27-07-15-	01-11-15	D: Arts. 39(1)(a) <sup>*</sup> -(b) <sup>*</sup> , 39(4) <sup>*</sup> , 52 <sup>*</sup> , 53 <sup>*</sup> , 54(2) <sup>*</sup>
United Rep. of Tanzania / <i>Rép.-Unie de Tanzanie</i>	16-11-01	30-01-09	01-05-09	D: Art. 54(2)
United States of America / <i>Etats-Unis d'Amérique</i>	09-05-03	28-10-04	01-02-05	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 54(2)
Uzbekistan / <i>Ouzbékistan</i>	-	31-01-18	01-05-18	D: Arts. 53, 54(2)
Viet Nam	-	17-09-14	01-01-15	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Zimbabwe	-	13-05-08	<sup>1</sup>	-

**Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique**

European Union / <sup>2</sup> <i>Union européenne</i>	-	28-04-09	01-08-09	D: Arts. 48(2), 55
--	---	----------	----------	--------------------

- <sup>1</sup> Subject to Article 49(1) / *Sous réserve de l'article 49(1)*.
- <sup>2</sup> Regional Economic Integration Organisation / *Organisation régionale d'intégration économique* (Art. 48).
- <sup>3</sup> This State has provided UNIDROIT with information about its laws and policies in relation to the Convention: see [www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/informationcontractingstates.htm](http://www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/informationcontractingstates.htm) // *Cet Etat a fourni à UNIDROIT des informations concernant la situation au regard de sa législation et des politiques applicables aux matières couvertes par la Convention: voir www.unidroit.org/french/conventions/mobile-equipment/informationcontractingstates.htm*
- <sup>4</sup> The Kingdom of the Netherlands deposited its instrument of accession to the Convention on 20 July 2010 for the Netherlands Antilles (Curaçao, Sint Maarten, Bonaire, Sint Eustatius and Saba) and Aruba. As from 10 October 2010, following a modification of the internal constitutional relations within the Kingdom of the Netherlands, the reference to the "Netherlands Antilles" is to be replaced by "Curaçao, Sint Maarten and the Caribbean part of the Netherlands (the islands of Bonaire, Saba and Sint Eustatius)" / *Le Royaume des Pays-Bas a déposé son instrument d'adhésion à la Convention le 20 juillet 2010 pour les Antilles néerlandaises et Aruba. A compter du 10 octobre 2010, suite à une réforme des relations constitutionnelles au sein du Royaume des Pays-Bas, la référence aux "Antilles néerlandaises" doit être remplacée par "Curaçao, Sint Maarten et la partie caraïbe des Pays-Bas (les îles de Bonaire, Saba et Sint Eustatius)."*
- \* Affected by withdrawal and/or subsequent declaration / *Fait l'objet d'un retrait ou d'une déclaration subséquente.*

**PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT  
ON MATTERS SPECIFIC TO AIRCRAFT EQUIPMENT  
PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES AUX MATERIELS D'EQUIPEMENT  
AERONAUTIQUES A LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES  
PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES**

<b>Adoption:</b>	Place: Cape Town / <i>Lieu: Le Cap</i> – Date: 16-11-2001
<b>Entry into force:</b>	Yes / <i>Oui</i> ≈ Date: 01-03-2006
<b>Entrée en vigueur:</b>	Conditions: 8 ratifications (Art. XXVIII(1))
<b>Contracting States / Etats contractants</b>	76
<b>Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique</b>	1
<b>Status</b>	<a href="https://www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/181219-ctc-ac-print-ef.pdf">https://www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/181219-ctc-ac-print-ef.pdf</a>
<b>Depositary / Dépositaire:</b>	UNIDROIT
<b>UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT</b>	<a href="https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/aircraft-protocol">https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/aircraft-protocol</a> <a href="https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-aeronautique">https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-aeronautique</a>

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHES.	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DECL. OU RESERVES
Afghanistan	-	25-07-06	01-11-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Albania/ <i>Albanie</i>	-	30-10-07	01-02-08	D: Arts. XIX, XXX(1)
Angola	-	30-04-06	01-08-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Argentina / <i>Argentine</i>	-	10-01-18	01-08-18	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)
Australia / <i>Australie</i>	-	26-05-15	01-09-15	D: Art. XXX(1), (3)
Bahrain / <i>Bahrein</i>	-	27-11-12	01-03-13	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Bangladesh	-	15-12-08	01-04-09	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Belarus / <i>Bélarus</i>	-	27-09-11	01-01-12	-
Bhutan	-	04-07-14	01-11-14	-
Brazil / <i>Brésil</i>	-	30-11-11	01-03-12	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)
Burkina Faso	-	08-09-17	01-01-18	-
Burundi	16-11-01	-	-	-
Cameroon / <i>Cameroun</i>	-	19-04-11	01-08-11	-
Canada	31-03-04	21-12-12	01-04-13	D: Arts. XXIX*, XXX(1), (2),(3)
Cape Verde / <i>Cap-Vert</i>	-	26-09-07	01-01-08	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Chile / <i>Chili</i>	16-11-01	-	-	-
China / <i>Chine</i>	16-11-01	03-02-09	01-06-09	D: Arts. XIX, XXIX, XXX(1), (2), (3)
Colombia / <i>Colombie</i>	-	19-02-07	01-06-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Congo	16-11-01	-	-	-
Costa Rica	-	08-08-18	01-12-18	-
Côte d'Ivoire	-	01-03-16	01-07-16	D: Arts. XIX(1)*, XXIX*, XXX(1)*,(2)*,(3)*
Cuba	16-11-01	28-01-09	01-05-09	-

Democratic Republic of the Congo / <i>Rép. démocratique du Congo</i>	-	06-05-16	01-09-16	-
Denmark / <i>Danemark</i>	-	26-10-15	01-02-16	D: Art. XXIX, XXX(1), (3), (5)
Egypt / <i>Egypte</i>	-	10-12-14	01-04-15	D: Arts. XIX(1)*, XXX(1)*,(2)*,(3)*
Eswatini	-	26-05-17	01-09-17	-
Ethiopia / <i>Ethiopie</i>	16-11-01	21-11-03	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Fiji / <i>Fidji</i>	-	30-05-12	01-09-12	D: Art. XXX(1), (2), (3)
France	16-11-01	-	-	-
Gabon	-	04-04-17	01-08-17	-
Germany / <i>Allemagne</i>	16-11-01	-	-	D
Ghana	16-11-01	20-12-18	01-04-19	D: Art. XXX(1), (2), (3)
India / <i>Inde</i>	-	31-03-08	01-07-08	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Indonesia / <i>Indonésie</i>	-	16-03-07	01-07-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Ireland / <i>Irlande</i>	-	23-08-05	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2)
Italy / <i>Italie</i>	06-12-01	-	-	-
Jamaica / <i>Jamaïque</i>	16-11-01	-	-	-
Jordan / <i>Jordanie</i>	16-11-01	31-08-10	01-12-10	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Kazakhstan	-	01-06-11	01-10-11	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Kenya	16-11-01	13-10-06	01-02-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Kuwait / <i>Koweït</i>	-	31-10-13	01-02-14	-
Latvia / <i>Lettonie</i>	-	08-02-11	01-06-11	-
Lesotho	16-11-01	-	-	-
Luxembourg	-	27-06-08	01-10-08	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Madagascar	-	10-04-13	01-08-13	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Malawi	-	16-01-14	01-05-14	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Malaysia / <i>Malaisie</i>	-	02-11-05	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2), (3) <sup>+</sup>
Malta / <i>Malte</i> <sup>2</sup>	-	01-10-10	01-02-11	D: Art. XXX(1)
Mexico / <i>Mexique</i>	-	31-07-07	01-11-07	D: Arts. XIX, XXX(1), (3)
Moldova	-	19-02-19	01-06-19	D: Art. XXX(1)
Mongolia / <i>Mongolie</i>	-	19-10-06	01-02-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Mozambique	-	18-07-13	01-11-13	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Myanmar	-	03-12-12	01-04-13	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2),(3)
Namibia / <i>Namibie</i>	-	23-07-18	01-11-18	D: Art. XXX(1)
Netherlands / <i>Pays-Bas</i> <sup>3</sup>	-	17-05-10	-	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2)
New Zealand / <i>Nouvelle-Zélande</i>	-	20-07-10	01-11-10	D: Arts. XXIX, XXX(1), (3), (5)
Nigeria	16-11-01	16-12-03	01-03-06	D: Art. XXX(1)*, (2)*, (3)*
Norway / <i>Norvège</i>	-	20-12-10	01-04-11	D: Art. XXX(1), (3), (5)
Oman	-	21-03-05	01-03-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Pakistan	-	22-01-04	01-03-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Panama	11-09-02	28-07-03	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Paraguay	-	19-12-18	01-04-19	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)
Romania / <i>Roumanie</i>	-	30-03-18	01-07-18	D: Art. XXX(1)
Russian Federation / <i>Fédération de Russie</i>	-	25-05-11	01-09-11	D: Arts. XXX(1)*, (3)
Rwanda	-	28-01-10	01-05-10	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
San Marino / <i>Saint-Marin</i>	-	09-09-14	01-01-15	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Saudi Arabia / <i>Arabie saoudite</i>	12-03-03	27-06-08	01-10-08	-
Senegal / <i>Sénégal</i>	02-04-02	09-01-06	01-05-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Sierra Leone	-	26-07-16	01-11-16	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Singapore / <i>Singapour</i>	-	28-01-09	01-05-09	D: Art. XXX(1)*, (3)
South Africa / <i>Afrique du sud</i>	16-11-01	18-01-07	01-05-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Spain / <i>Espagne</i>	-	27-11-15	01-03-16	D: Arts. XIX, XXIX, XXX(1)
Sudan / <i>Soudan</i>	16-11-01	-	-	-
Sweden / <i>Suède</i>	-	30-12-15	01-04-16	D: Art. XXX(1)
Switzerland / <i>Suisse</i>	16-11-01 ( <i>ad ref.</i> )	-	-	-
Tajikistan / <i>Tadjikistan</i>	-	31-05-11	01-09-11	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Togo	-	01-12-11	01-04-12	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Tonga	16-11-01	-	-	-
Turkey / <i>Turquie</i>	16-11-01	-	-	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Ukraine	03-03-04	31-07-12	01-11-12	D: Arts. XIX, XXX(1), (3)
United Arab Emirates / <i>Emirats arabes unis</i>	-	29-04-08	01-08-08	D: Arts. XIX, XXIX, XXX(1),(2),(3)
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	16-11-01	27-07-15	01-11-15	D: Arts. XXIX*, XXX(1)*, (2)*, (3)*
United Rep. of Tanzania / <i>Rép.-Unie de Tanzanie</i>	16-11-01	30-01-09	01-05-09	D: Art. XXX(1)*,(2)*,(3)*
United States of America / <i>Etats-Unis d'Amérique</i>	09-05-03	28-10-04	01-03-06	D: Arts. XIX(1), XXX(1)
Uzbekistan / <i>Ouzbékistan</i>	-	31-01-18	01-05-18	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Viet Nam	-	17-09-14	01-01-15	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)

**Regional economic integration  
organisations / Organisations  
régionale d'intégration  
économique**

European Union / <sup>1</sup>  
*Union européenne* – 28-04-09 01-08-09 D: Arts. XXVII(2), XXX(5)

<sup>1</sup> Regional Economic Integration Organisation / *Organisation régionale d'intégration économique* (Art. XXVII).

<sup>2</sup> This State has provided UNIDROIT with information about its laws and policies in relation to the Aircraft Protocol: see [www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/information-contractingstates.htm](http://www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/information-contractingstates.htm) // *Cet Etat a fourni à UNIDROIT des informations concernant la situation au regard de sa législation et des politiques applicables aux matières couvertes par le Protocole aéronautique: voir www.unidroit.org/french/conventions/mobileequipment/information-contractingstates.htm*

<sup>3</sup> The Kingdom of the Netherlands deposited its instrument of accession to the Aircraft Protocol on 20 July 2010 for the Netherlands Antilles (Curaçao, Sint Maarten, Bonaire, Sint Eustatius and Saba) and Aruba. As from 10 October 2010, following a modification of the internal constitutional relations within the Kingdom of the Netherlands, the reference to the "Netherlands Antilles" is to be replaced by "Curaçao, Sint Maarten and the Caribbean part of the Netherlands (the islands of Bonaire, Saba and Sint Eustatius)" / *Le Royaume des Pays-Bas a déposé son instrument d'adhésion au Protocole aéronautique le 20 juillet 2010 pour les Antilles néerlandaises et Aruba. A compter du 10 octobre 2010, suite à une réforme des relations constitutionnelles au sein du Royaume des Pays-Bas, la référence aux "Antilles néerlandaises" doit être remplacée par "Curaçao, Sint Maarten et la partie caraïbe des Pays-Bas (les îles de Bonaire, Saba et Sint Eustatius)"*

\* Affected by withdrawal and/or subsequent declaration / *Fait l'objet d'un retrait ou d'une déclaration subséquente.*

**LUXEMBOURG PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE  
EQUIPMENT ON MATTERS SPECIFIC TO RAILWAY ROLLING STOCK**

**PROTOCOLE DE LUXEMBOURG PORTANT SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES AU MATERIEL ROULANT  
FERROVIAIRE A LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES  
PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES**

**Adoption:** Place / *Lieu*: Luxembourg  
Date: 23-02-2007

**Entry into force:** No / *Non*  
**Entrée en vigueur:** Conditions: 4 ratifications (Art. XXIII(1))

**Contracting States /  
Etats contractants** 3

**Regional economic integration  
organisations / Organisations  
régionale d'intégration  
économique** 1

**Status** <https://www.unidroit.org/status-2007luxembourg-rail>

**Depositary / Dépositaire:** UNIDROIT

**UNIDROIT website page /  
Page internet d'UNIDROIT** <https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/rail-protocol>  
<https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-ferroviaire>

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHES.	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. OF RESERV. / DECL. OU RESERVES
France	03-03-17	–	–	–
Gabon	23-02-07	04-04-17	–	–
Germany / <i>Allemagne</i>	21-11-12	–	–	D
Italy / <i>Italie</i>	23-02-07	–	–	D
Luxembourg	23-02-07	31-01-12	–	–
Mozambique	15-11-16	–	–	–
Sweden / <i>Suède</i>	27-06-17	02-07-18	–	D
Switzerland / <i>Suisse</i>	23-02-07	–	–	–
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	26-02-16	–	–	–
<b>Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique</b>				
European Union / <i>Union européenne</i>	10-12-09	18-12-14	–	D

**UNIDROIT CONVENTION ON SUBSTANTIVE RULES FOR INTERMEDIATED SECURITIES  
CONVENTION D'UNIDROIT SUR LES REGLES MATERIELLES RELATIVES AUX TITRES INTERMEDIÉS**

**Adoption:** Place: Geneva / *Lieu:* Genève  
Date: 09-10-09

**Entry into force:** No / *Non*  
**Entrée en vigueur:** Conditions: 3 ratifications (art. 42.1)

**Contracting States /  
Etats contractants** /

**Etat**

<https://www.unidroit.org/status>

**Depositary / Dépositaire:** UNIDROIT

**UNIDROIT website page /  
Page internet d'UNIDROIT** <https://www.unidroit.org/instruments/capital-markets/geneva-convention>  
<https://www.unidroit.org/fr/instruments/marches-financiers/geneva-convention>

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESSION / ADHESION	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. OF RESERV. / DECL. OU RESERVES
Bangladesh	09-10-09	—	—	—

**PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT ON  
MATTERS SPECIFIC TO SPACE ASSETS**

**PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES AUX BIENS SPATIAUX A LA CONVENTION  
RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR  
DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES**

**Adoption:** Place / *Lieu:* Berlin  
Date: 09-03-2012

**Entry into force:** No / *Non*  
**Entrée en vigueur:** Conditions: Art. XXXVIII

**Contracting States /  
Etats contractants** /

**Etat**

<https://www.unidroit.org/status-2012-space>

**Depositary / Dépositaire:** UNIDROIT

**UNIDROIT website page /  
Page internet d'UNIDROIT** <https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/space-protocol>  
<https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-spatial>

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHES.	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. OF RESERV. / DECL. OU RESERVES
Burkina Faso	09-03-12	—	—	—
Germany / <i>Allemagne</i>	21-11-12	—	—	—
Saudi Arabia / <i>Arabie saoudite</i>	09-03-12	—	—	—
Zimbabwe	09-03-12	—	—	—

**PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT ON  
MATTERS SPECIFIC TO MINING, AGRICULTURE AND CONSTRUCTION EQUIPMENT**

**PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES  
AUX MATERIELS D'EQUIPEMENT MINIERS, AGRICOLES ET DE CONSTRUCTION  
A LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT  
SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES**

<b>Adoption:</b>	Place / <i>Lieu</i> : Pretoria Date: 22-11-2019
<b>Entry into force:</b> <b>Entrée en vigueur:</b>	No / <i>Non</i> Conditions: Art. XXV
<b>Contracting States /</b> <b>Etats contractants</b>	/
<b>Etat</b>	<a href="https://www.unidroit.org/mac-protocol-status">https://www.unidroit.org/mac-protocol-status</a>
<b>Depositary / Dépositaire:</b>	UNIDROIT
<b>UNIDROIT website page /</b> <b>Page internet d'UNIDROIT</b>	<a href="https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/mac-protocol-2019">https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/mac-protocol-2019</a> <a href="https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-mac">https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-mac</a>

<b>STATE / ETAT</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>RATIFICATION / ACCESS. / ADHES.</b>	<b>ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR</b>	<b>DECL. OF RESERV. / DECL. OU RESERVES</b>
Congo	22-11-19	-	-	-
Gambia / <i>Gambie</i>	22-11-19	-	-	-
Nigeria / <i>Nigéria</i>	22-11-19	-	-	-
Paraguay	22-11-19	-	-	-

**MISE EN OEUVRE DES INSTRUMENTS BASES SUR DES TRAVAUX MENES  
DANS LE CADRE D'UNIDROIT (\*)**

**A. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX EN VIGUEUR, ADOPTES SOUS LES AUSPICES D'AUTRES ORGANISATIONS, QUI ONT EU POUR BASE DES PROJETS OU DES CONVENTIONS D'UNIDROIT**

1. **Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) de 1956**, adoptée à Genève sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention, entrée en vigueur en 1961, a eu pour base le projet de Convention relatif au contrat de transport international de marchandises par route (CM.), transmis en 1952 à la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

*Etat:* [https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=XI-B-11&chapter=11&clang=en](https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-B-11&chapter=11&clang=en)

2. **Convention de l'UNESCO de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé**, entrée en vigueur en 1956. La Convention a eu pour base le projet de Convention internationale pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, dont l'élaboration a été achevée en 1951.

*Etat:* <http://www.unesco.org/eri/la/convention.asp?order=alpha&language=F&KO=13637>

3. **Convention internationale de 1961 sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion**, adoptée sous les auspices de l'OIT, de l'OMPI et de l'UNESCO, et entrée en vigueur en 1964. La Convention a eu très largement pour base l'avant-projet de Convention sur la protection des artistes interprètes et exécutants, ainsi que des producteurs de disques phonographiques et d'autres phonogrammes, et l'avant-projet de Convention sur la protection des radio-émissions.

*Etat:* [https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=XIV-3&chapter=14&clang=en](https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XIV-3&chapter=14&clang=en)

4. **Convention de La Haye de 1958 concernant la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière d'obligations alimentaires envers les enfants**, entrée en vigueur en 1962. La Convention a été élaborée sur la base du projet de Convention pour la reconnaissance et l'exécution à l'étranger des décisions en matière d'obligations alimentaires, dont un premier projet avait été élaboré par UNIDROIT en 1938 et dont les travaux se sont achevés en 1949 avec la transmission du projet au Département des Affaires Sociales des Nations Unies. Après avoir été révisé par un comité d'experts des Nations Unies, le projet a été recommandé aux Etats sous la forme d'une Résolution du Conseil Economique et Social à sa XVII<sup>ème</sup> session comme modèle pour l'élaboration de conventions bilatérales ou de lois uniformes pour adoption séparée par chaque Etat.

*Etat:* <https://www.hcch.net/fr/instruments/conventions/status-table/?cid=38>

5. **Convention européenne de 1962 sur la responsabilité des hôteliers quant aux objets apportés par les voyageurs**, adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe et entrée en vigueur en 1967. La Convention a eu pour base le projet de loi uniforme sur la responsabilité des hôteliers à raison des dommages aux ou de la destruction des objets apportés dans l'hôtel par les voyageurs, dont le texte a été achevé par UNIDROIT en 1934.

*Etat:* <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/041/signatures>

6. **Traité Bénélux de 1955 relatif à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs** et **Convention européenne de 1959 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs** adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe et entrée en vigueur en 1969. Ces deux instruments ont eu pour base le projet de règles uniformes sur l'assurance obligatoire des automobilistes, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1937.

*Etat de la Convention de 1959:* [https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/029/signatures?p\\_auth=S5RsyC98](https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/029/signatures?p_auth=S5RsyC98)

---

(\*) Basée sur les informations dont dispose le Secrétariat au 31 décembre 2019.

7. **Convention européenne d'établissement de 1955**, adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe et entrée en vigueur en 1965. La Convention a eu pour base le projet de Convention sur le traitement réciproque des nationaux des Etats membres du Conseil de l'Europe, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1951.

*Etat:* <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/019/signatures>

8. **Protocole N° 1 relatif aux droits réels sur les bateaux de navigation intérieure** annexé à la Convention de 1965 relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure qui a été adoptée sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies et à laquelle l'Autriche, la Croatie, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suisse et la Yougoslavie sont Parties Contractantes. Le Protocole a eu pour base le projet de Convention relative aux droits réels sur les bateaux de navigation intérieure, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1960. Le Protocole N° 1 est entré en vigueur en 1982.

*Etat du Protocole N° 1:* [https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=XII-4&chapter=12&clang=en](https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XII-4&chapter=12&clang=en)

9. **Protocole N° 2 relatif à la saisie conservatoire et à l'exécution forcée concernant les bateaux de navigation intérieure** annexé à la Convention de 1965 relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure, adoptée sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. Le Protocole a eu pour base le projet de Protocole relatif à la saisie conservatoire et à l'exécution forcée concernant les bateaux de navigation intérieure, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1962. Le Protocole N° 2 est entré en vigueur en 1982.

*Etat du Protocole N° 2:* [https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=XII-4&chapter=12&clang=en](https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XII-4&chapter=12&clang=en)

10. **Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises**, adoptée à Vienne en 1980 et entrée en vigueur en 1988. La Convention a eu pour base la Convention portant loi uniforme sur la formation des contrats de vente internationale des objets mobiliers corporels (LUFC) ainsi que la Convention portant loi uniforme sur la vente internationale des objets mobiliers corporels (LUVI), adoptées à La Haye lors d'une Conférence diplomatique en 1964 (Sections A 1 et 2 ci-dessus).

*Etat:* [https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg\\_no=X-10&chapter=10&lang=fr](https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=X-10&chapter=10&lang=fr)

11. **Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (CVR)**, adoptée à Genève en 1973 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet de Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (CVR), dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1969. La Convention est entrée en vigueur en 1994.

*Etat:* [https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=XI-B-26&chapter=11&clang=en](https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-B-26&chapter=11&clang=en)

12. **Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) concernant la lettre de voiture électronique (e-CMR)**, adoptée à Genève en 2008 et est entré en vigueur le 5 juin 2011. Le Protocole additionnel a eu pour base une proposition conjointe soumise par UNIDROIT et la CNUDCI.

*Etat:* [https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=XI-B-11-b&chapter=11&clang=fr](https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-B-11-b&chapter=11&clang=fr)

## **B. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX NON ENCORE ENTRES EN VIGUEUR, ADOPTES SOUS LES AUSPICES D'AUTRES ORGANISATIONS, QUI ONT EU POUR BASE DES PROJETS D'UNIDROIT**

1. **Convention relative à la limitation de la responsabilité des propriétaires de bateaux en navigation intérieure (CLN)**, adoptée à Genève en 1973 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet de Convention relative à la limitation de la responsabilité des propriétaires de bateaux en navigation intérieure (CLN), dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1970.

*Etat:* [https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=XI-D-1&chapter=11&clang=fr](https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-D-1&chapter=11&clang=fr)

2. **Convention relative au contrat de transport international de passagers et de bagages en navigation intérieure (CVN)**, adoptée à Genève en 1976 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet de Convention relative au contrat de transport international de passagers et de bagages en navigation intérieure (CVN), dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1972.

Etat: [https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=XI-D-2&chapter=11&clang=fr](https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-D-2&chapter=11&clang=fr)

3. **Règles européennes pour les fonds de placement** qui ont été recommandées en 1972 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe comme loi-modèle aux Etats membres du Conseil de l'Europe. Ces Règles ont eu pour base l'avant-projet de loi-modèle sur les fonds de placement, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1969.

4. **Convention européenne portant loi uniforme en matière d'arbitrage**, adoptée en 1966 sous les auspices du Conseil de l'Europe. La Convention a eu pour base l'avant-projet de loi uniforme sur l'arbitrage dans les rapports internationaux de droit privé, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1954.

Etat: [https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/056/signatures?p\\_auth=92tvxnfU](https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/056/signatures?p_auth=92tvxnfU)

5. **Convention européenne de 1973 sur la responsabilité civile en cas de dommages causés par des véhicules automoteurs**, adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe. La Convention a eu pour base le projet de loi uniforme sur la responsabilité civile des automobilistes, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1938.

Etat: [https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/079/signatures?p\\_auth=92tvxnfU](https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/079/signatures?p_auth=92tvxnfU)

6. **Convention des Nations Unies sur le transport multimodal international de marchandises**, adoptée à Genève en 1980. L'origine de cette Convention se trouve dans le projet de Convention relative aux contrats de transport international combiné de marchandises, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1965. Le projet d'UNIDROIT a également été l'une des bases du projet de Convention relative au transport international combiné de marchandises (TCM), élaboré à une table ronde convoquée par UNIDROIT à la demande de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies en 1969 et 1970, qui a été lui-même révisé lors de réunions convoquées conjointement par l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI) et la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

Etat: [https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=XI-E-1&chapter=11&clang=fr](https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-E-1&chapter=11&clang=fr)

7. **Convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport de marchandises dangereuses par route, rail et bateaux de navigation intérieure (CRTD)**, adoptée à Genève en 1989 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet d'articles d'une Convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport de marchandises dangereuses par route, rail et bateaux de navigation intérieure, dont UNIDROIT a achevé l'élaboration en 1986.

Etat: [https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=XI-B-30&chapter=11&clang=fr](https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-B-30&chapter=11&clang=fr)

8. **Convention des Nations Unies sur la responsabilité des exploitants de terminaux de transport dans le commerce international**, adoptée à Vienne en avril 1991. La Convention a eu pour base l'avant-projet de Convention sur les opérateurs de terminaux de transport, dont UNIDROIT a achevé l'élaboration en 1983.

Etat: [https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=X-13&chapter=10&clang=fr](https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=X-13&chapter=10&clang=fr)

**C. DIRECTIVE EUROPEENNE QUI A EU POUR BASE UN AVANT-PROJET DE CONVENTION D'UNIDROIT**

**Directive 93/7/CEE du Conseil du 15 mars 1993 relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un Etat membre**

**D. DIRECTIVE EUROPEENNE QUI A EU POUR BASE UNE CONVENTION D'UNIDROIT**

**Directive 2014/60/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un Etat membre et modifiant le règlement (UE) n. 1024/2012 (refonte)**

**E. REGLES UNIFORMES PUBLIEES PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET QUI ONT EU POUR BASE UN PROJET DE CONVENTION D'UNIDROIT**

**Règles uniformes sur un document de transport multimodal** d'abord publiées par la Chambre de commerce internationale en 1973 et révisées par la suite. L'origine de ces Règles est la même que celle de la Convention des Nations Unies sur le transport international multimodal de marchandises (voir ci-dessus Section B. 6.).

**F. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX BASES SUR DES ETUDES PRELIMINAIRES PREPAREES PAR UNIDROIT**

1. **Convention européenne sur la responsabilité du fait des produits en cas de lésions corporelles ou de décès du 27 janvier 1977**

Aucun Etat contractant.

2. **Résolution (78)3 relative aux clauses pénales en droit civil** adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 20 janvier 1978.

**BIBLIOTHEQUES DEPOSITAIRES DE LA DOCUMENTATION D'UNIDROIT**

- Afrique du sud:** *Library of the Department of Justice, Directorate: Internal Affairs, Pretoria, Library of the Department of Justice, Directorate: Internal Affairs, Pretoria*  
*University of Johannesburg*  
<https://www.uj.ac.za/library>
- Allemagne:** *Staatsbibliothek zu Berlin, Abteilung Amtsdrukschriften und Internationaler Amtlicher Schriftentausch*  
<https://staatsbibliothek-berlin.de/en/>
- Argentine:** *Corte Suprema de Justicia de la Nación, Secretaría de Investigación de Derecho comparado*  
<http://www.csjn.gov.ar>
- Australie:** *National Library of Australia*  
<http://www.nla.gov.au/>
- Autriche:** *Universität Wien, Universitäts Bibliothek, Fachbereichsbibliothek Rechtswissenschaften*  
<http://bibliothek.univie.ac.at/fb-rewi/>
- Belgique:** *Federale Overheidsdienst Justitie*  
<http://just.fgov.be/>
- Bolivie:** *Biblioteca Central de la Cancillería de la República Ver con Stefano*  
<http://www.cancelleria.gob.bo>
- Bésil:** *Serviço de Biblioteca e documentação - SBD, Universidad de São Paulo, Faculdade de Direito*  
<http://www.usp.br/bibliotecadireito/biblioteca.htm>
- Bulgarie:** *Bulgarian National Library "St. Cyrill and St. Methodius"*  
[http://nationallibrary.bg/wp/?page\\_id=1417&lang=en](http://nationallibrary.bg/wp/?page_id=1417&lang=en)
- Canada:** *Nahum Gelber Law Library, McGill University*  
<http://www.mcgill.ca/library>  
*University of British Columbia Law Library*  
<http://www.library.ubc.ca/law/>
- Chili:** *Academia Diplomática*  
<https://minrel.gob.cl/>
- Colombie:** *Biblioteca Luis Angel Arango*  
<http://www.banrepcultural.org/bogota/biblioteca-luis-angel-arango>
- Egypte:** *Documentation Center, General Directorate of International and Cultural Co-operation, Ministry of Justice, Cairo*  
[www.jp.gov.eg](http://www.jp.gov.eg)
- Espagne:** *Universidad San Pablo CEU*  
<http://www.ceu.es>
- Estonie:** *Eesti Rahvusraamatukogu*  
<https://www.nlib.ee/>
- Etats-Unis d'Amérique:** *Arthur W. Diamond Law Library Columbia University in the City of New York*  
<http://www.law.columbia.edu/library>  
*Underwood Law Library, Dedman School of Law, Southern Methodist University*  
<https://www.smu.edu/Law/Library>
- Fédération de Russie:** *Bibliothèque de l'Académie russe du commerce extérieur*  
<http://eng.vavt.ru/>

- Finlande:** *Eduskunnan Kirjasto*  
<https://www.eduskunta.fi/EN/naineduskuntatoimii/kirjasto/Pages/default.aspx>
- France:** *Cujas Bibliothèque Inter-universitaire Cujas*  
<http://biu-cujas.univ-paris1.fr/>
- Grèce:** *Bibliothèque de l'Institut hellénique de droit international et étranger*  
<https://www.hiifl.gr/en>
- Hongrie:** *Országgyűlési Könyvtár*  
<https://www.ogyk.hu/en>
- Inde:** *Library of the Indian Society of International Law*  
<http://www.isil-aca.org/library.htm>
- Indonésie:** *Departemen Luar Negeri (Direction des traités en matière économique, sociale et culturelle, Direction Générale des affaires juridiques et des traités, Ministère des affaires étrangères)*  
<https://kemlu.go.id/portal/en>
- Iran (République islamique d'):** *Institute of Comparative Law, Faculty of Law and Political Science, University of Tehran*  
<https://ut.ac.ir/en/page/619/institute-of-comparative-law> (<https://ut.ac.ir/en>)
- Irlande:** *National Library of Ireland*  
<http://www.nli.ie/>
- Japon:** *Bibliothèque du Ministère de la Justice (Division de la Bibliothèque nationale du Diet)*  
<http://www.moj.go.jp/EN/index.html>
- Lettonie:** *Bureau du droit européen et international, Ministère de la Justice*  
<https://www.tm.gov.lv/en>
- Luxembourg:** *Bibliothèque Nationale*  
<http://www.bnl.public.lu/fr/index.html>;  
*Université du Luxembourg*  
[https://wwwfr.uni.lu/luxembourg\\_learning\\_centre](https://wwwfr.uni.lu/luxembourg_learning_centre)
- Malte:** *Il-Bibljoteka L-Università ta' Malta*  
<http://www.lib.um.edu.mt/>
- Mexique:** *Instituto de Investigaciones Jurídicas, Universidad Nacional Autónoma de México*  
<http://www.unam.mx>  
*Academia Mexicana de Derecho Internacional Privado y Comparado, México City;*  
*Biblioteca Loyola, Universidad Iberoamericana Tijuana*  
<http://www.loyola.tij.uia.mx>
- Norvège:** *Det juridiske fakultetsbibliotek, Universitetsbiblioteket i Oslo*  
<http://www.ub.uio.no/>
- Paraguay:** *Facultad de Derecho y Ciencias Sociales de la Universidad Nacional de Asunción*  
<http://www.der.una.py/>
- Pays-Bas:** *Bibliothèque du Ministère de la Justice*  
<http://www.rijksoverheid.nl/#ref-justitie>
- Pologne:** *Biblioteka Sejmowa*  
<http://biblioteka.sejm.gov.pl/?lang=en>
- Portugal:** *Serviço de Biblioteca e Documentação Diplomática do Ministério dos Negócios Estrangeiros - Instituto Diplomático*  
<https://idi.mne.pt/pt/arquivo-e-biblioteca/biblioteca>  
*Gabinete de Documentação e Direito Comparado, Procuradoria Geral da República*  
<http://gddc.ministeriopublico.pt/>
- République de Corée:** *Library of the Korea National Diplomatic Academy*  
<http://www.ifans.go.kr/knda/hmpg/eng/main/HmpgEngMain.do>

**République populaire de Chine:** *Ministère du Commerce (MOFCOM)*

<http://english.mofcom.gov.cn/>

**République slovaque:** *Právnická fakulta Trnavskej Univerzity*

<https://www.truni.sk/en>

**République tchèque:** *Library of the International Law Department, Ministry of Industry and Trade*

<http://www.mpo.cz>

**Roumanie:** *Biblioteca Nationala*

<http://www.bibnat.ro/>

**Royaume-Uni:** *Library of the Institute of Advanced Legal Studies*

<http://ials.sas.ac.uk/>

**Saint-Siège:** *Biblioteca della Facoltà di Giurisprudenza, Libera Università Maria Ss. Assunta, Rome*

<https://www.lumsa.it/>

**Serbie:** *Library of the Institute of Comparative Law*

<http://iup.rs/en/about/>

**Slovénie:** *Univerza v Mariboru Pravna fakulteta*

<https://www.pf.um.si/en/>

**Suède:** *Riksdagsbiblioteket*

<https://www.riksdagen.se/en/>

**Suisse:** *Bibliothèque de l'Institut suisse de droit comparé*

<http://isdc.ch>

**Turquie:** *Banca ve Ticaret Hukuku Arastirma Enstitüsü, Hukuk Fakültesi, Ankara Üniversitesi*

<http://bthae.ankara.edu.tr/>

**Uruguay:** *Facultad de Derecho de la Universidad de la República*

<http://www.fder.edu.uy>